

CANTONADE

Bulletin du Syndicat des correcteurs et des professions connexes • FILPAC CGT



218

Assemblée générale ordinaire

Camarades, vous êtes priés d'assister
à l'assemblée générale ordinaire
qui se tiendra le samedi 15 mai 2010 à 13 h 30
salle Jean-Jaurès, 3, rue du Château-d'Eau 75010 Paris

ORDRE DU JOUR

1. Adoption du procès-verbal de l'AG du 14 novembre 2009
2. Admissions, démissions
3. Rapport de la trésorière
4. Rapport d'activité du secrétaire délégué
5. Questions diverses

SOMMAIRE

Vie syndicale

Réadmissions	4
Annulations de radiations	4
Nouvelles admissions	4
Propositions de radiations	5
Comité général de la Filpac	6
Georges Séguy publie « Résister »	7

Rapports

Rapport d'activité	8
Comptes rendus des comités syndicaux	14
Rapport d'activité du secrétariat au placement	21
Rapport du trésorier + rapport de la commission de contrôle	<i>Tiré-à-part</i>
Comptes rendus des Comités inter du livre parisien	23

Assemblée générale

AG ordinaire du 14 novembre 2009	28
--	----

Edition

Rapport sur l'édition	43
Convocation à la commission de l'édition	43
Correcteurs à rude épreuve	46

Formacom

Nos projets, parlons-en	49
-------------------------------	----

Tribune libre

C. Kottelanne	52
O. Blandin	53

Disparitions

Aline Elmerich n'est plus	56
À Tania	57
Lucien Paul nous a quittés	57

Chronique

Histoires du syndicalisme	58
---------------------------------	----



Cantonade 219 – mai 2010
Directeur de la publication : Eric Zivohlava.

Impression : SENPQ. Pantin 93.
Couverture : *bangka* de pêcheur (bateau à balanciers),
île de Hagonoy, Philippines.
Deuxième de couverture : plage de Hagonoy, Philippines.
Quatrième de couverture : coucher de soleil
et piège à poissons, île de Hagonoy, Philippines.
Photos et carte des Philippines : Christophe.
Photos intérieures : Eric Zivohlava.

Conception et réalisation : Christophe Versailles.
Tirage de *Cantonade 217*, novembre 2009 :
800 exemplaires.

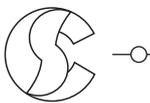
Mai 2010

218

*Quartier de l'abattoir municipal,
Valencia, province de Bukidnon,
île de Mindanao, Philippines.*

CANTONÁDE

Bulletin du Syndicat des correcteurs et des professions connexes • FILPAC CGT



Si vous souhaitez vous inscrire sur la liste de diffusion du syndicat,
envoyez votre adresse Internet à : correcteurscgt@yahoo.fr

RAPPEL

Le montant de la cotisation mensuelle est de 1% du revenu net. Le minimum de cotisation est fixé à 10 euros par mois de façon exceptionnelle et sur justificatifs. Chaque nouveau syndiqué doit acquitter, conformément à l'article 5 des statuts du syndicat, un droit d'admission de 10 euros. Ces sommes ont été fixées en fonction de la quote-part minimale que, pour chaque syndiqué, nous reversons à la Filpac, notre fédération de rattachement à la CGT.

Cartes, timbres et quittances sont remis en main propre ou envoyés par courrier (dans ce cas nous adresser une enveloppe timbrée). En cas de paiement par envoi postal, merci de préciser la durée de cotisation (au dos du chèque). Pour ceux qui préfèrent payer leurs cotisations par prélèvement automatique, un RIB est envoyé sur simple demande au syndicat.



Pour adhérer au syndicat, il faut justifier de six mois de fiches de paie attestant l'exercice de la correction ou d'une des professions connexes ou pouvoir se prévaloir d'une formation attestée. Le bulletin d'adhésion est disponible sur simple demande au syndicat.

Réadmission

Mouaci Malika

Annulations de radiations

Cueto Olivier
Julien Corinne
Le Hyaric Yves

Picarello John
Pyronnet Mireille
Roberts Jean-François

Nouvelles admissions

Lorène Bucher, travailleur à domicile dans l'édition, parrains : Anne Hébrard, Philippe Cols.

Dominique Froelich, lecteur-correcteur TAD dans l'édition, transfert.

Carole Ménassé, lecteur-correcteur dans l'édition, sur présentation de six mois de fiches de paie.

Jean-Marc Richard, secrétaire d'édition, sur présentation de six mois de fiches de paie.

Frédéric Gamet, Formacom 2008, marraine Jocelyne Ginestet.

Idalina Sadoun, correctrice, sur présentation de six mois de fiches de paie.

Richard Herlin, rédacteur-réviseur.

Briec Philippon, travailleur à domicile dans l'édition, parrains : Anne Hébrard, Philippe Cols.

Amaury Levillayer, historien correcteur, sur présentation de six mois de fiches de paie

Alain Le Saux, travailleur à domicile dans l'édition, parrains : Anne Hébrard, Philippe Cols.

Catherine Robel, travailleur à domicile dans l'édition, parrains : Anne Hébrard, Philippe Cols.

Brigitte Haviland, travailleur à domicile dans l'édition, parrains : Anne Hébrard, Philippe Cols.

Laurence Noris, travailleur à domicile dans l'édition, marraine : Anne Hébrard.

Elisa Rucci, travailleur à domicile dans l'édition, marraine : Anne Hébrard.

Claire Peynet, transfert, marraine : Jocelyne Ginestet.

Sylvie Sellier, travailleur à domicile dans l'édition, parrains : Anne Hébrard, Philippe Cols.



Durant les journées de son comité général, la Filpac propose des expositions et des stands dans le patio central.

Propositions de radiations

Baffier-Candes Christophe
 Baumann Esther
 Benoit Thérèse
 Charrier Dominique
 Chevrier Janet
 Clairambault Fabienne
 Cottrell-Moyal Edith
 Cueto Olivier
 De San Mateo Gilles
 Dervaux Claudine
 Drevet-Lenvec Magali
 Dutheil Denis
 Duvivier Anne
 El-Houssine Linette
 Emond Julia
 Favier Martine
 Flassch Sandrine
 Gascon Jean-Louis
 Gaudron Sophie

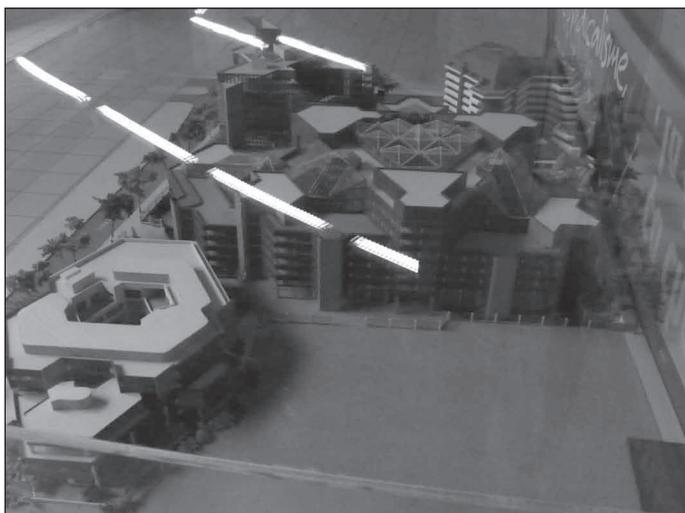
Gilbert Annie
 Gonzalez de Quijar Cécile
 Hauser Bertrand
 Hérisson Patrick
 Joly Jehanne
 Julien Corinne
 Kauffmann Alain
 Labadie-Larroudé Christine
 Labati Claire
 Langlois Pauline
 Lefèvre Hervé
 Leprat Gwenaëlle
 Medjahed Samira
 Moreau Eric
 Moreau-Delacquis Ludovic
 Pencreac'h Pauline
 Pfeffer Claude
 Picarello John
 Poussin-Gardot Gilles

Préhu Alain
 Prugnard Pierre-Marie
 Reichel Elke
 Reuilly Céline
 Rouge-Pullon Sylvie
 Rousseau Lionel
 Sançois Juliette
 Schleicher Régis
 Schwartz Cécile
 Serman Betty
 Standley Sylvie
 Thirion-Freiche Dorothee
 Trocheris Bénédicte
 Tronquart Charles
 Turcovich Nathalie
 Vedy Dominique
 Violet Stéphane

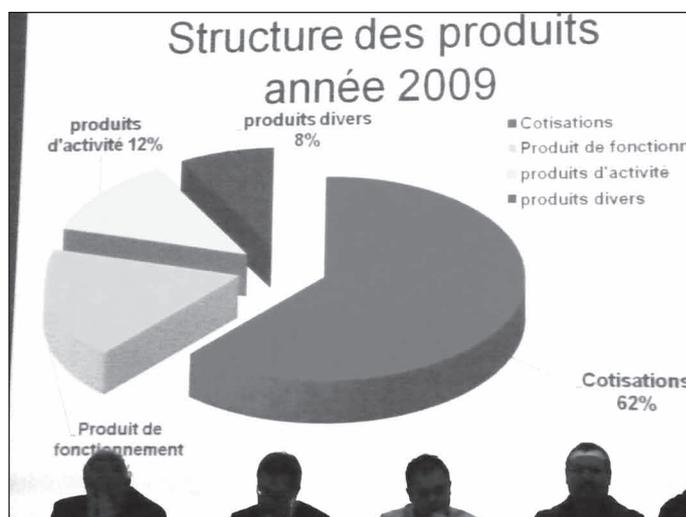
Pour cause de bouclage de « Cantonade », cette liste de propositions de radiations est arrêtée au 23 mars 2010. Bien sûr, dans l'intervalle, de nombreuses cotisations arriveront au bureau 228. Tous ceux dont le nom apparaît sur cette liste ont jusqu'à fin juin 2010 pour se mettre à jour de leurs cotisations au moins au 30 décembre 2009.

A vos chèquiers !

Rappel : selon l'article 8 de nos statuts les retards de cotisations ne sauraient excéder trois mois.



Comité général de la Filpac



Georges Séguy publie « Résister »

L'Institut d'histoire sociale du Livre CGT, auquel le Syndicat des correcteurs et des professions connexes a adhéré, a profité de son assemblée générale annuelle pour inviter Georges Séguy. Il est venu déjeuner avec les participants (et chanter le « A la ! ») avant de tenir un débat autour de sa vie militante et de son expérience de la déportation.

Georges Séguy fait partie des octogénaires qui donnent envie de vieillir. A l'occasion de la sortie de son nouveau livre, « Résister. De Mauthausen à Mai 68 », éditions de L'Archipel, il est venu répondre aux questions de ses camarades du Livre, et cela durant plusieurs heures, avec gourmandise. Lui dont la carrière professionnelle initiale, il était apprenti conducteur typographe, était imbriquée à son engagement dans la résistance et a été brisée définitivement par l'expérience concentrationnaire et les souffrances physiques inhérentes à son retour d'un camp de la mort.

Son livre, dédié à sa famille, est un récit sur sa personne. Fait de souvenirs autour de son adolescence toulousaine, du traumatisme des tortures et de la déportation, de la rapide ascension à la CGT comme au Parti communiste français et de son analyse de son Mai 68.

Car, pour beaucoup, Georges Séguy arrive à incarner jusqu'à aujourd'hui une CGT puissante, « le » syndicat, dans un temps où les années étaient trépidantes : la guerre d'Algérie, 1958, Mai 68, le programme commun de gouvernement, l'arrivée de la gauche au pouvoir. Secrétaire général de la CGT de 1967 à 1982, la permanence de l'action syndicale, revendicative comme politique, c'est lui dans le souvenir collectif...

Il se reconnaît dans les choix actuels de la direction de notre centrale : un syndicalisme de masse dont la politique syndicale est indépendante de tout parti politique. Pour lui, la politique pérennise ce que le mouvement social, syndical, peut permettre. C'est cette vision qu'il défend en se remémorant sa vie. Notamment en ce qui concerne le mouvement de Mai 68 dont il évoque les prémices par une montée des revendications les deux années précédentes et dont il résume l'esprit par « *en ces quelques mots : vive la solidarité des étudiants et des travailleurs* ». Son rapport difficile d'alors avec lesdits étudiants est un peu escamoté. Disponible sur Internet, <http://www.ina.fr/economie-et-societe/vie-sociale/video/CAF89047177/interview-seguy-cgt.fr.html>, une interview du 17 mai 1968 nous le montre au contraire comme une personne cassante répondant dans son bureau (de la rue La Fayette ?) alors que des sirènes de cars de police s'imposent crescendo dans le film ! (*) Si l'on ajoute à cela la rupture une semaine après, le 23 mai, avec le secrétaire confédéral des études économiques et sociales (**), on arrive, sur cette question du rapport

aux étudiants, à une double contradiction. Tout d'abord, l'émergence d'un courant politique « post » Mai 68 sans rapport avec le pôle « PC-CGT », troisième force politique aujourd'hui avec à sa tête ledit Cohn-Bendit, et l'incapacité pour la confédération de rallier à elle la partie la plus qualifiée des salariés.

Un témoignage important donc, que ce livre, concernant l'histoire de la confédération. Celle-ci est souvent réduite à une lutte un peu mélodramatique entre révolutionnaires et réformistes. Ce témoignage nous enseigne le temps long des choix dans la CGT et nous permet une meilleure compréhension de l'histoire sociale dans ce pays.

Eric Zivohlava

(*) A la question « quelle est la position de la CGT vis-à-vis du mouvement du 22 mars de Daniel Cohn-Bendit ? », Georges Séguy répondait : « Cohn-Bendit, qui est-ce ? Je crois que vous me parlez de ce mouvement qui a été créé si récemment à grand renfort de publicité. Je n'en dirai rien d'autre à propos de ses dernières démarches et de ses dernières décisions que les travailleurs voient d'un mauvais oeil les interventions qui se produisent et qui prétendent se substituer à leurs responsables pour diriger leur lutte. La classe ouvrière est majeure, elle n'a nul besoin d'immixtion et d'ingérence extérieures pour prendre ses responsabilités qu'elle a à prendre dans la période présente. »

(**) André Barjonet quitte ses fonctions de secrétaire du Centre confédéral d'études économiques et sociales et donc de principal collaborateur pour ces questions auprès du bureau confédéral, poste qu'il occupait depuis 1946. Il reproche personnellement à Georges Séguy son attitude vis-à-vis des étudiants. Son travail pendant vingt ans incluait l'ensemble du salariat pour une planification et d'un secteur public et d'un secteur privé. Des discussions sur l'économie socialiste en France étaient donc bien menées dans la confédération.



Légende de cette photo dans « Résister » : « Lors de la manifestation unitaire du 13 mai 1968, je donne le bras à Eugène Descamps, de la CFDT, et André Berteloot. Daniel Cohn-Bendit s'est invité à l'autre bout du cordon. (IHS-CGT) »

Rapports



Rapport d'activité

Le présent rapport d'activité a été approuvé par 6 voix en comité syndical.

La crise s'accroît, pour une grande majorité

L'année 2010 est bien entamée et les effets de la crise devenus une sorte d'habitude. Pas de cataclysme ni de rédemption. Une continuelle dégradation, pour une grande majorité des travailleurs en France. Sept trimestres consécutifs où l'économie baisse, ramenant la France à son niveau d'emploi de fin 2005. Dans une récente étude (<http://www.pole-emploi.org>), Pôle emploi nous informe que 600.000 emplois se sont évanouis depuis le début de la crise. Et encore, ce solde, une moyenne, ne souligne pas assez les difficultés des secteurs industriels, du transport, de l'intérim, de tous ces salariés non qualifiés du bâtiment, précarisés du jour au lendemain, à qui les entreprises ne proposent majoritairement que des contrats de moins de six mois, du salariat à vue en somme. En face? Les secteurs qui créent de l'emploi : les « services à la personne », la santé et... l'administration. De la création d'emploi à coups de mesures fiscales.

Mais qui devient et reste chômeur? S'il faut parler d'habitudes, c'est d'abord dans ces nouvelles mensuelles : plus 3.300 chômeurs en février... Cela ne semble pas énorme et il est difficile d'additionner, sur maintenant des années, ces plus quelque milliers de personnes, de les garder en mémoire, et puis, le résultat final, le taux de chômage, reste toujours sujet à discussion (faut-il tenir compte seulement des chômeurs bénéficiant de

droits ou bien de l'ensemble des personnes en âge de travailler exclues du monde du travail?).

Ce qui est sûr, c'est qu'avec cette crise, il est encore plus difficile aujourd'hui d'imaginer le désastre en termes d'organisation du travail, d'histoires humaines, de délitement des liens sociaux que provoque l'inexorable hausse des « chômeurs en fin de droits » : 1.338.000 personnes, plus 30% sur un an en mars 2010

Fin février, le revenu de solidarité active (RSA) concerne 562.700 personnes. C'est donc le travail tout entier qui est précarisé quand on l'adosse à toute la population en âge de travailler.

Face à cette régression continue, la Confédération générale du travail oppose une bataille sur des grands thèmes sociaux. Il ne s'agit pas pour elle de reproduire des journées d'action enchaînant les défilés avant le départ en vacances. Mais plutôt de mobiliser le plus grand nombre pour le système par répartition, la couverture maladie, l'assurance retraite pour tous, etc. C'est avec des succès de regroupements sur ces thèmes que des revendications salariales pourront être portées par et pour le plus de salariés possible.

Comité général de la Filpac

C'est cette politique syndicale que veut décliner notre fédération, la Filpac. Deux ans après le congrès

de 2007 à Lille et avant le congrès de fin 2011, elle a réuni 200 délégués pour son comité général les 17-18-19 mars au siège confédéral à Montreuil, dans la salle du comité central national (CCN).

Le calendrier syndical est d'importance. Ainsi, selon les décisions du 49e Congrès de la CGT dans sa résolution numéro quatre, les syndicats détermineront avant le 31 décembre 2011 leur périmètre (voir encadré "Le périmètre d'intervention d'un syndicat").

Ce comité général a vu des changements au secrétariat. Marc Peyrade a remplacé Michel Muller au secrétariat général, celui-ci devant exercer d'importants mandats dans le mouvement syndical international. Dans son premier discours comme secrétaire général, il a rappelé l'un des mots d'ordre du dernier congrès fédéral : « Syndiquez-les tous ! » et souligné l'importance des délégués afin de se préoccuper des ateliers, bureaux, voisins, dans le but de placer des cartes d'adhérents. Pour lui, le syndicat se doit d'être convivial afin de lutter contre l'individualisme et le stress. Nos actions doivent de mieux en mieux se combiner avec les propositions de toute la CGT et nous permettre ainsi tous ensemble de participer à l'évolution de notre organisation fédérale.

L'invite confédérale au travail commun entre fédérations se réalise à travers la méthode de la charte revendicative, sans qu'aucun profil type de syndicat ne soit déterminé à l'avance. Dans cet esprit d'ouverture, le secrétariat fédéral s'est ainsi rendu à Lille du 29 au 31 mars 2010 au congrès de nos camarades du SNJ-CGT. Il a rendu hommage à la fusion de 1986 entre les fédérations du Livre et du papier qui a donné naissance à la Filpac en rappelant qu'il faut s'inspirer de cet acquis pour nos prochaines actions.

Une étude sur l'implantation de la Filpac a été initiée auprès de tous les syndicats. Elle continuera à être menée. Son résultat actuel a été présenté. C'est toujours les catégories ouvrières qui constituent le gros des effectifs de notre fédération. Un point sur l'effort financier a souligné l'importance de continuer l'effort pour la réduction de la dette de la fédération. Celle-ci est composée des impôts et taxes auprès de la SCER pour un montant de 367.368 euros et du non-remboursement de l'emprunt datant de 1990 auprès de l'Association foncière urbaine libre (Aful) - l'organisme créé pour gérer le complexe immobilier confédéral de Montreuil - pour 508.400 euros. Des pistes sont évoquées : réduire les surfaces occupées et affecter l'économie ainsi générée à un compte de solidarité interfédéral en contrepartie de l'effacement de la dette.

Nous avons demandé à nos camarades d'Info'com de pouvoir publier leur intervention lors de ce comité général, vous la trouverez dans la rubrique « Tribune libre ».

Comité général de l'UD Paris

En ce même mois, l'Union départementale Paris s'est également réunie en comité général. 140 délégués

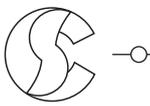
ont écouté jeudi 11 mars, dans la même salle de Montreuil, le rapport introductif de Patrick Picard, le secrétaire général de l'UD Paris. Il y a signalé que les nouvelles lois sur la représentativité obligent à plus de solidarité. Une conférence départementale en septembre permettra d'appliquer à la situation parisienne les résolutions du 49e Congrès. La situation parisienne est diverse, de grandes unités, appartenant souvent au secteur public, et des union locales impulsant une « interpro ». La lutte contre l'affaiblissement du secteur public s'imbrique avec celle dans le secteur privé contre la transformation de Paris en une zone de marchandisation où les grandes enseignes font la loi. Le chômage dans la capitale frappe particulièrement les jeunes et les travailleurs sans-papiers. Ces derniers mènent une lutte considérable depuis plusieurs mois. Leur combat est celui de l'UD à travers leurs mouvements de grève totale, d'occupations d'entreprises, leur régularisation nécessaire devant être imposée au patronat afin qu'ils deviennent des salariés de plein droit.

Sur les grands thèmes confédéraux, des positions contrastées existent à Paris. Olivier, agent de la RATP, RER, se souvient des difficultés à mobiliser sur les retraites. Et se demande comment faire pour une mobilisation de l'ensemble des salariés. « Je peux partir à cinquante ans grâce à la pénibilité. Mais un jeune n'a pas la même réaction que nous avons à nos débuts. Cinquante ans ou trente-sept annuités ne parlent plus aux jeunes. C'est pourquoi il faut construire un rapport de force afin que le financement des retraites soit obligatoire pour les forces de l'argent. C'est ainsi, par ce mouvement social, que nous pourrions gagner, constituer un front des salariés afin d'imposer d'autres rendez-vous. »

Actualité de la presse

Et pour la presse (toujours en crise), quoi de neuf en cette année 2010? Tout d'abord, la nouvelle de l'opérationnalité prochaine de logiciels issus de l'intelligence artificielle, et ce pour la production automatisée d'articles journalistiques. Dans son édition du 10 mars, « Le Monde » annonce ainsi « l'ère des robots-journalistes ». L'article (d'un envoyé spécial humain aux Etats-Unis) évoque trois expériences dues à l'utilisation de l'électronique en presse. L'une permet l'écriture d'articles de sport ou d'économie signés « The Machine ». La deuxième, qui répond au doux nom de « Tell Me More » - « dis-moi en plus » - s'attache à rechercher des informations supplémentaires à un article mémorisé par la machine. Cela afin de produire un nouvel article, à la longueur désirée et même selon un style propre à tel ou tel journaliste qui aura accepté de confier son empreinte d'écriture à la machine. Des lecteurs testés ne voient pas de différence entre ces articles sortant d'une machine et ceux écrits directement par des personnes...

Pour finir, la troisième expérience confiée à un programme informatique le soin de produire des blagues en mettant bout à bout des histoires drôles prédéterminées et les événements du jour le plus



commentés grâce à une recherche systématique sur le Web.

Et voilà, commente l'article du grand quotidien de l'après-midi, ce ne sont plus seulement les ouvriers qui constatent qu'un robot peut les remplacer mais les journalistes! Drôle de remarque puisque l'électronique touche tous les métiers, toutes les qualifications, tous les secteurs, accentue les contradictions, modernise par la technique seule toute la division du travail. Pour la presse, la massification de l'information comme la réduction de l'influence de ce média déplacent le métier de journaliste vers toujours plus de qualification, toujours plus de justification de son existence même et donc vers de moins en moins de postes de ce type. Mais cela pour de plus en plus de précarisation? De plus en plus de salariés déqualifiés?

Cette évolution, le Syndicat des correcteurs et des professions connexes la constate déjà en édition (voir ci-après le dossier sur celle-ci) et maintenant en presse, quelle que ce soit la forme de celle-ci. Arriver à des accords d'effectifs dans des titres aujourd'hui, c'est en partant des personnes, arriver à l'élaboration d'une définition de fonction, d'une charge de travail, de la place de leur intervention dans la chaîne de fabrication.

« L'Humanité »

Nous sommes arrivés à un accord d'effectif début janvier. Nous avons obtenu l'attribution d'un point 115 pour une camarade qui restera ouvrière du Livre jusqu'à sa retraite dans trois ans. Elle gèrera les remplacements avec la permanence, une suiveuse étant désignée. Quatre camarades passent du statut d'ouvriers du Livre à journalistes, rédacteurs-réviseurs au point d'entrée 184, leur salaire ne comportant plus d'allocation différentielle dès 2015. Une ancienneté professionnelle leur est accordée. Ce passage s'est fait sur la base du volontariat.

« La Tribune »

C'est le 10 mars que le nouvel accord d'effectif est entré en vigueur. La direction de la société Atelier Desfossés avait dénoncé le 17 mars 2009 la minute de discussion en date du 5 juin 2007 déterminant notamment le nombre de correcteurs du titre «La Tribune», 6 par parution (avec 5 piétons). Quatre piétons ont accepté de négocier individuellement leur départ avec la direction. Les deux camarades restants, une CDI et une suiveuse, ont intégré la rédaction comme rédactrices-réviseuses, une sténo-dactylographe de celle-ci devenant rédactrice-réviseuse elle-même. La définition de fonction correspond à notre proposition au SPQN et l'entrée est 184. Une ancienneté professionnelle équivalente à celle des journalistes a été accordée à nos camarades. La charge de travail est décrite dans une annexe et correspond à la diminution de l'effectif. Douze semaines de formation en tout sont prévues pour ces passages, remplacées par des permanenciers en piges journalistes.

« Metro »

Notre camarade Claire Gignan finalise un accord sur les droits d'auteur pour la rédaction du titre.

« Les Echos »

Des négociations ayant pour but le passage dans la rédaction des correcteurs présents en sont à leurs débuts. Il s'agit pour le syndicat de partir des personnes employées, CDI et CDD temps plein ainsi que des permanenciers annexés 3 afin d'avancer dans les discussions.

« Journaux officiels »

Les négociations sur le positionnement et les effectifs des correcteurs se situent dans l'actuelle réorganisation de la Direction de l'information légale et administrative (Dila), et notamment de l'installation de la nouvelle plate-forme éditoriale de la Sacijo.

2010-2011 : la crise et l'évolution de la CGT

Le Syndicat des correcteurs et des professions connexes est présent par ses adhérents, militants, délégués dans des entreprises aux conventions différentes. Certains, au contact de leur union locale, partagent les préoccupations similaires de salariés d'autres secteurs quant au respect des lois sociales.

2010 et 2011 sont deux années où la précarisation s'accroît dans notre univers professionnel, presse comme édition. Nous pouvons participer à l'évolution de la Confédération générale du travail dans la mesure d'un intérêt solidaire.

Une première journée de réflexion sur le positionnement du syndicat a eu lieu le samedi 13 février de 10 heures à 17 heures. Les questions portaient sur nos activités syndicales futures, le positionnement du syndicat en presse, en édition, comme composante de la Filpac, dans ses relations avec les syndicats des journalistes.

C'est tout d'abord la réalité professionnelle qui a porté les questions. Que faire devant la volonté de directions imposant la polyvalence pour des postes de fabrication (secrétaires de rédaction, maquette, correction, infographie, éditage)? Comment s'organiser afin que des méthodes de travail identiques ne fassent perdre les identités des métiers?

Quant au changement du paysage syndical, c'est à travers divers points qu'il a été abordé : les exemples d'actuels chevauchements entre fédérations (ainsi la distribution qui touche trois fédérations, le transport, la Filpac et La Poste); la volonté d'intervenir sur des secteurs entiers (500.000 salariés pour la Filpac); les actuelles présences côte à côte entre trois structures, SGL CE, Info'com-CGT, SNJ-CGT.

Une seconde rencontre se fera courant septembre, mais déjà, nous pouvons débattre ensemble le samedi 15 mai à notre prochaine assemblée générale.

La représentativité d'un syndicat avec les nouvelles lois



Nous avons reçu du cabinet Roumier les explications suivantes sur l'application des nouvelles règles de la représentativité des organisations syndicales au niveau de la branche, depuis la loi du 20 août 2008, ainsi que sur leur application dans le temps.

« Cette loi fait disparaître la présomption irréfragable de représentativité accordée auparavant aux cinq confédérations historiques (selon la liste établie par l'arrêté de 1966 : CFDT, CGC, CFTC, CGT et FO) et qui bénéficiait également à toutes les organisations syndicales qui leur étaient affiliées.

Désormais, la représentativité au niveau des branches sera appréciée périodiquement, sur la base de la consolidation des résultats des élections dans les entreprises.

La « sélection » des organisations syndicales considérées comme représentatives au niveau de la branche se fera sous le contrôle d'un nouvel organisme tripartite, le Haut Conseil du dialogue social.

En effet, un nouvel article L. 2122-11 du Code du travail dispose que : « *Après avis du Haut Conseil du dialogue social, le ministre chargé du travail arrête la liste des organisations syndicales reconnues représentatives par branche professionnelle et des organisations syndicales reconnues représentatives au niveau national et interprofessionnel en application des articles L. 2122-5 à L. 2122-10.*

Le Haut Conseil du dialogue social comprend des représentants d'organisations représentatives d'employeurs au niveau national et d'organisations syndicales de salariés nationales et interprofessionnelles, des représentants du ministre chargé du travail et des personnalités qualifiées. »

Le Haut Conseil du dialogue social est un organisme tripartite dont la composition et le fonctionnement sont prévus par un décret du 4 novembre 2008.

L'article R. 2122-1 du Code du travail prévoit que le Haut Conseil du dialogue social se compose de :

« 1° Cinq représentants des organisations syndicales de salariés nationales et interprofessionnelles et, en nombre égal, des représentants des organisations représentatives d'employeurs au niveau national désignés par ces organisations. Des représentants suppléants en nombre égal à celui des titulaires sont désignés dans les mêmes conditions. Ils ne siègent qu'en l'absence des titulaires ;

2° Trois représentants du ministre chargé du travail ;

3° Trois personnes qualifiées proposées par le ministre chargé du travail. »

La CGT dispose donc d'un représentant dans cette instance.

Le Haut Conseil se réunit sur convocation du ministre chargé du travail, de sa propre initiative ou sur demande de la moitié au moins des représentants des organisations syndicales de salariés et d'employeurs (art. R. 2122-4 du Code du travail).

Il est également prévu que cet organisme auditionne toute organisation syndicale nationale interprofessionnelle de salariés qui en fait la demande (même article).

Le système de centralisation des résultats des élections professionnelles permettant de mesurer l'audience des organisations syndicales pour déterminer leur représentativité au niveau de la branche et interprofessionnel a été mis en place par un décret du 4 novembre 2008 (article D. 2122-6 et D. 2122-7 du Code du travail).

A l'issue d'un cycle électoral complet, le ministre chargé du travail présente au Haut Conseil les résultats enregistrés et le consulte sur la liste des organisations syndicales représentatives par branche et au niveau interprofessionnel. Cette consultation intervient au plus tard dans les 8 mois suivant la fin de ce cycle (art. R. 2122-3 du Code du travail).

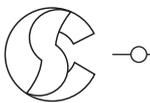
Les nouveaux critères de la représentativité au niveau de la branche

La représentativité des organisations syndicales au niveau de la branche sera appréciée conformément au nouvel article L. 2122-5 du Code du travail qui exige qu'elles remplissent **trois conditions** :

- Satisfaire aux critères généraux de représentativité fixés à l'article L. 2121-1 du Code du travail (respect des valeurs républicaines, indépendance, transparence financière, ancienneté de 2 ans, influence, effectif d'adhérents et cotisations) ;

- Disposer d'une implantation territoriale équilibrée au sein de la branche ;





• Avoir recueilli au moins 8 % des suffrages exprimés au premier tour des dernières élections des titulaires aux CE ou DUP ou, à défaut, des DP, quel que soit le nombre de votants, additionnés au niveau de la branche. Pour les syndicats catégoriels, sont pris en compte les résultats des collèges où ils peuvent présenter des candidats. La mesure de l'audience s'effectuera pour la première fois au plus tard en août 2013, puis tous les 4 ans.

L'application dans le temps des nouveaux critères de la représentativité au niveau de la branche des organisations syndicales

Il convient de préciser que ces nouvelles règles ne sont pas d'application immédiate, la loi ayant prévu un régime transitoire qui prévoit le calendrier suivant :

Sont considérées comme représentatives au niveau de la branche.

A la date de publication de la loi (21 août 2008) et pour une durée de 5 ans, soit jusqu'en août 2013.

– Les organisations syndicales affiliées aux organisations syndicales de salariés représentatives au niveau national et interprofessionnel (à la CGT, la CFDT, la CGT-FO, la CFE-CGC et la CFTC ainsi qu'à toute autre organisation qui serait reconnue représentative à ce niveau sur la base des anciens critères de représentativité) ;

– Les organisations syndicales reconnues représentatives au niveau de la branche avant l'entrée en vigueur de la loi.

A l'issue de la première mesure de l'audience (au plus tard en août 2013)

– Les organisations syndicales qui satisfont aux 3 critères mentionnés ci-dessus (article L. 2122-5 du Code du travail) ;

– Les organisations syndicales affiliées à l'une des organisations reconnues représentatives au niveau national interprofessionnel, pour une durée de 4 ans, soit au plus tard jusqu'en 2017.

Dès lors que votre Fédération est affiliée à la CGT, le risque pour votre organisation de perdre sa représentativité au niveau de la branche ne se réalisera donc qu'en 2017.

Afin d'affiner davantage notre analyse, je vous remercie de nous indiquer le champ d'activité exacte de la branche dans laquelle vous êtes amenés à négocier des accords.

Il serait en outre utile de nous préciser quelles sont les autres organisations syndicales, également affiliées à la CGT, qui interviennent dans le même champ d'activité que le vôtre. »



La pause cigarette lors de la visite des locaux de l'Afir. Bernard Thibault, Gérard Le Tréguilly, secrétaire du Comité inter, et Didier Leillis, directeur de l'école des imprimeurs.

Le « périmètre d'intervention » d'un syndicat



Voici des extraits de la quatrième résolution adoptée par les délégués au 49e Congrès de la CGT en décembre 2009. Pour lire l'ensemble de cette résolution et le reste du compte rendu de ce congrès, <http://www.congres49.cgt.fr/-Le-49e-Congres,7-.html>.

« (...) **Syndicats : offrir le cadre de syndicalisation nécessaire pour les salariés dans toutes leurs diversités.**

III-65 Le syndicat est l'organisation de base de la CGT. Il est pleinement responsable dans la confédération. A l'interface entre celle-ci et les salariés, il constitue un facteur essentiel de syndicalisation pérenne. Il est aussi le premier niveau de confédéralisation de notre activité.

III-66 Pour répondre au défi de la syndicalisation sur l'ensemble du salariat d'aujourd'hui, la CGT doit se doter de syndicats capables d'offrir un véritable cadre de syndicalisation pour les salariés dans toutes leurs diversités et pour les retraités. (...)

III-68 Le périmètre de chaque syndicat doit être défini selon sa capacité à remplir plusieurs fonctions :

Elaborer avec les salariés les revendications dans toutes leurs dimensions (professionnelle, locale, interprofessionnelle, nationale...);

Construire un rapport de forces avec les salariés pour obtenir des avancées dans l'entreprise ou l'établissement mais aussi au-delà (...);

Animer les négociations sur l'ensemble des catégories et établissements et-ou entreprises sur lesquels il rayonne (démocratie, consultation, action...);

III-72 Mettre en œuvre la démocratie syndicale sur l'ensemble de son périmètre à l'appui de la charte de la vie syndicale votée au 47e Congrès confédéral, de la charte des élus et mandatés et de la charte égalité femmes-hommes. Cela inclut la mise en place de sections syndicales et la prise en compte des diversités et des spécificités. (...)

III-75 Pour parvenir à ces objectifs, le congrès décide de rendre effectif le rattachement de tout syndiqué à un syndicat et de toute section syndicale ou base organisée à un syndicat.

III-76 Ceci fera l'objet d'une évaluation au 50e Congrès confédéral. Pour ce faire :

1) Un dispositif d'impulsion, décidé par le comité confédéral national (CCN), s'attachera à opérer les croisements nécessaires entre fédérations, unions départementales et unions locales afin de faciliter par des propositions partagées la constitution de syndicats dont les formes seront diversifiées en fonction des enjeux posés aux salariés et des attentes des syndiqués.

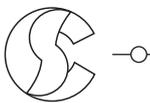
Il [veillera] notamment : au périmètre des syndicats qui doit être adapté pour permettre de remplir les fonctions définies ainsi que la mise en œuvre de la charte de la vie syndicale ;

– à l'engagement de tous les syndiqués concernés dans ce processus. Ceux-ci doivent pouvoir participer pleinement à la constitution de leur syndicat qui sera validée par la tenue d'un congrès et le dépôt de statuts.

2) Chaque syndicat de la CGT tiendra, avant le 31 décembre 2011, un congrès ou une assemblée générale des syndiqués afin, notamment, d'examiner s'il convient de modifier son périmètre professionnel et territorial en s'inspirant des orientations des 48e et 49e Congrès. Les fédérations, unions départementales et locales concernées seront invitées à y participer.

III-83 Les fédérations, unions départementales et unions locales auxquelles le syndicat est affilié contribueront à cet examen qui prendra en compte les dispositions résultant du dispositif d'impulsion décidé par le CCN. Elles créeront les conditions de concertation pour que les syndicats puissent examiner les défis qu'ils ont en commun, les hypothèses de constituer des syndicats professionnels locaux, des syndicats de site etc. Des dispositions particulières seront mises en œuvre auprès des syndicats nationaux pour une contribution effective de leurs organisations territoriales (...).

Le comité confédéral national décidera du mode de fonctionnement de ce dispositif qui devra être opérationnel début 2011 et qui fera l'objet d'une évaluation régulière. »



Comptes rendus des comités syndicaux

Séance du 29 septembre 2009

Présents : Eric Zivohlava, Isabelle Petit.

Excusés : Suzanne Watelet-Riou, Claude Hammouche, François-Georges Lavacquerie, Annie Pajnic, Philippe Cols.

Séance du 6 octobre 2009

Présents : Annie Pajnic, Eric Zivohlava, Isabelle Petit, Caroline Girolet, François-Georges Lavacquerie, Philippe Cols.

Excusés : Suzanne Watelet-Riou (mandat), Claude Hammouche.

Invité : Jean-Paul Gand.

« **Money Week** »

C'est la version française d'un titre britannique, qui a repris depuis novembre 2008 « La Vie Financière » et 10 salariés sur 57. Jean-Paul est devenu le seul rédacteur-réviseur.

« **JO** »

Un rendez-vous est demandé à la direction après une rencontre avec le délégué syndical.

Rencontre avec le SIP

A la demande de Bruno Monthureux une rencontre a eu lieu avec Gérard Le Tréguilly. Il a été précisé lors de cette réunion que les correcteurs n'étaient pas concernés par le plan Imprime. Qu'une demande au SPQN de résoudre la question de l'emploi des « permanents annexes III » et la gestion de la permanence en général allait être portée par le Comité inter.

Rapport d'activité

Adopté par six voix.

Visite du secrétaire confédéral Mardi 13 octobre 2009

Une rencontre avec Bernard Thibault a été organisée à Pantin, mardi 13 octobre, 10 heures, à l'Association de formation des imprimeurs rotativistes (Afir). Le comité syndical a été annulé à cette occasion.

Le secrétaire confédéral a visité l'école et son imprimerie. Une nouvelle machine entièrement numérique lui a été montrée. Celle-ci permet aussi bien de recevoir toute information via Internet pour la mise en forme d'une publication que de donner des ordres d'impression à une rotative.

Une rencontre Comité inter du livre parisien-Filpac et secrétariat confédéral s'est ensuite tenue. Lors de celle-ci, une discussion chaleureuse a traité le sujet de l'école Afir, du plan social Imprime, de la situation actuelle dans la presse.

Elle a permis à Bernard Thibault de répondre en mettant en perspective les enjeux spécifiques à la

presse dans la situation sociale, notamment dans sa partie syndicale.

Un buffet a achevé cette visite.

Séance du 20 octobre 2009

Présents : Annie Pajnic, Eric Zivohlava, Isabelle Petit, Caroline Girolet, Suzanne Watelet-Riou.

Excusés : Philippe Cols, Claude Hammouche, François-Georges Lavacquerie.

Compte rendu de la visite de Bernard Thibault à l'Association de formation des imprimeurs rotativistes (Afir).

Selon un sondage annuel commandé par la CGT, de plus en plus de salariés font confiance à la confédération depuis un an. Capacité d'affronter des élections d'entreprise, d'organiser les salariés syndicalement de manière durable dans une entreprise, la gestion du temps qui s'accélère avec la crise, le désabusement de nombreux salariés qui préfèrent des départs volontaires à la poursuite d'une lutte (l'exemple de délégués ayant géré cinq plan sociaux à la suite est donné), de nombreux thèmes ont été évoqués dans un échange entre Comité inter du livre parisien et le secrétariat de la Filpac avec Bernard Thibault.

Congrès confédéral

Une contribution du Syndicat des correcteurs et des professions connexes au congrès de Nantes de la CGT est proposée.

Rencontres du Comité inter avec « Le Monde » et avec le SPQN.

Une déclaration d'intention touchant à la charge de travail future des imprimeries a été signée par tous les éditeurs, y compris ceux des journaux gratuits.

Invitation par le SNJ à un débat à l'occasion de son congrès. Le syndicat a été invité par le SNJ à un débat sur la protection des sources à l'occasion de son congrès annuel. Une campagne autour de l'éthique journalistique a été présentée. L'objectif étant de faire signer le plus d'éditeurs afin d'engager l'ensemble de la chaîne hiérarchique des rédactions.

Protection des seniors. Claire Gignan, délégué syndicale à « Metro », commence des négociations autour de la protection des « seniors », les plus de cinquante-cinq ans.

Rencontres. Des rencontres sont programmées avec les directions de « L'Humanité » et de « L'Equipe ».

Permanence. Une liste rend compte de l'état de la permanence de septembre 2008 à septembre 2009. Elle a été réalisée afin de défendre celle-ci lors d'une prochaine réunion avec le SPQN. Le problème de l'emploi se posant pour les correcteurs dès aujourd'hui étant donné le peu de services offerts lors des vacances de

l'été dernier (voir rapport secrétaire au placement dans le prochain « Cantonade »).

Séance du 27 octobre 2009

Présents : Annie Pajnic, Isabelle Petit, Suzanne Watelet-Riou, Caroline Girolet, Eric Zivohlava, Philippe Cols.

Excusés : Claude Hammouche, François-Georges Lavacquerie.

Plan Imprime. Une réunion plénière mardi 27 au matin avec l'ensemble des syndicats où devait être présentée une proposition du plan Imprime a été interrompue par une délégation du SGL CE. Une soixantaine de salariés, principalement des NMPP, ont occupé la salle de négociation afin de manifester leur opposition au plan Imprime aux cris de : « Non, non, non, aux licenciements ! ». La proposition de l'accord a été remise à chaque syndicat pour une éventuelle signature. La réunion s'est interrompue alors.

Comité inter du livre parisien. Le Syndicat des correcteurs signale que la direction de « La Tribune » a demandé une réduction des effectifs - trois postes sur six. Une réunion est programmée pour le 2 novembre à ce sujet, un blocage est à craindre. Pour « Les Echos », le délégué syndical est invité à rencontrer la direction. Cela lui a été annoncé en réunion mensuelle des délégués du personnel. Dans le même temps, celle-ci lui a déjà annoncé que la correctrice suiveuse n'aurait plus de travail le 1^{er} janvier 2010 et que c'est une décision irrévocable. Cette personne travaille depuis deux années. Elle remplace une correctrice en longue maladie partie prenante de l'accord d'effectif. Elle avait été choisie parmi trois candidates, les deux autres candidates malheureuses ont été piétonnées depuis, l'une à « L'Humanité », l'autre à « L'Equipe ».

Le Comité inter relance M. Morel à propos de la demande de rendez-vous qui lui a été faite

« **L'Humanité** ». Une discussion avec la direction porte sur le possible changement de statut des correcteurs, leur effectif (quelle solution de CDI pour chacun des camarades), leur positionnement dans la rédaction avec la nouvelle plate-forme éditoriale.

Séance du 3 novembre 2009

Présents : Isabelle Petit, Claude Hammouche, Eric Zivohlava, Philippe Cols, François-Georges Lavacquerie.

Excusée : Suzanne Watelet-Riou.

Pierre Lagrue nous a annoncé le décès de notre camarade Aline Elmerich, le 12 octobre. Aline fit partie du comité syndical pendant une dizaine d'années, durant les années 1980. Ceux qui l'ont alors connue se souviennent tant de son attention que de sa gentillesse.

Comité inter du livre parisien. Le plan Imprime a été signé par les quatre composantes de l'Inter

jeudi dernier. Le syndicat des cadres se propose de le faire fin novembre. Le texte de ce plan social sera mis en ligne prochainement par le SPQN. Il permet de résoudre la question des sureffectifs dans les imprimeries de la presse quotidienne nationale. Les principales mesures étant un « portage » des cinquantenaires, les « seniors », jusqu'à une retraite pleine, et un plan de formation pour les moins de cinquante ans concernés, les « juniors ».

Le SGL CE a impulsé un arrêt de travail et obtenu une minute... reprenant les engagements des éditeurs donnés... au Comité inter deux semaines auparavant. Un trac du Comité inter a été distribué dans les imprimeries vendredi dernier afin de communiquer au sujet des enjeux de ce plan et de l'attitude du SGL CE.

Un rendez-vous au sujet de la politique salariale doit être pris avec le SPQN. Il est à signaler que l'inflation depuis un an n'est pas nulle, 0,25 % selon les chiffres officiels.

« **La Tribune** ». Une rencontre avec la direction s'est tenue le 2 novembre. Cette dernière s'appuie sur l'actuelle crise afin de demander une réduction des effectifs. L'accord actuel est de six services quotidiens assurés par cinq piétons (dont un mi-temps thérapeutique) et la permanence (dont une suiveuse plein-temps). La demande est de passer à un effectif de trois piétons avec changement de statut, cela avant la fin de l'année. La direction propose d'accompagner financièrement des départs volontaires (comme cela a été fait pour d'autres catégories du Livre ou pour des journalistes). Un rendez-vous a été pris pour la semaine prochaine.

Le comité syndical du 10 novembre 2009 a été annulé en raison d'une présentation de l'Edec

Séance du 17 novembre 2009

Présents : Claude Hammouche, Eric Zivohlava, Philippe Cols, Suzanne Watelet-Riou, Annie Pajnic.

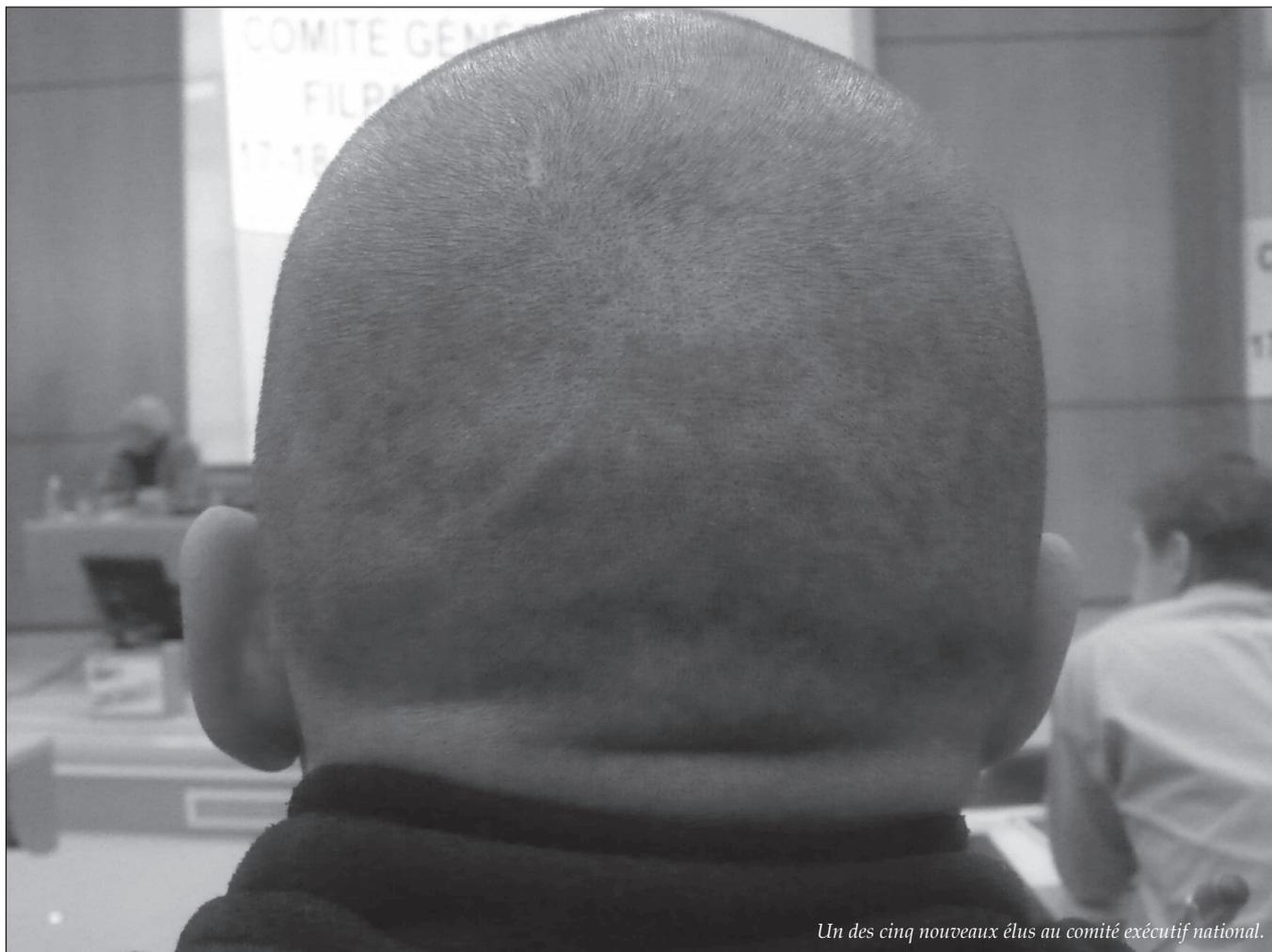
Excusés : Laetitia Lormeau, Isabelle Petit, François-Georges Lavacquerie.

Edec. Une réunion portant sur les critères propres à la PQN au sujet des formations au numérique, Edec, a eu lieu mardi dernier 10 novembre.

Rappelons que l'Edec comporte un périmètre financier sur les trois ans, 18 M euros, par tiers. Un tiers pour les salaires, financés par les entreprises, un tiers comme part de l'Etat, un tiers pour la formation période, plan, DIF. Il est impératif de dépenser les sommes mobilisées pour qu'il n'y ait pas de réduction du budget de l'année prochaine. Une plaquette explicative est disponible sur demande au syndicat.

Résumé pour la PQN

1) Au titre de la période : suppression des critères de durée pour les formations de l'Edec, avec un plafonnement à 100 euros de l'heure.



Un des cinq nouveaux élus au comité exécutif national.

2) Interroger toutes les entreprises sur la suite donnée aux formations refusées DIF et période, à représenter qu'elles soient réalisées ou pas.

3) Rappeler aux entreprises qu'il y a des possibilités de mutualisation pour les formations au niveau du plan. Possibilité de présenter des projets réalisés ou réalisables d'ici au 31 décembre 2009 (demander aux entreprises ayant engagé des fonds dans le facultatif de présenter des factures ou des stages).

« JO ». Un piétonnage est obtenu pour le 1^{er} janvier 2010, les effectifs de la permanence confortés jusqu'à mai 2010. Une réunion demandée avec l'adjoint au directeur des « Journaux officiels » afin d'évoquer le futur à trois ans du métier de correcteur.

Comité inter du livre parisien

Accord Imprime

Les avenants à l'accord sont en discussion.

« La Tribune »

Les correcteurs se trouvent placés dans la négociation d'un accord d'effectif, avec comme date butoir juin 2010. La direction du groupe souhaite que la charge de l'imprimerie baisse : par le portage et par une édition Web à la demande. Nous devons rester à « L'Atelier Desfossés » s'il n'y a pas de vraie négociation.

« L'Equipe »

La revalorisation des salaires de trois camarades embauchées (deux correctrices et une ex-typote) doit être actée.

« La Tribune ». Une proposition portant sur la charge de travail future des correcteurs et sur une redéfinition des effectifs doit être prochainement portée à la direction.

Séance du 24 novembre 2009

Présents : Claude Hammouche, Eric Zivohlava, Philippe Cols, Suzanne Watelet-Riou, Annie Pajnic, Isabelle Petit.

Excusée : Laetitia Lormeau.

Comité inter du livre parisien

« L'Equipe »

Une lettre du Comité inter à la direction de « L'Equipe » demande la rémunération reconstituée de nos deux camarades correctrices issues des accords de 2004-2005.

Un rendez-vous est demandé au président du SPQN pour ce qui concerne les « juniors » du plan Imprime.

« Le Parisien » annonce des départs (entre 50 et 100) dans les sièges éditoriaux.

« Direct Matin », à partir du 19 janvier, souhaiterait être imprimé ailleurs qu'au « Monde ».

« **Formacom** ». Le comité syndical rappelle qu'il n'y a plus de liens, d'obligations, du syndicat vis-à-vis de l'école.

« **La Tribune** ». Une proposition de négociation afin de définir la charge de travail et une réduction des effectifs a été envoyée à la direction. Plusieurs camarades négocient un départ volontaire.

Séance du 1^{er} décembre 2009

Présents : Isabelle Petit, Annie Pajnic, Suzanne Watelet-Rioux, Eric Zivohlava.

Excusés : Philippe Cols, Claude Hammouche.

Comité inter du livre parisien

Les modalités d'application du plan Imprime sont en cours de négociation.

Le Syndicat des correcteurs et des professions connexes a exposé la situation des correcteurs à « La Tribune ».

« **La Tribune** ». Des camarades correcteurs négocient leur départ volontaire. Le syndicat demande à reconstruire la direction suite à la proposition de négociation qu'il lui avait transmise.

Formacom. Un conseil d'administration extraordinaire est convoqué pour le 5 décembre. L'école est confrontée à la crise économique et une décision sur son futur doit être prise.

Réunions

Une commission de la presse est prévue pour le 20 janvier 2010.

Une réunion de travail quant au positionnement du Syndicat des correcteurs et des professions connexes se tiendra le samedi 13 février 2010.

La prochaine assemblée générale sera convoquée pour le samedi 15 mai 2010.

Séance du 8 décembre 2009

Présents : Isabelle Petit, Annie Pajnic, François-Georges Lavacquerie, Eric Zivohlava, Philippe Cols, Claude Hammouche, Suzanne Watelet-Rioux.

Mutuelle nationale de la presse, du livre et de la communication. Une proposition d'évolution de la protection sociale est proposée pour le 1^{er} janvier 2010.

Formacom. Un conseil d'administration s'est tenu samedi 5 décembre. A l'ordre du jour, les décisions à prendre avec la crise économique qui entraîne des difficultés grandissantes pour la plupart des écoles de formation.

« **L'Humanité** ». Un accord d'effectif est en voie de finalisation.

« **La Tribune** ». Un camarade a finalisé son départ volontaire. Rencontre avec la direction de « La Tribune » la semaine prochaine.

« **Metro** ». Notre camarade Claire Gignan s'est présentée aux élections de délégués du personnel du journal « Metro ». Dans le collège « journalistes ». 43 inscrits, 37 suffrages exprimés : 36 voix

pour elle. Claire est donc déléguée syndicale pour tous les salariés de Metro, journalistes, employés, commerciaux.

Séance du 15 décembre 2009

Comité inter du livre parisien

Le Comité inter du livre parisien a été annulé lundi 14 décembre, rendez-vous pris pour le 4 janvier 2010.

Le comité syndical est annulé en raison d'une réunion à « La Tribune ». A la sortie de la réunion, Claude Hammouche, Isabelle Petit et Eric Zivohlava échangent.

« **La Tribune** ». La direction fait oralement une proposition avec comme base les départs volontaires. Pour elle, trois sont finalisés ou en passe de l'être, un quatrième est à négocier. Le passage dans la rédaction comme rédacteur-réviseur est proposé au piéton désireux de rester et à la suiveuse. Entrée 184, salaire ouvrier reconstitué, ancienneté maison transcrite en ancienneté journaliste. Elle nous informe d'une possible passerelle d'un membre de la rédaction à la correction. L'offre est insuffisante pour le Syndicat des correcteurs, qui doit en proposer une nouvelle la semaine prochaine.

Séance du 22 décembre 2009

Présents : Claude Hammouche, Annie Pajnic, Isabelle Petit, Eric Zivohlava.

Excusés : Philippe Cols, Suzanne Watelet-Riou.

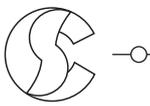
« **La Tribune** ». Une « note d'information des salariés de l'Atelier Desfossés sur le départ volontaire encadré » a été affichée sans concertation dans l'entreprise le 17 décembre par la direction.

« **JO** ». Une réunion avec la direction des publications légales a porté sur la réalité actuelle des correcteurs, leurs besoins de renforcement d'effectif jusqu'à l'installation de la nouvelle plate-forme éditoriale - dont une fidélisation - et l'identification de nouvelles tâches tant dans leur périmètre habituel que celui issu de l'actuelle refonte des publications légales.

« **Les Echos** ». Le contrat de la suiveuse plein temps a été reconduit pour six mois.

Conventionnement. Une réunion a eu lieu la semaine dernière réunissant le SPQN, le Syndicat des correcteurs et des professions connexes et l'intersyndicale des journalistes. Le Syndicat des correcteurs demande que l'ancienneté professionnelle des correcteurs ouvriers du Livre soit reconnue s'ils changent de statut. Nous élaborons une nouvelle proposition en ce sens.

Pas de comité syndical le 29 décembre en raison des fêtes de fin d'année



Séance du 5 janvier 2009

Présents : Claude Hammouche, Annie Pajnic, Isabelle Petit, Eric Zivohlava, Philippe Cols.

Excusée : Suzanne Watelet-Riou.

Comité inter du livre parisien

Le groupe Bolloré a annoncé vouloir quitter l'imprimerie du « Monde » pour ce qui est de l'impression de « DirectMatin ». Le Comité inter du livre parisien se doit de réagir à ce qui pourrait mettre en péril l'architecture du plan Imprime.

Un avenant entre le CILP et le SPQN permet d'actualiser le régime de couverture des frais santé des ouvriers et cadres techniques de la PQN.

Une mouture d'une « Coordination des syndicats ». Edition. Impression. Distribution a été distribuée. Elle s'articule entre trois chapitres : « Situation syndicale » ; « Situation professionnelle » ; « Enjeux ». On y trouve les contributions d'Info'com CGT et du Syndicat des imprimeries parisiennes ; un projet de réglementation de l'union des syndicats de l'impression, de la distribution et de l'édition. Un Comité inter sur deux sera consacré à l'élaboration de cette Union, et ce avec une date butoir à trois mois. Est évoqué également la mutation légale de la CSTP en Info-Com CGT et l'adoption d'une nouvelle structure dans la réunion de mi-mandat de la Filpac.

Le Syndicat des correcteurs et des professions connexes a annoncé qu'une journée de réflexion portant sur son positionnement dans la CGT aura lieu le 13 février ainsi qu'une assemblée générale décisionnelle le 15 mai. Il fournira prochainement une contribution pour la construction de cette coordination.

Il rappelle à cette occasion qu'une commission de la presse est prévue le mercredi 20 janvier à 10 heures, annexe Turbigo.

« **La Tribune** ». Une nouvelle proposition du Syndicat des correcteurs et des professions connexes a été envoyée à la direction. Une rencontre est demandée par cette dernière afin qu'elle puisse y répondre.

Archives du Syndicat des correcteurs et des professions connexes. Les archives du syndicat ne peuvent plus rester pour des questions de place dans le centre de documentation qui les avait jusqu'alors. Deux solutions : les Archives de Paris ou le Centre d'histoire sociale d'Amsterdam. Une décision est à prévoir courant janvier, début février. Cette dernière se prendra en fonction du critère d'accessibilité à nos archives par des chercheurs et en tenant compte de l'intérêt porté par les centres à l'histoire du syndicalisme.

Séance du 12 janvier 2010

Présents : Annie Pajnic, Isabelle Petit, Eric Zivohlava, Philippe Cols, François-Georges Lavacquerie, Suzanne Watelet-Riou.

Excusée : Claude Hammouche.

Conventionnement pour la presse quotidienne nationale (PQN). L'inscription dans la grille hiérarchique des emplois de la PQN sous la qualification de rédacteur-réviseur est possible. L'intersyndicale des journalistes nous demande que les entrées dans la profession soient similaires à celles des autres journalistes, notamment des secrétaires de rédaction. Le syndicat patronal (SPQN) s'oppose à une inscription automatique au point 184 des correcteurs ayant exercé leur métier depuis plus de cinq ans (ce qui est le cas de tous les correcteurs de presse ouvriers du Livre point 100). Une nouvelle proposition du Syndicat des correcteurs et des professions connexes est envoyée et à l'intersyndicale des journalistes et au SPQN.

Permanence. Une commission de la presse se tiendra mercredi prochain, il s'agit pour le comité de présenter la situation pour 2010.

Séance du 19 janvier 2010

Présents : Annie Pajnic, Isabelle Petit, Eric Zivohlava, Claude Hammouche, Suzanne Watelet-Riou.

Excusé : Philippe Cols.

Antrapresse. Une réunion de l'association Antrapresse a eu lieu mardi dernier, la veille d'une réunion nationale des délégués de presse à la Filpac. On été évoqués le plan Imprime de la presse quotidienne nationale, la demande des patrons de province afin de bénéficier d'un plan similaire – une réponse à la fin janvier est possible, les difficultés de chaque groupe sur fond de modernisation du parc machines et de la distribution.

« **La Tribune** ». Une offre de la direction porte sur deux passages de correcteurs à la rédaction avec le statut journaliste. Il reste d'autre part à finaliser un départ (4 piétons sur 5 ont accepté des départs négociés). Les conditions quant à l'ancienneté, la charge de travail et l'entrée dans la grille hiérarchique des journalistes ont été abordées.

Bolloré. Suite à la décision du groupe Bolloré de quitter l'imprimerie du « Monde », le Comité inter du livre parisien et la Filpac ont lancé des actions de non-parution de ses titres. Un 4-pages intitulé « DirectMalin » a été élaboré afin d'expliquer la nécessité d'un retour de la charge de travail de ces gratuits dans la presse quotidienne nationale pour le bon déroulement du plan Imprime. Un Comité inter élargi se tiendra à l'imprimerie du « Monde » jeudi avec un représentant de la Filpac.

Séance du 26 janvier 2010

Pas de comité syndical.

Séance du 2 février 2010

Présents : Annie Pajnic, Suzanne Watelet-Riou, Isabelle Petit, Eric Zivohlava.

Excusés : Claude Hammouche, Philippe Cols.

Comité inter du livre parisien

Le conflit avec le groupe Bolloré dure et arrive à un tournant, celui-ci avait jusqu'à hier choisi de ne pas imprimer ses titres avant de décider de passer en force.

La réforme de la distribution à Presstalis (ex-NMPP) risque de provoquer un nouveau conflit.

Une réunion avec le CILP-SPQN doit se tenir aujourd'hui afin de mettre au pied du mur les éditeurs quant à leurs engagements pour la charge de travail et la préservation des postes.

Institut d'histoire sociale du Livre CGT. Cet institut, auquel le Syndicat des correcteurs et des professions connexes est adhérent, a profité de son assemblée générale annuelle pour présenter ses activités : conférences, plaquettes, et inviter Georges Séguy (apprenti conducteur typographe). Celui-ci est venu déjeuner avec les participants avant de tenir un débat autour de sa vie militante et de son expérience de la déportation.

Placement. La baisse du nombre de services est significative. Certains titres ayant le réflexe de se limiter à distribuer leurs services en interne.

Journée de réflexion sur le positionnement du syndicat. Elle a lieu samedi 13 février de 10 heures à 17 heures, annexe de la Bourse du travail, 67, rue Turbigo, commission A 1^{er} étage.

Quelles activités syndicales futures pour le Syndicat des correcteurs et des professions connexes ?

Après la signature du plan Imprime, du congrès confédéral de Nantes, à mi-mandat du dernier congrès fédéral à Lille, le positionnement du syndicat en presse, en édition, comme composante de la Filpac, dans ses relations avec les syndicats de journalistes, etc., doit être l'objet de choix au cours de l'année 2010.

Le comité syndical invite tous les syndiqués à venir s'exprimer à l'occasion de cette réunion.

Séance du 9 février 2010

Présents : Annie Pajnic, Suzanne Watelet-Riou, Eric Zivohlava, Philippe Cols, Caroline Girolet, François-Georges Lavacquerie.

Excusées : Claude Hammouche, Isabelle Petit.

Comité inter du livre parisien. Le conflit Bolloré a été enclenché depuis mardi dernier. Du papier s'est retrouvé par terre. La distribution de « DirectMatin » est mauvaise, les autres gratuits se positionnent afin de capter la publicité. Les mesures policières semblent renforcées.

La fragilisation du « Monde » est d'importance puisqu'il s'agit d'un journal papier ne s'appuyant pas comme d'autres titres sur d'autres médias ou sur d'autres activités économiques.

Formacom. Le syndicat informe celle-ci de la liste de ses mandants.

« **Cantonade** ». Les contributions au prochain numéro doivent être envoyées au plus tard le lundi 15 mars 2010.

Conventionnement. Une signature est possible, la balle étant dans le camp du SPQN.

« **La Tribune** ». Négociation pour un passage de deux correctrices dans la rédaction.

« **Metro** ». Notre camarade Claire Gignan négocie la grille hiérarchique des emplois de ce quotidien gratuit, qui ne se définit pas comme appartenant à la presse quotidienne nationale.

Séance du 16 février 2010

Présents : Annie Pajnic, Suzanne Watelet-Riou, Eric Zivohlava, Philippe Cols, François-Georges Lavacquerie, Isabelle Petit.

Invitée : Françoise Maggie-Dulieu.

Excusés : Claude Hammouche.

« **La Tribune** ». Un accord est discuté autour de la charge de travail et du positionnement des deux rédactrices-révisseuses restant auxquelles une journaliste de la rédaction sera adjointe.

Comité inter du livre parisien. Une information autour du conflit doit se faire dans les sièges éditoriaux avec distribution d'un « DirectMalin2 ».

SIP est ressorti avec une majorité absolue vendredi aux élections de l'imprimerie du « Monde ».

Séance du 23 février 2010

Présents : Annie Pajnic, Suzanne Watelet-Riou, Eric Zivohlava, Philippe Cols, François-Georges Lavacquerie, Isabelle Petit.

Excusée : Claude Hammouche.

Comité inter du livre parisien. Une réunion est prévue jeudi avec tous les éditeurs et imprimeurs de presse (gratuits compris) pour le respect des engagements quant à la charge de travail des imprimeries.

Archives. Les archives du syndicat sont confiées au Centre d'histoire sociale d'Amsterdam. Plus grand centre spécialisé dans l'histoire sociale d'Europe, il offre des possibilités de consultation, de logement des étudiants, microfilme les documents avec copie au syndicat. Contact est pris avec Formacom afin d'adjoindre celles de l'école, notamment à sa création.

Formation

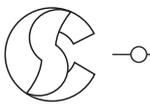
Les thèmes de formations, conditions de prise en charge, et bénéficiaires prioritaires de la formation autour du numériques sont déterminés. Ils sont disponibles sur demande au syndicat.

Séance du 2 mars 2010

Présents : Suzanne Watelet-Riou, Eric Zivohlava, Philippe Cols, Isabelle Petit.

Excusées : Claude Hammouche, Annie Pajnic.

Conflit Bolloré. Un accord portant sur la charge de travail et la modernisation des imprimeries parisiennes



a été signé entre le SPQN-« Metro »-« 20Minutes » et le Comité inter du livre parisien (CILP)-Filpac.

Un constat de désaccord a été acté entre le groupe Bolloré et le CILP.

Mutuelle. Les camarades recevant un courrier d'Audiens demandant une résiliation-réinscription à la mutuelle ne doivent pas y donner suite jusqu'à plus ample information. Une réunion CILP-direction de la MNPLC est prévue afin d'évoquer cette procédure.

Adhésions. Gallimard : Brigitte Haviland, Sylvie Sellier, Laurene Bücher, Catherine Robel, Alain Le Saux, Briec Philippon. Parrains Philippe Cols, Anne Hébrard.

Séance du 9 mars 2010

Présents : Suzanne Watelet-Riou, Annie Pajnic, Eric Zivohlava, Isabelle Petit.

Excusés : Claude Hammouche, Philippe Cols.

« JO ». Le collectif correcteurs se réunit régulièrement, Info'com a demandé à le rencontrer.

Conventionnement. Une réunion avec le Syndicat national des journalistes aboutit à une nouvelle proposition d'entrée dans la grille de la presse quotidienne nationale des journalistes.

« La Tribune ». Une nouvelle minute catégorielle a été signée. Elle fixe à trois l'effectif des correcteurs, les modalités de leur passage au statut de journaliste, rédacteur-réviseur, la formation qui s'ensuit ainsi que l'appel à des pigistes pour les remplacements pendant sa durée. Annie Pajnic est embauchée en CDI.

« Cantonade ». Les camarades désirant envoyer leur contribution pour le prochain numéro sont invités à le faire avant le 30 mars.

Séance du 16 mars 2010

Présents : Suzanne Watelet-Riou, Isabelle Petit, Claude Hammouche, Philippe Cols, Eric Zivohlava, François-Georges Lavacquerie.

Excusée : Annie Pajnic.

Union départementale Paris. Une situation contrastée au comité général de l'UD Paris 75 où les interventions entremêlaient réalités du terrain, par

secteurs professionnels ou par unions locales, prises de position « régionale » pour les particularités parisiennes et politique syndicale confédérale en ce qui concerne les retraites, la précarité, l'emploi, la formation, la couverture sociale, etc.

Formation Filpac. Une réunion des mandatés Filpac dans les organismes de formation avait comme sujet une position de la CGT en ce qui concerne les changements dans ce secteur. A la concentration en cours doit répondre une présence CGT ayant pour cible l'ensemble des salariés du secteur au niveau national (84.000).

Comité inter du livre parisien. Une sortie du conflit avec le groupe Bolloré est possible.

« La Tribune ». La mise en place de la nouvelle organisation des correcteurs dans la rédaction se passe bien.

Mutuelle. Deux commissions sont mises en place afin de déterminer les modalités de fusion de la Mutuelle du livre, du papier et de la communication et des autres composantes du groupe Audiens en une seule entité.

Journée nationale du 23 mars. A l'occasion de la journée nationale revendicative pour les retraites, l'emploi et les salaires, nous avons rendez-vous à 14 heures à l'angle de la rue Crussol et du boulevard du Temple (à côté du Cirque d'Hiver).

Séance du 23 mars 2010

Présents : Annie Pajnic, Isabelle Petit, Philippe Cols, Eric Zivohlava.

Excusés : Suzanne Watelet-Riou, Claude Hammouche, François-Georges Lavacquerie.

Comité général de la Filpac

Marc Peyrade est devenu secrétaire général de la Filpac.

Comité inter du livre parisien

La manifestation de la journée d'action du 23 mars est d'importance pour l'ensemble des revendications d'entreprise.

Admissions, radiations

Le dossier est validé pour publication dans le bulletin.



Rapport d'activité du secrétariat au placement

Quel bilan tirer de l'année écoulée pour la permanence ? En quoi son fonctionnement a-t-il pâti de la situation de crise dans le prépresse ?

Le Recapp, en permettant à un grand nombre de rouleurs de travailler en remplacement des « recappés » non cadres soldant leurs droits aux congés payés, avait accru le volume des services effectués en 2008. Le peu de départs de ce type en 2009 n'a donc pas étouffé l'offre de services à la permanence, contrairement à l'année précédente. En revanche, en fin d'année, la première vague de départs de piétons à La Tribune a contribué durant le temps des négociations à un accroissement significatif des services. Pour les cassetins encore sous statut ouvriers du Livre, même s'il y a eu globalement moins de travail, on a donc pu constater une stabilisation du volume de services effectués par les rouleurs.

Dans les faits, il reste moins d'une dizaine de permanenciers annexés 3 non encore piétonnés. Ce sont les directions qui ont choisi de ne pas tous les embaucher et puis de procéder au recrutement d'autre permanenciers. Un volume important des services échoit logiquement à des non-listés. Et tout aussi logiquement, comme le volume des services effectués par ces derniers est plus important que celui assumé par des Annexe 3, les rouleurs non listés ont été les plus nombreux à travailler. Certains sont devenus suiveurs depuis des années et sont ou seront piétonnés en 2010.

La crise est utilisée par les directions afin de continuer à remettre en cause le fonctionnement du placement. Les directions font pression en même temps et de manière contradictoire avec les accords signés pour qu'il y ait moins de rouleurs et qu'ils soient choisis par elles, de préférence jeunes et fringants... Cette pression s'exerce sur les réglettes et les délégués syndicaux et l'on retrouve ici et là des réflexes d'autonomie des cassetins... comme à l'époque du plomb !

Tel service est perdu par ces inconséquences et il est bon de dire et redire que c'est en appelant la permanence (06.88.64.00.97) qu'une solution est toujours trouvée. Dans la recherche de l'équité. N'est-ce pas ainsi que la plupart commencèrent à rouler ?

Qui est gagnant dans cette dérive-là ? Le patronat, et lui seul ! Car c'est lui qui fait une économie sur les services perdus, une autre encore plus substantielle sur son budget RH puisque ce sont les cassetins eux-mêmes qui de facto refusent de continuer à faire travailler Untel ou Untel. Lui qui pourtant donne toute satisfaction dans d'autres titres tout aussi exigeants sur les compétences professionnelles ! Quant au partage des « richesses », avec une gestion en interne des services, là encore on ne prête qu'aux riches. Certain-e-s doubleraient ou tripleraient pendant que les autres n'auraient rien ou si peu !

Ce sont ces dérives qui minent le fondement même des logiques qui ont prévalu et défendu l'intérêt collectif et syndical.

Situation actuelle et perspectives 2010 par titre

« France-Soir »

L'an dernier, le cassetin comprenait deux piétons (l'un statut Livre, l'autre journaliste) et deux suiveurs, tous les deux Annexe 3. La direction ne voulait plus entendre parler de la permanence (cf « Cantonade » précédent). Un premier suiveur a été embauché en CDI fin août (statut journaliste). Jusqu'à la fin de l'année s'est posée la question de l'embauche en CDI de la suiveuse ayant signé un CDD (statut journaliste) en septembre. Le piétonnage a bien eu lieu début 2010.

A plusieurs reprises, une éventuelle création de poste avait été évoquée. Le lancement de la toute dernière nouvelle formule, et l'accroissement de travail qui en découle, pourrait amener la direction à reprendre les discussions sur ce sujet.

« La Tribune »

Après le départ en Recapp du dernier piéton pouvant y prétendre, la minute catégorielle stipulant que le cassetin comptait six services par jour de parution a contribué à une sérieuse augmentation du nombre de services effectués par des permanents. Ainsi, une suiveuse a pu travailler à plein temps, deux autres suiveurs effectuant la plupart des autres remplacements. Cette minuté a été dénoncée par la direction début 2009. Cette année a vu l'ouverture difficile de négociations. Quatre piétons sur cinq ont accepté de négocier leur départ avec la direction. Sur le dernier trimestre, entre les congés payés et le remplacement de piétons ayant quitté l'entreprise – les négociations n'ayant pas encore abouti, la minute catégorielle s'appliquait toujours –, les suiveurs et les rouleurs ont été amenés à effectuer énormément de services. 2010 a vu le cassetin passer du statut Livre au statut de journaliste. Il est composé de la piétonne restante et de la suiveuse embauchée en CDI auxquelles s'ajoute une sténo-dactylo de la rédaction. La permanence telle qu'elle existait a disparu, les formations issues de ces changements sont remplacées par des permanenciers en tant que pigiste, statut journaliste.

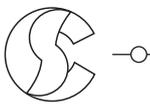
« Les Echos »

En volume, la permanence a vu le nombre des services de ce cassetin croître. Deux permanents Annexe 3 se répartissent la plupart des services.

La fin de l'année a vu la direction finalement accepter de reconduire le contrat à durée déterminée de la suiveuse plein temps jusqu'en juin 2010. Un possible basculement du cassetin au statut journaliste aborderait le périmètre restant à la permanence.

« L'Humanité »

Le recours à la permanence s'est considérablement restreint pour ce qui relève des services effectués par



des rouleurs, les quatre suiveurs ont conservé leur volume de travail. Parmi ceux-ci, il y a eu un piétonnage à la fin de l'année.

Le basculement au premier trimestre 2010 du cassetin au statut journaliste aura permis l'embauche de deux suiveurs. La suiveuse restant ouvrière du Livre verra son volume de travail rester sensiblement au même niveau. Les services que cette dernière ne pourra effectuer seront distribués à des permanenciers.

« Le Figaro »

Plus de permanence depuis bien longtemps, mais il restait à finaliser l'embauche du suiveur en CDD. Ce sera désormais chose faite début 2010.

« Le Monde »

Trois suiveurs relevant de l'annexe 3 effectuent la plus grande partie des remplacements sous statut journaliste, ces services leur sont proposés en direct. Ceux qu'ils ne peuvent prendre vont à de jeunes rouleurs. L'appel à la permanence en est réduit d'autant. Sauf imprévu, l'année 2010 devrait être sensiblement identique en volume de services.

« Le Parisien »

Un effectif sans grand changement chez les piétons, donc un volume de services relativement stable en 2009.

Pendant plusieurs mois, en plus du quotidien, des suiveurs ont eu la possibilité de travailler sur deux nouvelles parutions, l'une consacrée à l'économie et l'autre au sport, ce qui a eu pour effet d'ouvrir à un plus grand nombre de permanents, essentiellement des non-listés annexe 3, l'accès au cassetin du quotidien.

« Le Journal officiel »

Avec la modernisation, moins de services à répartir entre une toute petite dizaine de rouleurs.

Le permanent à temps plein a été embauché en janvier 2010. De nouvelles négociations doivent tant aborder la situation de deux suiveuses et du besoin en volume de correcteurs.

Dans les autres titres de la presse quotidienne ou périodique nationale qui faisaient ponctuellement appel à la permanence, à peine une vingtaine de services ont été commandés l'an dernier.

En conclusion, une année 2009 en demi-teinte, les embauches ayant mécaniquement compensé l'arrêt du recours à la permanence dans les titres ayant déjà basculé au statut journaliste... mais le bonheur des uns a fait le malheur des autres.

Le secrétariat au placement
Claude Hammouche
Isabelle Petit



Les délégués dans la salle du comité confédéral national.

Comptes rendus des Comités inter du livre parisien

Lundi 12 octobre 2009

David Rousselle, Gérard Le Tréguilly, Alain Martin, Philippe Cols, Eric Zivohlava, Isabelle Petit, Olivier Blandin.

Afir

Nous avons rendez-vous avec Bernard Thibault demain matin à l'école des imprimeurs, l'Afir. Une expression confédérale par Marc Peyrade sur le dossier « Le Monde » pourra avoir lieu après que nous ayons explicité notre politique syndicale avec le plan Imprime.

Courrier au président du SPQN

Un état des lieux siège par siège devra avoir lieu pour une application de l'accord Recapp.

« Le Monde », jeudi 15 octobre

Le secrétariat fédéral, l'Inter et le SGL se retrouveront devant le président du conseil de surveillance du groupe Le Monde, Louis Schweizer, au siège du journal. Il s'agit d'avoir des garanties sur la modernisation de l'imprimerie.

Rappel de la réunion de jeudi dernier

SIP. La question industrielle conditionne les garanties sur le plan senior, offre une sécurisation. Nous avons expliqué le plan dans des assemblées générales dans toutes les entreprises. Nous sommes mandatés pour aller à la signature.

Olivier Blandin

Nous avons débattu au comité syndical d'Info'com durant quatre semaines. L'application du plan Imprime au prépresse aurait des répercussions dramatiques.

Philippe Cols

Nous devons obtenir une sorte d'assurance privée, dès le début du plan, afin de sécuriser les trimestres, que le senior ne soit pas un « junior passif ». Le problème des cas individuels c'est qu'ils se trouveraient face à une administration alors que l'Etat ne serait pas officiellement partie.

Gérard Le Tréguilly

Nous demandons la signature de chaque éditeur afin qu'ils s'engagent sur la modernisation de l'imprimerie. Notamment la direction du « Monde », des « Echos » et de Bolloré. Il faut chuter sur un constat d'étape : 1) moderniser l'imprimerie du « Monde » ; 2) assurer un volume soutenant celle-ci.

Une réunion est prévue avec les éditeurs le 23 dans la soirée.

Lundi 26 octobre 2009

Olivier Blandin, Alain Martin, Nicolas Masson, Frédéric Duluc, Xavier Didelot, Gérard Le Tréguilly, Philippe Cols, Eric Zivohlava.

Imprime

Xavier Didelot

Les modifications demandées sur les volets 1 et 2 sont présentes. Maître Cerisay a prévenu que les trois volets sont indissociables.

Nicolas Masson

Les trois accords peuvent être signés, seul le dernier doit être clair sur l'interprétation.

Xavier Didelot

Un guichet unique afin d'unifier toutes les démarches, 180 personnes couvertes jusqu'à la retraite.

Lettre à M. Morel

Eric Zivohlava

Cette lettre vient après la visite des sièges éditoriaux. Où en est le Recapp, quels sont les questions voire les problèmes? Nous avons amené une liste : celle de la permanence du Syndicat des correcteurs et des professions connexes. S'y trouvent la plupart de nos annexés en CDD, presse ou hors presse, et les permanents travaillant en presse, annexés ou pas. On constate un éclatement entre des annexés âgés qui travaillent où ils peuvent et des jeunes assurant la production dans les entreprises.

« Les Echos », « La Tribune »

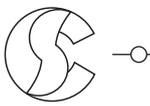
Une réunion prochaine doit annoncer trois demandes de licenciement, avec comme argument un sureffectif.

Aux « Echos », le délégué syndical est invité à rencontrer la direction, cela lui a été annoncé en réunion mensuelle des délégués du personnel. La direction lui a déjà annoncé que la correctrice suiveuse n'aurait plus de travail le 1er janvier 2010, que c'est une décision irrévocable. Cette personne travaille depuis deux années. Elle remplace une longue maladie faisant partie de l'accord d'effectif, tout comme les remplacements maladie. Elle avait été choisie parmi trois candidates, les deux autres candidates malheureuses ont été piétonnées depuis, l'une à « L'Humanité », l'autre à « L'Equipe ».

Olivier Blandin

Recapp

L'évolution professionnelle et le changement de statut sont le prix à payer pour trouver du travail aux camarades qui entrent dans des secteurs où ils étaient exclus. Il existe une logique entre les sièges éditoriaux et ce qui se passe dans les centres d'impression. Sans les uns et les autres moins de rapport de force.



« La Tribune »

Grave et important. Une réunion en mars au sujet de l'atelier graphique, sa durée de vie est très brève. Il faut travailler à l'édition. Au mois d'avril, Mme Descamp met la même pression avec à la clef des licenciements secs pour l'ensemble, mouvement de mobilisation atelier-édition avec le délégué syndical SNJ. Mme Descamp a évoqué des évolutions dans d'autres secteurs, les offres ont été faites, deux. Les camarades ont refusé de prendre ces postes. Une jeune a pris un avocat. La direction nous a reçu il y a quinze jours. Deux camarades, une de 57 ans et la jeune avec un avocat. Celui qui est défendu par le syndicat n'a comme proposition qu'un poste au statut publicitaire avec une perte de salaire de 1.000 euros. Il a fait valoir son départ avec une indemnité transactionnelle à la clef.

Eric Zivohlava

Une charge de travail existe pour la révision. C'est un exemple, une démonstration que ces directions veulent faire ce qu'elles entendent avec le prépresse.

Lundi 2 novembre 2009

Olivier Blandin, Nicolas Masson, Philippe Cols, Eric Zivohlava, Maya Wright, Frédéric Duluc, Isabelle Petit.

Nicolas Masson

Soucis sur les annexes des entreprises, les noms. Beaucoup d'erreurs. Des salariés d'entreprises entières sont absents.

Philippe Cols

Pour parler entre Gérard Le Tréguilly et M. Morel. Suivi des accords 2004-2005. Cela fait plus d'un an que la porte nous a été refermée sur les salaires. L'inflation est petite mais existante, que faisons-nous, restons-nous sur la NAO?

L'inflation est à 1,25, chiffres officiels.

Nicolas Masson

Envoyons un courrier dès le 15 novembre.

Nicolas Wright

Mme Descamps donne 3 centimes pour la distribution « Equipe » - « Tribune ». Nous avons un rendez-vous ce soir, la grève est possible. Les tournées sont tirées par le bas.

Olivier Blandin

Info'com sera un syndicat dans neuf mois.

Nicolas Masson

Les cadres vont signer Imprime le 29 novembre après leur assemblée générale.

Lundi 9 novembre 2009

Olivier Blandin, Nicolas Masson, Eric Zivohlava, Maya Wright, Frédéric Duluc, Alain Martin.

Olivier Blandin

Faire du low-cost en ne respectant aucun accord. Le problème économique est réel à « La Tribune ».

Eric Zivohlava

Résumé de la rencontre « La Tribune » de la semaine dernière.

Une réunion avec Morel devait se tenir.

Nicolas Masson

Si tout est bon, on signe le 16 et tout de suite après on fait une réunion avec Morel.

Plan Imprime

Proposition la semaine dernière d'un avenant reprenant le troisième volet. Un problème se pose sur la prévoyance santé. De la 4^e à la 10^e année, il faudrait être salarié d'une entreprise. La subrogation étant appliquée, la charge est à l'entreprise, la rente certaine inclut cette prévoyance.

La prévoyance décès, basée sur l'assiette des salaires, regarder avec Audiens pour une assurance forfaitaire pour qu'en cas de décès le pécule soit le même que pour un salarié. Un calcul a été demandé par M. Guérin pour les trois dernières années, un senior doit toucher la même retraite que s'il avait continué à travailler. Il n'a pas de revalorisation sur le salaire. L'adéquation sur la formule spécifiée sur l'accord intègre la valorisation. Nous sommes prêts à signer l'avenant si nous avons les réponses positives d'Audiens.

Soucis sur les congés générés en 2009. Demander en fonction des situations des entreprises qu'ils soient payés avant l'adhésion au plan.

Lundi 30 novembre 2009

Olivier Blandin, Nicolas Masson, Eric Zivohlava, Maya Wright, Alain Martin, Philippe Cols, David Rousselle.

Masson et Didelot

Un accord mais pas de modalités, un problème sur l'avenant des années 1958-1959.

Xavier Didelot

Préavis de Bolloré le 17 décembre qu'il quittait « Le Monde ».

Eric Zivohlava

« La Tribune »

Trois réunions se sont déroulées avec la direction, des réunions, plutôt que des négociations, après que nous ayons envoyé deux lettres recommandées à cette même direction. Nous avons envoyé par mail une proposition (lecture de la proposition).

Depuis, nous avons connu un départ, celui qui était prévisible, il est finalisé, il s'agit tout compris de deux années de salaire brut et d'une formation de huit mois comme Web master.

Deux autres correcteurs sont intéressés, une correctrice en invalidité à mi-temps, un ancien secrétaire délégué. La correctrice rencontre la direction demain. Les deux piétons restants sont réticents à passer dans la rédaction. Pour deux raisons : quel sens professionnel de corriger un journal à 2 ? Et quelles garanties en cas de licenciements ?

La dénonciation de la minute catégorielle prend pleinement effet 15 mois après son annonce, cela sera en juin 2010. Cela n'a donc pas non plus de sens de rester dans l'atelier.

Il est important pour nous de négocier un effectif dans la rédaction de rédacteurs-réviseurs. Où bien peut-on penser à des reclassements dans d'autres entreprises? Où bien conserver le statut d'ouvrier du Livre si un refus de négociation de la part de la direction se réalise? Il faut rappeler que les accords Recapp étaient désignés comme une refondation, pas comme une obligation de changement de statut.

Les sureffectifs apparaissent partout à travers cette mécanique pour ce qui concerne le prépresse.

Lundi 4 janvier 2010

Pascal Le Bouch, Pascal Wright, Olivier Blandin, Christian Lefranc, David Rousselle, Xavier Didelot, Gérard Le Tréguilly, Alain Martin, Nicolas Masson, Eric Zivohlava, Philippe Cols.

Situation de conflit, notamment avec le groupe Bolloré, un accord serait signé avec Maury, à l'imprimerie Brodard, on y trouve 120 salariés menacés, adhérents à la CGT, le but est de nous opposer. Bolloré avait annoncé il y a six mois qu'il quitterait l'imprimerie du « Monde » le 17 janvier. « Les Echos » ont déclenché les hostilités, avec une demande du remboursement de pénalités qu'ils prétendent que « Le Monde » leur doit. Nous sommes dans le juridique.

Signature de l'avenant Xavier Didelot

Nous étions prêts pour l'accord. L'avenant ne pourrait vivre que si les commissions de suivi étaient mises en place. Pour une bonne application des conventions; SPEF3P, l'Ibsar, les emplois à créer en pré-presse, les transferts, les reconversions, etc., et le guichet unique.

Les cadres seraient d'accord pour signer ainsi que la CFDT.

Gérard Le Tréguilly

Différence entre un règlement d'un Comité inter qui prévoyait une phase transitoire de trois ans. Propositions autour du mois de mars. Intervention des différents syndicats au 49^e Congrès. Notre proposition doit passer par la fédération, un tour de table, SGL compris. Pas un problème de noms, mais un but : le rassemblement.

Olivier Blandin

Je suis heureux que l'on aboutisse à une coordination de syndicats de filières de métiers. Des résultats par entreprise, c'est seulement cela qui existe, nous n'arrivons pas depuis trois ans avec les correcteurs à une union, c'est sur la base d'un rassemblement et pas sur un 4-pages, mais sur des principes forts, un vrai projet politique au niveau de l'Inter.

Philippe Cols

Les grand enjeux, je vais dire du mal des correcteurs, avec les syndicats de journalistes sont nationaux, le grand débat c'est la position du Comité inter.

Olivier Blandin

Rassembler l'ensemble des salariés de l'ensemble des sièges éditoriaux, ce projet Info'com porte une analyse, nous sommes en plein dans le numérique pour l'ensemble des secteurs. Cela nous oblige à agir autrement. Dans une CGT à 100%, il y a une vraie attente au niveau des salariés. Cette action doit être poursuivie. Le niveau régional est le centre de gravité, rassembler l'ensemble des salariés. Il faut avancer sur cette question. La question du corporatisme est dans le passé de l'histoire. Notre angle c'est la publicité, la PQR.

Gérard Le Tréguilly

Les contributions de chaque syndicat sont utiles afin de vérifier si nous sommes en phase avec ce que nous avons décidé il y a trois ou quatre ans. Nous ne pouvons pas décider sans que nous n'avancions.

Ne pas alimenter la polémique. Des débats ont eu lieu, ils n'ont pas fait « tout seul ».

Olivier Blandin

Après les élections professionnelles avec Info'com, nous ne pouvons pas revenir en arrière, regarder ensemble comment nous pouvons nous unir. De nos métiers aujourd'hui, les ouvriers du Livre n'en occupent qu'une petite partie. Des revendications transversales sont nécessaires : salaires, sécurité sociale professionnelle, au sein des différentes conventions collectives, avec une communication pour l'ensemble des salariés.

Gérard Le Tréguilly

Référent pour Imprime, Philippe Bouldoir le sera au niveau de la mutuelle.

Lundi 18 janvier 2010

Olivier Blandin, Christian Lefranc, Xavier Didelot, Gérard Le Tréguilly, Alain Martin, Nicolas Masson, Eric Zivohlava, Isabelle Petit.

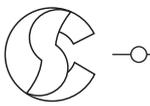
Gérard Le Tréguilly

Nous avons décidé au Comité inter il y a quinze jours de distribuer un tract devant la tour Bolloré. Nous avons été reçus par le groupe Bolloré, qui nous affirme ne pas pouvoir bénéficier de la qualité requise avec l'imprimerie du « Monde ». « C'est la crise et les annonceurs s'en vont pour cette raison, notre concurrent « 20Minutes » est mieux imprimé. Nous partons dans le labeur. » Nous leur avons expliqué que cela impliquait la remise en cause des engagements sociaux, ce que nous n'acceptons pas. Eux considéraient alors que la machine 2 au « Monde » correspondait, d'où notre proposition d'un « DirectSoir » remonté dans la journée afin d'être à moitié imprimé, puis « DirectMatin » la moitié, puis le reste la nuit et au « Figaro ». Vincent Bolloré m'a demandé de le rencontrer vendredi matin.

Cette réunion doit porter sur le plan de charge, une compensation est-elle envisageable?

SIP, Xavier Didelot

La mobilisation de nos mandants est complète. Le calendrier est prêt pour un blocage des entreprises



de labeur. Nous allons dire au SPQN que le plan Imprime est inapplicable, l'avenant à la signature y restera tant que nous n'aurons pas obtenu satisfaction, si les éditeurs ne ramènent pas Bolloré à la table de négociation.

Olivier Blandin

Il faut une réunion des délégués d'entreprise et de l'Inter.

Gérard Le Tréguilly

Nous pourrions tirer un autre 4-pages à distribuer devant le Palais-Bourbon.

Alain Martin

Dès jeudi, il faut que la fédération soit mêlée au conflit. Le débat doit porter sur la pluralité avec en vue une parole fédérale et confédérale, afin que cela prenne de l'ampleur.

Gérard Le Tréguilly

C'est un dossier de presse pour la confédération, le problème de l'imprimerie n'est que la pointe émergée de l'iceberg. Nous constatons un silence de la presse, y compris pour « La Correspondance de la presse ».

Lundi 1^{er} février 2010

Christian Lefranc, Xavier Didelot, Gérard Le Tréguilly, Alain Martin, Eric Zivohlava, Isabelle Petit, Philippe Cols, Pascal Wright, Jean-Pierre.

Gérard Le Tréguilly

Le SPQN reçoit le bureau de l'Inter demain à 16 heures, ramener les éditeurs à la raison. Que font-ils sans Bolloré? Préparons une conférence de presse au niveau du comité inter.

Lundi 1^{er} février 2010

Christian Lefranc, Xavier Didelot, Gérard Le Tréguilly, Alain Martin, Eric Zivohlava, Isabelle Petit, Philippe Cols, Pascal Wright, Jean-Pierre.

Gérard Le Tréguilly

La police est venue à l'imprimerie du Monde et a pris des photos pour voir si des relations existent entre certains salariés avec les destructions de papier.

Lundi 15 février 2010

Christian Lefranc, Xavier Didelot, Nicolas Masson, David Rousselle, Gérard Le Tréguilly, Olivier Blandin, Alain Martin, Eric Zivohlava, Isabelle Petit, Philippe Cols, Jean-Pierre, Romain Altman (« Le Monde »).

Gérard Le Tréguilly

La brigade des réseaux ferroviaire a procédé à 4 arrestations, avec comme accusations vols en bande organisée. Les camarades ont dû enlever leurs lacets, une prise d'ADN a eu lieu et ils ont été fouillés sans vêtements. La position confédérale c'est que c'est l'affaire de la CGT, Bernard Thibault parlera de ces pratiques au sommet social. « DirectMalin2 » doit être distribué sur tous les sièges éditoriaux et aux politiques.

Une assemblée est prévue demain à 13 h 30 au « Monde ». L'ensemble des signataires d'Imprime doivent s'engager à respecter la convention des ouvriers du Livre CGT.

Romain Altmann

Nous avons réservé une salle au 6e, l'invitation est partie ce matin à tous les salariés du groupe. C'est une initiative Info'com et SIP. L'argument que c'est « Le Monde » qui est attaqué passe bien chez les journalistes, conjonction? Nous envisageons une heure de débat, pas plus, le timing serré. Nous devons être trois ou quatre seulement pour la présidence, Gérard Le Tréguilly, les deux délégués syndicaux (Dominique de l'imprimerie) et Jean Gersin, qui veut venir, plus cinq copains de l'imprimerie. Sur l'approche : la CGT à elle seule n'a pas raison mais elle apporte des éléments de réponse. Nous devons nous demander pourquoi Bolloré a envoyé il y a six mois cette lettre et rappeler ses engagements écrits. Dans le but d'une proposition aux salariés. Est-ce une actions historique, afin de mieux interpellier les politiques?

Gérard Le Tréguilly

Nous n'arrivons pas avec des solutions clefs en main, cela doit venir de la SEM pour qu'un communiqué exprime une position générale. La fédération demande que toute la PQR envoie des déclarations de soutien directement à Vincent Bolloré.

Xavier Didelot

Les élections d'entreprise ont eu lieu vendredi à l'imprimerie du « Monde ». 230 inscrits, SIP 53-54%. Nous sommes majoritaires au CE et avec les DP. Un communiqué de l'inter est nécessaire, nous avons gagné au-delà des catégories. Un maximum de camarade viennent sur cette ligne.

Olivier Blandin

Voici la position de la CGT, les résultats des élections valident cette position.

Lundi 1^{er} mars 2010

Christian Lefranc, Gérard Le Tréguilly, Alain Martin, Eric Zivohlava, Philippe Cols, Pascal Wright.

Gérard Le Tréguilly

« 20Minutes » a écrit un texte de soutien aux accords de presse parisienne, leur respect de la convention collective des ouvriers du Livre, pour l'annonce de leur rapatriement à l'imprimerie du « Monde ». Au passage, ils demandent une nouvelle structure incluant les gratuits.

Mutuelle

Démision et adhésion au module collectif. Nous devons suspendre toute procédure proposée. Une réunion dans la semaine avec la mutuelle apportera une réponse.

Lundi 15 mars 2010

Gérard Le Tréguilly, Alain Martin, Eric Zivohlava, Philippe Cols, SPPS, Xavier Didelot.

Gérard Le Tréguilly

Courrier du « Monde » sur les négociations du repreneur espagnol.

L'activité de la semaine dernière était suspendue à la rencontre avec Bolloré. Il donne la même quantité d'impression retirée à l'imprimerie du « Monde » pour son quotidien payant et il assumera les sureffectifs si nécessaire. Il réaffirme sa volonté de développer des titres papier. « Une rencontre pour le présent et l'avenir » a été écrit avec Jean Gersin et moi-même ce week-end afin d'expliquer comment nous mettons un contenu social dans les investissements de Bolloré dans la presse.

Lundi 22 mars 2010

Alain Martin, Eric Zivohlava, Philippe Cols, Pascal Wright, SPPS, Xavier Didelot, Isabelle Petit, David Rousselle, Nicolas Masson, Olivier Blandin.

Compte rendu du comité général de la Filpac.

Journée du 23 mars 2010

Alain Martin

Ce sont les salariés qui doivent se déterminer entreprise par entreprise. Ce n'est pas au Comité inter à appeler à la grève.

Xavier Didelot

Nous avons un rendez-vous afin de soutenir Mehdi Bennouni le 25 à 11 h 30 devant le siège de la direction de Mediaport, 9, boulevard du Général-de-Gaulle, Montrouge.



Le président de séance et le nouveau secrétaire aux finances.

Assemblée générale

ordinaire du 14 novembre 2009



Les délégués se placent dans la salle du comité confédéral national.

Candice Chemla, présidente de séance. - Il est 14 heures et le quorum n'étant pas atteint, par respect des statuts, l'assemblée est reportée à 14 h 15. La salle fermant à 17 heures, les débats s'arrêteront à 16 h 30.

Candice Chemla. - Ordre du jour, l'assemblée générale du 28 mars 2009, admissions, radiations, rapport de la trésorerie, rapport d'activité du secrétaire délégué, questions diverses. Commençons par l'adoption du compte rendu de l'assemblée générale du 28 mars 2009. Qui est contre l'adoption? Personne. Le compte rendu est adopté.

Admissions orales. Marin, Catherine, Coforma 1993, réviseuse à « L'Express »; Bellamy, Charlotte, Formacom 2008, parrain Gilles De SanMateo; Bouilly, Danièle, correctrice en édition, marraines Anne-Valérie Bernard, Anne Hébrard; Spiler, Joël, Formacom 2005, correcteur en édition, marraines Anne-Valérie Bernard, Anne Hébrard. Une démission, Enkilbo, Jacky.

Tous les nouveaux syndiqués recevront, à l'issue de cette assemblée générale, le « Cantonade » 217 et un exemplaire des statuts. Ils seront automatiquement, comme chaque syndiqué, affiliés à la liste de diffusion du syndicat.

20 pour, aucun contre.

Rapport de la trésorière

Suzanne Watelet-Riou. - Je n'aurai pas grand-chose de plus à ajouter à mon rapport écrit. Les

cotisations rentrent, le bilan 2009 paraîtra sur le prochain « Cantonade », en mai 2010.

Candice Chemla. - Qui est contre le rapport de la trésorière? Personne. Pour? 25. Le rapport est adopté.

Rapport oral d'activité

Eric Zivohlava. - La journée de mobilisation du 22 octobre constitue pour notre confédération syndicale un succès. A travers elle, la CGT « porte des perspectives qui sortent de la logique financière, en particulier les questions de salaire, de qualifications reconnues, des conditions de travail, de la prise en compte de la pénibilité, du départ à la retraite, de l'embauche en CDI, de sécurité professionnelle. » Elle « entend participer aux états généraux de l'industrie » récemment lancés. Voici donc un succès « qui en appelle d'autres » et « est un levier pour donner confiance dans les actions collectives ».

Des critiques sont cependant portées sur cette action : la succession des journées depuis un an, depuis la crise, n'a pas vu des cortèges dont la taille allait crescendo, la réponse n'est pas à la hauteur du nombre des licenciements, elle est devenue simplement participative, totalement réformatrice. Critiques, interrogations habituelles. Toujours bonnes à remettre dans une perspective de l'aujourd'hui. Mais ce n'est pas dans une analyse du degré de combativité, de réformatisme du syndicalisme en général et de celui de

la CGT en particulier que je voudrais commencer ce rapport oral.

Je voudrais simplement souligner quelques points.

Tout d'abord, voilà maintenant une année que la crise financière a éclaté et que nous assistons à une érosion de l'emploi qui semble inéluctable et que, en regard, les premières analyses des organisations caritatives réalisées sur ces douze mois indiquent, chiffres à l'appui, la situation catastrophique dans laquelle se trouvent des millions de personnes. Celles-ci ne sont pas simplement devenues plus pauvres mais, plongées dans l'urgence, elles ne sont plus à même, et ce en seulement quelques mois, de continuer à imaginer leur futur dans une quelconque perspective. La grande majorité d'entre elles vivent de ce qui est appelé les « transferts sociaux » et appartiennent à des catégories particulières, femmes, moins de vingt-cinq ans, plus de cinquante ans, familles monoparentales, et ce dans des proportions de plus en plus grandes.

La réponse de la CGT porte sur un projet industriel différent de celui issu du financier et veut insister sur la lutte contre la précarisation. Sera-t-elle capable de porter cette revendication des plus fragilisés ?

Et quand cette lutte se décline, c'est, après les salaires, afin d'évoquer les qualifications, les conditions de travail (la pénibilité), le départ à la retraite, l'embauche en CDI, la sécurité professionnelle. Il est donc question ici du métier à reconnaître et de la lutte contre la précarisation légale du salariat, voire de l'absence de salariat. Des thèmes qui nous sont familiers et ce quel que soit le secteur où se trouvent les adhérents du Syndicat des correcteurs et des professions connexes. C'était le sujet de discussion de la commission de l'édition de ce matin, où 20 camarades travaillant dans ce secteur se sont réunis afin d'évoquer les différentes procédures prud'homales engagées par eux pour faire respecter leurs droits de travailleurs intellectuels, leurs salaires, leurs conditions de travail, lutter contre le travail payé à la tâche, le développement du travail en free-lance. La discussion a également porté sur les nouvelles organisations dans les entreprises d'édition avec l'utilisation de l'Internet dans la production de textes publiés désormais sous des différents supports. « Sans dire les tâches, des patrons inventent des définitions qui sont des espèces de synthèses, tout reste dans un flou, mais chacun doit être en capacité de tout faire. Comment avoir des exigences qualitatives dans cette nouvelle organisation du travail et continuer à défendre notre métier comme constitutif de la production de textes, par quelles manières s'insérer dans ce flux continu ? » Les questions de l'édition répondent, on le voit, à celles d'autres secteurs, la presse par exemple. Nous voyons concrètement les conséquences de l'effacement de toutes les frontières entre les secteurs de l'écrit.

Dans le rapport d'activité du numéro de « Cantonade » que vous venez de recevoir, il était dit que le plan social Imprime serait peut-être signé d'ici à cette assemblée générale. C'est chose faite depuis

le 29 septembre et ce par les quatre composantes de l'Inter, dont notre syndicat. Celui des cadres se propose de le faire à son tour fin novembre. Le texte de ce plan social sera mis en ligne prochainement par le SPQN, il l'est déjà comme projet sur le site de la Filpac. Ce plan permet de résoudre la question des sureffectifs dans les imprimeries de la presse quotidienne nationale. Les principales mesures étant un « portage » des cinquantenaires, les « seniors », jusqu'à une retraite pleine, et un plan de formation pour les moins de cinquante ans concernés, les « juniors ».

Mais ce plan porte aussi en lui des besoins de formation pour les salariés qui resteront. C'est là qu'intervient l'engagement de développement de l'emploi et des compétences (Edec), où comment l'Etat soutient financièrement les entreprises de presse dans leur restructuration issue de la crise, des nouvelles manières de partager le travail et de la volonté de gestion des directions.

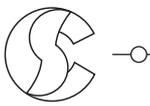
Cette aide touche tous les salariés du secteur. 70.000 ont été identifiés dans l'étude ayant initié ce plan de formation. Des personnes dont les réticences face au changement sont analysées, je cite, comme une « acculturation face au numérique » et non pas comme la crainte de se retrouver déqualifiées, dépouillées d'un statut, le tout à travers l'apprentissage d'un savoir-faire tout entier dévolu à une rationalisation au service de la simple rentabilité pour la rentabilité. Ce qui faisait dire à un patron de presse qu'il n'était pas contre l'embauche de journalistes pour son titre mais à partir de certaines conditions de rentabilité. L'Etat abonde pour 50% des sommes dévolues à l'adaptation au numérique et ce pour trois années, 2009, 2010, 2011.

« Metro »

Notre camarade Claire Gignan a entamé des négociations sur l'emploi des seniors suite à la nouvelle loi qui oblige toute entreprise de plus de cinquante salariés ou appartenant à un groupe de plus de cinquante salariés d'arriver à un tel accord. Trois volets doivent être choisis parmi les sujets suivants : l'anticipation de l'évolution de carrière ; la formation spécifique des seniors ; le nombre de seniors dans l'entreprise ; le tutorat ; la pénibilité du travail. Le dossier est d'importance puisqu'il traite à travers de l'emploi des plus de cinquante-cinq ans aussi bien de la formation, de la pénibilité que de la retraite. Il nous intéresse au syndicat puisque notre pyramide des âges va faire tomber ? Plonger ? De plus en plus de camarades dans la situation de vieux correcteur (et vieille correctrice) obligés d'œuvrer jusqu'à un âge de plus en plus canonique...

« L'Humanité »

L'objectif du syndicat après avoir participé à la reconstitution d'une équipe cohérente est de stabiliser en CDI les cinq personnes présentes dans l'entreprise.



Certaines souhaitent des temps partiels qui pourraient être complétés par des piges. Ce qui rend la piste de pigistes régulier, donc CDI au bout de trois mois, explorable.

Il nous reste à déterminer la charge de travail et le positionnement des correcteurs. Une réunion avec la direction a évoqué ces points, ainsi que le passage, non obligatoire, de chacun dans le statut de rédacteur-réviseur (il reste à s'accorder sur l'ancienneté correcteur). Le point 184 et les années de carte de presse seraient acceptables pour la direction. Nous avons demandé l'attribution d'un point 115 pour une camarade qui restera ouvrière du Livre afin de gérer l'équipe pendant les trois années professionnelles qui lui reste avant sa retraite.

« L'Equipe »

Une rencontre avec le directeur général a porté sur le positionnement des correcteurs, leurs besoins de formation, la revalorisation des salaires de deux camarades correctrices embauchées et la possible embauche d'un correcteur après la brutale disparition de notre camarade Frédéric Valet. Une discussion constructive a conduit M. Morinière à nous promettre une réponse rapide au sujet des salaires et à voir avec le chef de service pour les autres points.

« Journaux officiels »

Une réunion avant-hier a porté les revendications du collectif syndical correcteurs. Une rencontre avec le sous-directeur des « Journaux officiels » doit avoir lieu début décembre et évoquer à travers des propositions, la réalité professionnelle des correcteurs dans le futur et ce face à l'érosion continue de leurs interventions au fur et à mesure de la montée en puissance de la nouvelle plate-forme éditoriale. Un camarade est embauché en CDI au 1^{er} janvier, une autre devant prendre sa suite pleine pour les deux prochaines années, un troisième travailler jusqu'à sa retraite dans trois ans, deux suites équivalent temps plein revenant à la permanence au moins jusqu'à avril 2010 en raison du retard dans la modernisation. Une équipe de nuit est reconstituée pendant que les camarades de jour débordant sur la nuit passent d'un plus 4 pour cent à 7,5 pour cent. Les « Journaux officiels » évoluent peut-être plus lentement que d'autres mais leur problématique est la même : comment dans le flux des copies passer le plus en amont possible afin de continuer à exercer le métier de correcteur tout en conservant le contrôle de qualité en aval, y compris ici à travers la vérification d'automatismes.

« Les Echos »

La direction a convoqué par deux fois le délégué syndical. La première afin de lui donner une date pour ce qu'elle présente comme le dernier jour de travail

pour la suiveuse annexe III. C'est le 31 décembre. Après, l'effectif serait pour elle de neuf sans remplacement d'une piétonne en invalidité. Les motifs invoqués sont une baisse de la pagination et une perte financière de la société. La seconde réunion portait sur le possible passage dans la rédaction des ouvriers du Livre, ceux-ci changeant alors de statut.

Il s'agit pour nous donc bel et bien d'une demande de licenciement d'une ouvrière du Livre en presse quotidienne nationale.

« La Tribune »

Deux réunions supplémentaires et les demandes sont de plus en plus précises : elles ne portent que sur la réduction de la masse salariale. Par tous les moyens, départs volontaires, mais aussi et surtout, dès l'avant-dernière réunion, via la fin de l'appel à la permanence, à obtenir durant l'entretien selon la direction. L'accord d'effectif impliquant pour la permanence 2,5 équivalents temps plein, dont une suiveuse, ne représentant que des « engagements anciens » pour la direction. Là, c'est en plus de la crise économique et du déficit de la société, la situation concurrentielle accrue d'autres titres qui obligent cette dernière à imposer ses demandes « avant le 31 décembre 2009 ».

Une proposition va être soumise mardi à la direction de « La Tribune », elle porte sur le maintien d'un effectif de six correcteurs, moins un si un départ volontaire est constaté. Ce dernier devant s'effectuer au minimum dans les conditions de ceux des juniors du plan Imprime. Reste un mi-temps thérapeutique assuré par la permanence, nous connaissons alors une diminution significative des effectifs en moins de quatre années. L'intégration dans la rédaction doit se faire à travers une véritable négociation portant sur la définition du poste, la charge de travail, les garanties en cas de licenciement futur, la formation nécessaire, l'encadrement pour cette évolution.

Mais pour la direction, pour l'instant, c'est trois correcteurs sans aucune véritable définition professionnelle ni garanties. L'alternative restant pour elle des licenciements qui pourraient porter sur l'ensemble de l'effectif.

Ces dernières évolutions nous ont fait presser le Comité inter du livre parisien à obtenir une rencontre avec le SPQN, suite à la lettre de ce dernier envoyée à M. Morel, son président, dans la seconde moitié de septembre. La question de notre permanence doit y être traitée le plus rapidement possible, en elle, pour les personnes qui l'animent, et, plus largement, à travers le respect des engagements des éditeurs depuis 2004-2005. Une réunion d'une commission presse est à prévoir en décembre voire en janvier, que nous ayons ou pas d'ici là des réponses. Nous ne pouvons plus continuer à attendre que des disparitions de postes s'accomplissent en catimini.

Congrès confédéral de Nantes

Le Syndicat des correcteurs et des professions connexes n'a pas obtenu de mandat de la Filpac afin de participer à ce dernier. La possibilité évoquée le 14 septembre au Comité inter n'a donné lieu du côté de Montreuil qu'à la redite de la décision de l'été : nous permettre de nous exprimer à travers une contribution écrite portant sur la précarité de l'emploi. Nos camarades d'Info'com sont plus chanceux, ils obtiennent un mandat par l'addition de membres d'autres syndicats afin d'arriver au chiffre de 700.

Que les choses soient claires. Nos voix ne sont représentées que par la contribution écrite que nous avons envoyée en vue de notre participation effective au congrès de décembre à Nantes et il nous paraît évident pour l'avenir que l'imagination doit prendre le pas sur une gestion de partage des manques en ce qui concerne la représentation des différents secteurs de la presse.

L'année 2010 doit pour la région Paris voir l'émergence de trois syndicats de filières de métiers. Au Syndicat des correcteurs et des professions connexes, exigeons une politique syndicale ambitieuse, c'est-à-dire qui nous fasse sortir du piège du syndicalisme purement d'entreprise, là où métiers, catégories, riment aussi bien avec corporatisme ou même, pour les « bonnes boîtes », avec patriotisme d'entreprise. Là où en lieu et place d'une politique syndicale se déchaînent les rapports de force entre appareils d'organisations tant issues d'un passé révolu que déjà prêtes chacune pour un futur qui ne manquera pas de chanter selon leurs désirs égoïstes.

Je souhaite qu'un vrai débat s'engage dans les prochains mois, et, déjà aujourd'hui, entre nous, sur cette question de politique syndicale de notre syndicat dans l'accélération que nous connaissons des évolutions de nos métiers.

Je vous remercie.

Candice Chemla. – Des questions ?

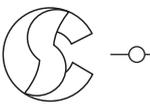
Philippe Cols. - Je voudrais apporter une précision pour la fin de ton intervention à propos du rappel évoqué dans les faits au Comité inter du livre parisien il y a quinze jours sur la remise à l'honneur de l'union des trois syndicats de filières de métiers. En effet, une des impossibilités de réaliser cette union résidait dans le fait que le syndicat de la distribution était « bloqué » au niveau de la fédération. Si l'on croit le secrétaire du SPPS, qui représente ce que sera le Syndicat de la distribution au Comité inter, rien ne pouvait être fait avant le congrès de Nantes, il semble donc que l'on se dirige au printemps vers la naissance de ce syndicat de la distribution prévu depuis trois ans. Ce qui veut dire en effet que l'on va se retrouver le vilain petit canard au Comité inter, le seul syndicat de métier qui restera historiquement inchangé et donc le grand débat avec les camarades du Comité inter

place le syndicat dans cette question simple, est-ce qu'il peut rester au Comité inter en tant que tel où est-ce qu'il faudra passer par des fourches Caudines dont on n'a pas encore le détail ? Ce que je donne, c'est une information, en aucun cas une décision ni une opinion. C'est l'état des lieux. Au printemps, probablement, les manœuvres vont commencer réellement pour ce que Info'com a toujours proclamé de notre éviction de fait du Comité inter du livre parisien.

Une deuxième info qui est un rappel. En septembre 2007, il a été signé entre le Syndicat des correcteurs, Anne, tu t'en souviens, tu étais secrétaire à l'époque, et Info'com un accord qui mènerait à une union des deux syndicats. On sait bien ce qu'il en a été dans les faits. Info'com a fait en sorte que cette union ne puisse avoir lieu. En fait, ils ont ignoré cet accord tout simplement.

Troisième information, c'est au mois de juin que la Chambre typo deviendra officiellement Info'com-CGT, cela voulant dire qu'entre le printemps et l'été la question de la place du Syndicat des correcteurs sera imminente.

Anne Hébrard. – Syndiquée de 1982, piétonne à « L'Equipe », secrétaire à l'édition. C'est à ce titre que je prends la parole. Une commission de l'édition s'est tenue ce matin. Qui se tient tous les six mois. Nous essayons de poser un maillage sur la France entière ou 10.000 travailleurs à domicile (TAD), 6.000 en région parisienne, 80% de correcteurs. Des personnes qui travaillent chez elles, qui ne connaissent pas leurs droits, qui sont logiquement salariés sous la convention de l'édition annexe 4. Donc énormément d'Agessa, d'honoraires, d'auto-entrepreneurs... Et nous essayons de parer à ça. Je siège également au SNE, le syndicat patronal de l'édition au nom de la Filpac. Trois procès aux prud'hommes sont engagés : il y en a un qui concerne une correctrice qui attaque Editis pour des corrections réglées en Agessa, ce sera vraiment un symbole parce qu'Editis siège au SNE et que cet éditeur jure la main sur le cœur qu'il respecte la convention et qu'il n'y a pas d'Agessa chez lui. On verra... Une autre correctrice attaque son éditeur pour le non-paiement des 8,33%, c'est une convention particulière, qui s'applique aux TAD, et qui n'est pas respectée, sauf dans quelques maisons d'édition qui n'ont pas suivi les ordres du SNE apparemment. Sinon les éditeurs prétendent que ce serait un treizième mois accordé aux TAD, ce qui n'est pas le cas, si on regarde la convention. Enfin Harlequin. Harlequin est symptomatique de ce que nous essayons de faire depuis un an et demi. Il y a une syndiquée... Il y a au départ un groupe de quinze correcteurs et finalement une syndiquée qui attaque avec six collègues, qui se sont tous syndiqués entre-temps, l'éditeur parce qu'il les paie au forfait... sans compter les signes, par exemple, ce qui fait 20% de salaire en moins et il y a là aussi la question des 8,33%.



Dans le cadre des actions que nous voulons mener, vous avez peut-être suivi ce qui s'est passé pour l'édition. Le 20 mars dernier, il y avait une réunion du SNE et ce sans la présence d'un seul correcteur, on a donc fait une manifestation sur le trottoir devant le siège du SNE, et puis les correcteurs ont investi le lieu de la réunion. Finalement, quatre d'entre eux sont restés [et ont assisté au début de la réunion où ils] ont exposé leurs doléances, il y avait des correcteurs venus de Bretagne qu'on ne connaissait pas et qui sont venus spontanément. Ça n'a pas fait avancer le schmilblick, mais au moins, les correcteurs se sont posés là, ils ont été vus, ils ont été entendus, des images ont été prises et ont été répercutées à tous les éditeurs. Tout le monde le sait, c'est un petit milieu. Ce que je vous propose et que j'ai proposé ce matin en commission d'édition, c'est que lors des jugements des prud'hommes, les salles soient investies, pacifiquement bien sûr, par les correcteurs, les TAD afin de soutenir les gens qui paraîtront devant les juges. Les avocats rapporteront ce qui s'est passé à leurs patrons, et comme c'est un tout petit milieu, tous les éditeurs sauront que nous sommes en train de nous mobiliser. Sinon, le reste de mon message, il est à destination des TAD, qui sont très isolés, qui souvent ne connaissent pas leurs droits et qui parfois ne sont pas comptés dans les effectifs des entreprises. Il faut d'abord qu'ils investissent les entreprises, qu'ils se manifestent auprès des comités d'entreprise, auprès des instances représentatives du personnel, auprès des délégués du personnel; qu'ils posent des questions et qu'ils demandent à leurs représentants d'intervenir dans les réunions du comité d'entreprise. Ensuite, il faut qu'eux-mêmes investissent ces mandats lorsque l'occasion se présente, c'est-à-dire qu'ils se présentent aux élections de délégués du personnel (DP) et au comité d'entreprise (CE) afin d'être représentés. Après, je ne saurais trop leur conseiller de se syndiquer, au Syndicat des correcteurs, bien évidemment... Nous, nous pouvons faire le relais entre les élus CE CGT des différentes maisons d'édition. Et puis, avec notre liste de diffusion, on peut faire passer des mots d'ordre, diffuser des petites plaquettes, afin que les gens puissent échanger des informations. Cela marche déjà pas mal, on est déjà 156 sur cette liste.

De la salle. J'ai une question...

Anne Hébrard. - Il faut que tu viennes ici, sinon, on ne va pas t'entendre.

François-Georges Lavacquerie. - Viens à la tribune et dis ton nom...

Christophe Despech. - Alors voilà, j'ai plusieurs questions, car cela pose des problèmes organiques de savoir comment organiser les travailleurs de l'édition dans la mesure où si effectivement, en tant que correcteur, on a pour référence le Syndicat des

correcteurs, pour les autres salariés de l'édition, comment ça s'articule? Peut-on, par exemple, si on est secrétaire d'édition, adhérer au SDC? Tu as parlé des instances représentatives du personnel, des délégués du personnel, des délégués au CE, etc. Je me souviens qu'historiquement, le fait qu'on ait toléré la double appartenance au SNJ-CGT et au Syndicat des correcteurs, c'est qu'en tant que correcteur avec un statut de rédacteur-réviseur en presse périodique, on était isolés par rapport aux autres personnes qui pour la plupart avaient aussi le statut journaliste qu'ils soient maquettistes, photographes, etc. Et donc ça faisait un peu bizarre d'avoir un syndicat ou un délégué syndical d'un métier, alors qu'il était le seul, ou qu'ils étaient deux, à l'exercer sur un ensemble de plusieurs personnes ayant le statut journaliste. Sans parler de ce sujet-là en particulier, je préférerais qu'on revienne sur l'édition, à savoir comment ça s'articule l'adhésion au Syndicat des correcteurs et comment on s'organise syndicalement en tant que correcteur quand on a des collègues qui ne sont pas forcément du même métier, bon, ça, c'est du point de vue organique... Par ailleurs, il y a quelque chose auquel j'ai pensé il y a un certain temps déjà. Bon, je sais que malheureusement je n'étais pas présent aux précédentes réunions des salariés de l'édition, mais il y a quelque chose qui historiquement me paraît assez grave, c'est les lois concernant l'application des 35 heures. Pour les gens qui en bénéficient en étant salariés à temps plein en CDI, c'est soit 10% de travail en moins pour le même salaire, soit une augmentation de 10%, mais en fait il n'y a jamais eu de convention essayant d'étendre l'application des 35 heures à des gens qui, certes, travaillaient paradoxalement moins de 35 heures, mais pour lesquels il n'y avait pas de raison qu'ils ne bénéficient pas des avantages qu'offraient les 35 heures en aménagement du temps de travail. Il me semble que ce serait une revendication qu'on pourrait faire valoir notamment dans le combat à mener pour l'obtention systématique des 8,33% de précarité d'emploi. Que ce soit les 35 heures ou les 10% de congés payés, les gens qui ont des RTT ont plus que 10% de congés payés donc quand a que 10% de congés payés, on a moins de congés payés, en pourcentage, en étant précaires que quand on est salarié à temps plein. Donc il y a deux questions en fait : la question de l'organisation des salariés selon leurs statuts dans l'édition, par rapport au SDC et au Syndicat des employés de l'édition, par exemple, et puis ne serait-il pas opportun, et légitime, de revendiquer une traduction du passage aux 35 heures pour les gens qui n'ont pas le statut d'un salarié en CDI?

Anne Hébrard. - Alors, pour le passage aux 35 heures, je n'y étais pas, mais ça c'est réglé entreprise par entreprise par des accords d'entreprise.

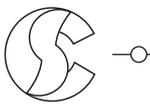
Les gens ont soit été augmentés, soit ont travaillé moins, pour les TAD. Ensuite, pour l'articulation, chez les TAD, il n'y a pas d'employés, la liste édition, qui

actuellement comprend plu de 150 noms, est une liste qui est ouverte à tous les TAD, à tous les correcteurs. C'est très large, cela concerne tous les correcteurs de l'édition, syndiqués ou pas syndiqués, tous les TAD syndiqués ou pas syndiqués, piétons, rouleurs, que sais-je... Enfin, tous ceux qui sont intéressés par l'édition peuvent adhérer à cette liste, c'est moi qui la gère... Sinon, l'articulation, elle se fait éventuellement au SNE, qui est paritaire, il y a des gens du syndicat de l'édition, des patrons, des employés, pour le moment il n'y a pas de correcteurs qui siègent, il y a des gens de la confédé [CGT], il y a Laurent Gaboriau qui est permanent. Ce matin, il y avait Anne de Harau qui est juriste à Wolters Kluwer, qui maintenant est permanente syndicale. Donc l'articulation, elle se fait là. De toute façon, les gens qui sont là... c'est très dispersé, très divers. On fait ce qu'on peut, là, on est train d'essayer de monter un maillage pour pouvoir parler à tous ces gens-là. On est 156, on va distribuer des plaquettes, après, c'est à chacun de relayer si quelqu'un à un carnet d'adresses de 20 mails, il renvoie sur 20 mails... Moi, je reçois tous les jours des mails de gens qui sont curieux, qui ne savent même pas ce que c'est que cette liste, mais qui veulent adhérer, et de temps en temps, il y en a qui sortent parce que ce n'est pas ce qui les intéressait. Voilà, c'était quoi, l'autre question ?

Laurent Raymond. - Bonjour, je voulais évoquer les CDD d'usage, puisqu'une de nos dernières conversations avec Candice Chemla a fait apparaître que certains pigistes rouleurs n'arrivaient pas à faire valoir les CDD d'usage auprès des Assedic, tu m'interromps si je me trompe. Personnellement, j'aimerais faire valoir le CDD d'usage puisqu'il m'arrive de travailler en presse hebdomadaire où, on ne va pas dire les employeurs, mais du moins la compta, puisque c'est les gens de la comptabilité qui établissent nos fiches de paye et fournissent les attestations Assedic, ne connaissent pas les CDD d'usage ou les ignorent volontairement ou pas. On a donc beaucoup de mal à faire établir des attestations Assedic où le mot « piges » n'est pas mentionné. Donc, je voulais savoir dans quelles conditions avait été établi le CDD d'usage en presse quotidienne. Est-ce une idée des correcteurs ou est-ce le patronat qui l'a fait valoir ? Un petit problème assez récent – petit problème, c'est un euphémisme – s'est posé au « JO », où la négociation avec le patron est un peu particulière puisque c'est une société ouvrière. Un rouleur a exigé d'être piétonné, il semble qu'il aurait pu avoir gain de cause aux prud'hommes, il avait eu des CDD d'usage à plein-temps pendant pas mal de temps. Donc, je voulais savoir si le CDD d'usage protège le patron d'une éventuelle démarche du salarié aux prud'hommes visant à obtenir un CDI. Dans ce cas-là, on peut le faire valoir en presse hebdo à un employeur, en disant n'ayez pas peur, vous pouvez me faire des contrats à durée déterminée pendant des années sans craindre un quelconque recours aux prud'hommes du salarié.

Ou bien est-ce qu'on est à la limite de la légalité et que de toute manière on peut se retourner contre le boss et avoir gain de cause ? Les patrons de presse se retranchent toujours derrière un autre usage qui est celui de la pige, en feignant d'ignorer que, de toute façon, il n'existe que deux contrats : CDI ou CDD, enfin, vous connaissez tous ça... Il y a une grosse difficulté en pratique à obtenir des CDD d'usage en presse périodique, je ne sais pas si d'autres sont dans ce cas, enfin, je sais qu'il y en a mais je ne sais pas s'il y en a dans cette salle... Je me demande donc si on peut employer cet argument de leur dire n'ayez pas peur, surtout n'ayez pas peur, on ne va pas vous manger tout cru, la pige ne vous protège en rien puisqu'en l'absence de contrat, il y a présomption de contrat, comme le dit la convention collective des journalistes, donc présomption de contrat, ça veut dire soit CDD, soit CDI. En l'absence de contrat, c'est les chiffres qui priment, bon alors, j'imagine que ce sera à la hauteur de ce qu'aura travaillé le salarié dans l'entreprise, si c'est huit heures dans l'année, eh bien ce sera un contrat de huit heures par an, voilà... En fait, moi, je cherche des arguments à faire valoir pour essayer, parce que ce serait créer des précédents dans beaucoup de titres, le CDD d'usage en presse hebdo, notamment. Pour ce qui est des mensuels, je ne sais pas trop, mais j'imagine qu'il doit y avoir des CDD classiques, avec des délais de carence, les gens n'en font qu'un ou deux dans l'année, j'imagine, les collaborations y sont peut-être moins régulières qu'en presse hebdo... C'était une question. Bon et puisque je suis là, à propos de l'édition, le problème, comme on sait, c'est l'isolement. Le paiement en droits d'auteur, visiblement, s'étend, surtout quand c'est un petit éditeur – moi, je travaille pour un petit éditeur. C'est interdit, mais il a trouvé la parade, moi j'ai un travail de rewriting... Alors, je ne sais pas s'il est plus dans les clous qu'avec une bête note de droits d'auteur, mais en gros, ils ont compris au printemps que ça commençait à sentir mauvais, qu'ils allaient être obligés de salarier quelques personnes. Et en gros, ils se sont dit, bon, on va salarier la moitié et garder les autres en droits d'auteur et comme ils savent qu'on ne peut pas payer un correcteur en droits d'auteur, maintenant, ils sortent des contrats de rewriting qu'ils rédigent eux-mêmes, d'ailleurs.

Voilà, en tout cas, c'est une pratique que je vois apparaître, je ne sais pas si c'est généralisé... ou pas. Évidemment, il est clair qu'on peut se retourner contre son éditeur qu'à partir du moment on est sûr de ne plus travailler avec lui. On peut alors demander à convertir plusieurs années d'activité en salaire. Je pense que c'est une épée de Damoclès dont ils ont conscience, ils savent, j'imagine, ce que ça peut leur coûter à terme. Alors est-ce que la seule façon d'obtenir un salaire, c'est, à la fin de son engagement avec un éditeur, de dire : « Ben voilà, coco, pendant, je ne sais pas, quatre, cinq ans tu m'as payé en droits d'auteur, eh bien maintenant, on va mettre les comptes à plat et tu vas payer les cotises et tout ça... » Alors, est-ce que



c'est la seule solution ou est-ce qu'on fait appel aux bons sentiments de l'éditeur, en disant, il faut que tu payes mes cotisations de retraite ?

Anne Hébrard. – Alors pour les éditeurs qui payent en Agessa, eh bien tant mieux s'ils ont chaud aux fesses, c'est vrai que ça commence à se savoir, puisque certains ont carrément arrêté de donner du travail à leurs correcteurs. Pour le moment, je ne vois pas d'autre solution que d'entamer des prud'hommes pour qu'ils arrêtent vraiment cela. Il y a peut-être une autre façon de procéder, je ne la connais pas, je manque d'imagination. Maintenant s'il y a quelqu'un qui a des idées, je suis preneuse. Alors, il faut savoir que la prescription est quinquennale si l'on va aux prud'hommes... On peut avoir raison sur cinq ans en arrière, à partir du moment où on introduit une instance, ça arrête la prescription. C'est-à-dire que même si l'éditeur fait appel, va en conciliation, demande des renvois, c'est arrêté au moment où vous avez entamé l'action. Donc si c'est jugé dix ans plus tard, ça lui fera quinze ans dans les dents... Bon, c'est déjà un début. Et même quelqu'un qui est obligé d'accepter un contrat en rewriting, le prend – parce qu'il est bien obligé de travailler –, il conserve les preuves qu'il a bien fait un travail de correction : c'est-à-dire avant, après... On verra bien le travail qu'il a effectué. Ce sont des contrats qui sont très bien ficelés, c'est indécélable, c'est-à-dire que c'est une « œuvre collective », sauf que si le correcteur se décide à aller en justice, je crois qu'il aura raison, je ne peux pas le jurer, en matière de justice, on ne peut jamais jurer,

Laurent Raymond. – De toute façon, un fichier tu le traites, c'est une preuve.

Anne Hébrard. – Absolument, le fichier, tu le reçois, tu le stockes et tu le revois. A partir du moment où on voit que le correcteur a vraiment effectué un travail technique, on ne peut pas dire qu'il a fait du rewriting, par exemple... C'est un travail de correction, donc c'est un correcteur et selon les conventions de l'édition, il doit être salarié, ça, c'est vraiment le cheminement normal que vont faire les juges des prud'hommes. Je ne vois que ça pour le moment, mais si tout le monde le faisait, ce serait déjà formidable. Le peu de chose qu'on a fait jusqu'à maintenant, ça leur a vraiment foutu les chocottes, ça leur a vraiment foutu le feu aux fesses puisqu'ils ont arrêté de donner du travail comme ça à beaucoup de gens. Alors, ils se sont rétractés, ça fait à peu près six mois que ça dure, mais ça ne va pas durer éternellement, non plus, ils ont besoin de faire corriger leurs livres. Ils vont peut-être trouver une issue, je n'en sais rien, mais en tout cas, en ce moment, c'est un peu la panique, il faut en profiter.

Avec ces trois actions aux prud'hommes, ils vont peut-être voir de quel bois on se chauffe, ils vont peut-être commencer à nous respecter. Et revenir à

des méthodes plus normales... On a appris ce matin qu'il y avait d'autres failles, que la convention de l'édition avait été tripatouillée et que maintenant on pouvait recevoir soit un salaire soit des honoraires... Bon, si on reçoit des honoraires, on n'est plus salarié, ça évolue sans cesse sous des pressions diverses et variées. A nous de savoir parer ces attaques. Pour le moment, on tient un statut, il faut le faire appliquer. Après, on verra. Et plus il y aura de monde qui se mettra dans cette commission de l'édition pour qu'on puisse travailler ensemble, mieux ce sera... Parce que les correcteurs qui sont sur le terrain ont des infos que moi je n'ai pas, j'ai des retours par Christophe, par d'autres personnes, mais il faut en avoir d'autres. Il y a des sujets techniques à aborder, la mutuelle, par exemple... Les TAD n'ont pas de mutuelle, les patrons sont en train de s'organiser – parce qu'ils ont l'obligation de proposer une mutuelle à tous leurs salariés, intérieurs ou extérieurs – pour en trouver de tellement peu intéressantes pour les TAD qu'ils ne la prennent pas, en se disant : « oh, ben, je prends celle de mon conjoint ou j'en prends pas ou j'en prends une à titre individuelle, etc. ». Mais ça, c'est des infos qu'on a depuis six mois et qui ne sont même pas remontées auprès des salariés, parce que les gens ne s'intéressent pas à ce genre de détails techniques – chiants, c'est sûr –, mais qui engagent quand même la vie sur des années.

Il y a des gens qui acceptent les Agessa pendant des années, c'est à partir de la quarantaine qu'ils commencent à réagir en se disant, j'ai loupé mes droits à la retraite sur quatre ou cinq ans...

De la salle. – Anne, j'ai une copine qui a eu à faire à un éditeur qui exigeait qu'elle ait le statut d'auto-entrepreneur, Explique-moi ça.

Anne Hébrard. – Oui, on en a déjà parlé... En fait, ça veut dire que tu montes ta boîte, en quelque sorte...

De la salle. – C'est des Agessa ?

Anne Hébrard. – Non, pas du tout... tu deviens ton propre patron, tu montes ta boîte et puis tu as des clients qui te paient en honoraires, en factures...

Laurent Raymond. – Je voudrais apporter une petite précision. En fait, il y a eu des projets de loi pour rendre le statut d'auto-entrepreneur plus intéressant. Il était prévu d'avoir des prélèvements à la source sur le chiffre d'affaires qui soient plafonnés et quasi forfaitaires, je crois, autour de 13%. Ce n'est pas passé au Sénat, mais ça remonte à 2008 il me semble, mais il y a quand même des allègements de TVA. Bref, il semblerait que – en gros – le statut d'auto-entrepreneur, ça abaisse le coût du travail, tout simplement... C'est-à-dire que du point de vue salaire, on pourrait croire, à première vue, que ça ne pas être

inintéressant puisqu'on ne paie pas la TVA, du moins pendant les premières années... Et donc, du coup, les employeurs le savent, cela joue comme un argument. En gros, il s'agit d'appliquer un tarif. Le but, c'est que celui qui accepte le boulot se dise : « ah ben, finalement, c'est pas trop mal, je vois le temps que j'y passe, à l'heure, je m'y retrouve... » Je pense que c'est ça qui est à l'œuvre... Sauf que finalement, c'est pas avantageux parce que l'exonération de TVA, elle ne dure qu'un temps et qu'en plus il faut cotiser soi-même pour la retraite, pas de la même façon que quand on est salarié, et il faut automatiquement une retraite complémentaire.

D'un côté, il y a le législateur qui essaie de rendre le statut d'autoentrepreneur relativement attractif pour les salariés. La logique, quand on veut prendre un boulot, c'est de facturer le moins cher possible, puisque de toute façon on est mis en concurrence avec les autres, quand on est autoentrepreneur. On se dit, bon, ben, j'enlève la TVA et je m'en sors à peu près comme ça. On a parlé de mutuelle, une autre chose m'énerve, c'est la situation des rouleurs en presse en matière de mutuelle...

Anne Hébrard. – C'est un serpent de mer...

Laurent Raymond. – Oui, c'est un serpent de mer, quelqu'un peut me répondre sur la mutuelle ? Et aussi sur le contrat d'usage en presse hebdo et tout ça...

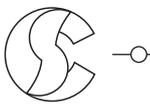
Philippe Cols. – Je ne me sens pas compétent sur le contrat d'usage, mais en ce qui concerne la mutuelle, c'est un vieux débat... Pour les rouleurs, le problème est que la mutuelle refuse en fait de reconnaître des droits si le salaire qui est versé par une entreprise de la presse quotidienne nationale est inférieur à 70 % d'un plein-temps... ça veut dire clairement que l'ensemble des rouleurs, qui cotisent de toute façon, s'ils ne travaillent pas 70 % du temps de travail, n'ont droit à rien de la part de la mutuelle. Le mot simple, c'est : c'est dégueulasse... Le vrai problème historique était que rembourser au prorata, c'est ingérable... pas d'un point de vue technique, on s'en fiche du temps que ça prend, on embauche des administratifs pour le faire et c'est réglé... Mais pour l'assuré, c'est une garantie qui n'en est pas une, ça veut dire : moins je travaille, moins je suis couvert, ce serait une absurdité. Même si cela serait une atténuation de la situation actuelle qui est que si je ne travaille pas assez, je n'ai rien, je cotise pour les autres... Les tentatives faites aussi bien au niveau du Comité inter du livre parisien que de la fédération n'ont pas abouti, à l'heure où, hélas, les permanences ne tournent plus et sont amenées à ne plus tourner du tout, je pense que cette grave entorse à la justice, tout simplement, restera dans l'histoire comme une grave entorse à la justice, hélas... Un dernier mot, quand je dis les 70 %, ça veut dire que dès 71 % vous pouvez aller à la mutuelle avec vos fiches de paye depuis janvier afin d'obtenir les mêmes services

que les autres et qu'il n'y aura aucun problème pour que ça se fasse.

Laurent Raymond. – Sur un an... 70 % sur un an... Mais si une année, on est à 70 % et que l'année suivante, on est à 69 % ?

Philippe Cols. – Une fois que les choses sont enclenchées, il n'y a plus de problème, puisque les cotisations tombent... Alors, il y a un autre problème, qui n'est pas totalement résolu actuellement, dans certaines entreprises dont je tairais le nom. Il semble que certains rouleurs, suiveurs se soient vu interdire – pour l'instant – l'adhésion à la mutuelle, et les remboursements qui vont avec, sous le prétexte que leur entreprise ne verse pas assez sur leur nom, bon... C'est assez grave, si c'était le cas effectivement, il y aurait des sanctions administratives pour ladite entreprise, voire d'autres types de sanctions, d'ailleurs... Mais ce cas très particulier, il est basé sur le fait que les rouleurs n'avaient pas le droit à la mutuelle dès lors qu'on ne roule pas assez, on est inconnu de mutuelle, et la manière dont l'entreprise fait transiter la masse des retenues sur le salaire est parfois critiquable...

Eric Zivohlava. – Sur la question des contrats d'usage, pour l'instant, nous sommes un petit peu embêtés pour répondre, il faudra attendre quelques mois pour y voir un peu plus clair... Au départ, il y a quinze ans, le contrat d'usage, c'était pour clarifier les choses, pour faire en sorte que, en presse quotidienne nationale, chacun, que ce soit le patron ou le salarié, sache où il en était. Aujourd'hui, avec les changements au niveau de la loi, on se trouve dans la situation suivante : quand quelqu'un travaille dans une entreprise, la logique c'est qu'à terme, il soit en CDI, qu'il ne puisse pas durablement – et cela est présenté comme une sorte de protection des salariés – être pigiste, remplaçant, intérimaire, etc. L'objectif, c'est d'être en CDI dans l'entreprise, c'est le cap... Le problème, c'est que se développe en même temps ce dont on parlait tout à l'heure à propos de l'édition : un ensemble de mesures pour que les éditeurs, ceux qui sont donneurs d'ordre, puissent disposer d'un ensemble de travailleurs – appelons-les plutôt travailleurs que salariés – qui ne soient ni en CDD ni en CDI – ces contrats tendant d'ailleurs à se ressembler, mais... ailleurs. C'est-à-dire que tu es payé à la tâche ou tu es payé en facture parce que tu es considéré comme une « entreprise ». Le contrat d'usage, aujourd'hui, se trouve un peu, au niveau juridique, déplacé. Te dire aujourd'hui, tu peux dire calmement à un patron en presse quotidienne : « faites-moi des contrats d'usage, je ne vous attaquerai pas pour avoir un CDI », ce n'est plus vraiment possible. Peut-être que dans quelque temps, quand la situation aura évolué au niveau juridique, on pourra te répondre, mais pour l'instant, non.



Laurent Raymond. – Evidemment, c'est une réponse qui ne me satisfait pas du tout...

Eric Zivohlava. – Moi non plus!

Laurent Raymond. – Mais, je devrais peut-être être plus explicite. Quand on travaille en presse périodique, on est journaliste, point. Journaliste pigiste. Ce que je dis ne concerne pas que les correcteurs, ça concerne tous les journalistes, et les journalistes ne sont pas des autoentrepreneurs! Ce n'est pas du tout, à mon avis, ce vers quoi on se tourne. On est dans un usage, la pige, qui est ancien. Alors, à la tâche? Pour un journaliste, il est payé pour un nombre de feuillets, pour un correcteur, effectivement, c'est différent, il est là pour un bouclage, pour une journée de travail, mais j'ose espérer qu'il existe quand même une marge de manœuvre, parce que la pige n'existe pas non plus dans le Code du travail, donc, c'est un vrai problème. Moi, je n'ai rien contre le fait d'être journaliste, même si je ne suis pas journaliste, mais correcteur, mais bon, c'est pratique pour les patrons de presse, et puis, c'est commode, pour une raison fiscale, certainement... Mais ça pose de vrais problèmes : la pige, ça n'existe pas... Alors, concrètement, qu'est-ce qui se passe pour les journalistes pigistes? Ben, ils n'ont pas d'Assedic, même si ce sont des salariés. Parce que même si le nombre d'heures n'apparaît pas sur la fiche de paye, ça reste un salaire quoi qu'il arrive. Et il n'y a que deux contrats, le CDD et le CDI. Et en pratique, et ça a été reconnu à l'automne dernier, dans le dernier avenant à la Convention nationale des journalistes : un alinéa dit : « En pratique, on constate des problèmes pour que les journalistes puissent être indemnisés par les Assedic, dans six mois, on va se réunir et mettre les choses à plat. » Six mois, un an, ont passé, il y a eu, paraît-il, une réunion des syndicats, le problème visiblement a dû être abordé mais il ne s'est absolument rien passé. C'est-à-dire qu'on constate qu'un journaliste ne peut pas faire valoir ses droits aux Assedic, et rien ne se passe. Donc, qu'est-ce qui se passe? Quand un journal met fin à la collaboration d'un pigiste, le journaliste pigiste se retourne vers son employeur, en disant, je veux être licencié, et il obtient gain de cause à tous les coups. C'est quand même un paradoxe, c'est quand même assez étonnant, c'est-à-dire que les patrons de presse – et visiblement les syndicats de journalistes – le savent et continuent à ne pas chercher de solution. Ce qui est quand même assez étonnant. Pour les Assedic, effectivement, une directive a été émise en 1999, directive qui dit que le mot « pige » à partir du moment où il apparaît sur la fiche de paye – bon, tout le monde sait ça – fait que les Assedic renvoient le dossier, les Assedic refusent systématiquement l'ouverture de droits sur ce type de dossiers. Donc, je ne sais pas du tout ce que le Syndicat des correcteurs – qui a adhéré assez récemment à la Convention nationale des journalistes – peut faire à ce niveau-là, mais c'est

quand même une vraie question et un vrai problème pour les journalistes et les correcteurs dans la presse périodique.

Chaâbane Lakel. – Bonjour. Bon, d'une part, je vais faire la lecture d'une motion, qui par une erreur technique est devenue une tribune libre; elle est signée Frank Leclercq « Souriez, on vous encule.

La désignation d'un retraité non élu au comité syndical pour le poste de « Représentant à l'Inter » est une forfaiture dont seuls les membres du comité peuvent être tenus pour responsables. A l'époque du premier comité Hébrard la même folle proposition avait été faite à un ancien secrétaire délégué (les membres du comité qui s'y étaient opposés avaient été devancés par le désigné qui refusa).

Aucun article des statuts n'autorise une telle désignation. Aucune explication n'excuse un geste aussi inacceptable que symboliquement insultant à la fois pour les syndiqués et nos partenaires.

L'actuel « Représentant à l'Inter : Philippe Cols », retraité non élu, ne saurait donc « représenter » les syndiqués auprès de qui que ce soit dès lors que les syndiqués ne l'ont pas élu.

Les interventions pitoyables du comité syndical (note 1 : Foutaises et note 2 : Insultes), par la publication des comptes rendus de ses réunions, n'ont apporté aucun argument (syndical, statutaire ni même pertinent) pour justifier la présence d'un inactif non élu au poste de « Représentant à l'Inter ».

L'Art. 65 des statuts ([Les correcteurs retraités et préretraités] conservent le droit de participer à l'élection du comité syndical et de la commission de contrôle, mais ils ne peuvent y être candidats.) interdit même cette présence. Le retraité ou préretraité ne peut être candidat, ne peut donc être élu mais pourrait tout de même occuper un poste au comité où ne peuvent pourtant siéger que des syndiqués actifs et élus.

Les petits arrangements avec les principes, ici l'abandon de la lettre des statuts et des règles élémentaires de la représentation syndicale, n'augurent jamais rien de bon. A ceux, parmi les retraités surtout, que la menace d'une dictature molle faisait rigoler, on pourra demander ce que cette décision leur inspire : le droit, en l'occurrence les statuts, ne s'appliquent plus au comité, il fait ce qu'il veut, sans contrôle et pour la durée de son mandat désormais double.

Bien évidemment, le comité représente encore les syndiqués dès lors que leur silence vaut approbation.

Le contexte expliquerait en partie l'abandon des principes - la transformation de la solidarité entre syndiqués par une humiliante bonté caritative laissée à l'appréciation de chacun est bien dans l'air du temps libéral (« Le comité syndical décide de lancer une souscription permanente afin de subvenir aux besoins urgents de certains permanenciers, il s'agit de verser une somme mensuellement, 5, 10, 20 euros, c'est selon le choix de chacun. » (Comité syndical du 7 juillet 2009).

La soumission des derniers ouvriers du Livre contre une gamelle de préretraite grassement assaisonnée ou une carte de journaliste assermenté ouvre une nouvelle page de l'histoire du Syndicat des correcteurs bientôt devenu auxiliaire actif de la propagande.

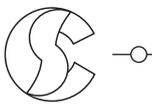
En conséquence, les syndiqués demandent le remplacement immédiat du « Représentant à l'Inter : Philippe Cols » par un syndiqué élu.

F. Leclercq. »

Donc, c'est une motion, donc il s'agira qu'il y ait un vote. Maintenant, je vais intervenir sur deux aspects. Par rapport au plan Imprime, j'apprends par la bouche du secrétaire délégué qu'il y aurait eu une signature, mais une signature de quoi? Est-ce que c'est le plan même, c'est-à-dire que tout a été négocié du début à la fin ou est-ce que c'est la minute de négociation et donc que les négociations vont s'ouvrir par rapport à l'ensemble des ouvriers du Livre, dans tous les titres et par rapport au périmètre de travail, le remplacement, etc. Donc, c'est une précision que je voudrais qu'on m'apporte. Le deuxième aspect que je voudrais aborder, c'est par rapport à la refondation syndicale, il y a des aspects très contradictoires dans la démarche, mais ça, ça fait plusieurs années qu'on y est confrontés. On nous dit qu'il doit y avoir trois syndicats qui doivent émerger, des syndicats de filières de métiers. Donc, là, on dit que ça se précipite, que ça va devenir urgent, etc., et on se pose la question de la place du Syndicat des correcteurs dans cette optique. Il paraît évident que vu la situation, et la démarche de différents syndicats pour participer aux batailles journalistiques, il y a toujours une contradiction de base qui n'a pas été résolue et que, je le pense, ne le sera pas dans les mois à venir, c'est le problème posé par la convention des journalistes et la nôtre, celle des ouvriers du Livre. On avait posé le problème auprès d'Info'com, on l'avait posé auprès du SNJ-CGT : leur problématique – et leur problème – c'est qu'ils considéraient qu'il y a un métier, qui est celui de journaliste – or, c'est un statut – et qu'à l'intérieur de ce métier, il y a des fonctions, qui peuvent tout à fait être rédacteur-réviseur, correcteur, etc. Je me souviens que dans les discussions qu'on avait avec Info'com – qui n'est d'ailleurs pas encore Info'com –, ce qui ressortait, c'est que [pour eux] ce n'était pas un problème, et que la dénomination n'était pas gênante, etc. Pourtant, si on se situe à l'intérieur de la réflexion qui a été menée par le Livre depuis plusieurs années, il est obligatoire que les syndicats qui pourraient émerger à l'Inter se définissent par rapport à des métiers. C'est-à-dire que d'une part, nous sommes dans cette logique de métiers, en considérant que le métier de correcteur, quelle que soit l'appellation conventionnelle qu'on puisse lui donner, doit continuer à exister, et, d'autre part, nous sommes confrontés à des individus qui nous signifient qu'aujourd'hui, vu que le monde change très vite, nous allons basculer dans un métier... qui n'en est pas un! Et c'est ça le problème journaliste,

puisqu'il y a des dizaines et dizaines de fonctions qui existent chez eux, mais qui pourraient plutôt être appelées des métiers : reporter, photographe, etc. Ce que je n'arrive pas à comprendre, c'est que ceux qui étaient dans la musique de la défense des métiers et du fait d'acter des filières de métiers seraient exclus du cadre de l'Inter. Le problème de cette mise à l'écart – et ça rejoint ma question sur le plan Imprime –, c'est comment peut-on justifier l'existence d'une inter où deux conventions cohabitent : une convention qui se rapporte à nos métiers, la convention des ouvriers du Livre, et une autre convention qui nie cette dimension, vu qu'Info'com-CGT, si j'ai bien compris, va à l'horizon 2010, basculer dans la « journalie », complètement ou alors, je me trompe... Comment cet animal hybride que pourrait devenir l'Inter pourrait exister avec cette contradiction. Ou bien qu'on nous dise clairement les choses : est-ce que l'Inter va continuer à exister telle qu'elle est avec l'émergence des syndicats de métiers et de filières de métiers, ou bien est-ce à dire que tout est vendu, que l'Inter va devenir une coquille vide et que c'est la Filpac qui va avoir la main? On avait toujours dit que la problématique, c'était de commencer par l'aspect technique, c'est-à-dire, filière de métiers : quels sont les métiers à inscrire dans cette filière? charge de travail, périmètre, etc.? Il n'y a aucune réponse qui est donnée. La seule réponse qu'on a eue de la part du comité – très dangereuse, à mes yeux, vu la situation –, on sait ce qui s'est passé au Syndicat des correcteurs avec la bascule sans rime ni raison dans la convention des journalistes à « L'Equipe », au « Figaro », etc. –, c'est qu'on nous demande aujourd'hui, sans garantie, sans réflexion sur la charge de travail, le périmètre, la définition du métier, de basculer aussi dans cette convention où justement les métiers sont niés. Je pose la question : est-ce que cette bascule est à l'ordre du jour? Ce qui me paraît dangereux, sachant qu'on avait dit à l'époque, qu'il ne s'agissait pas de payer deux fois. Le Reccap avait été acté, comme les plans précédents, pour permettre des départs et des remplacements, le problème pour nous ce n'est pas que les départs se fassent, mais que les remplacements se fassent aussi mal, du fait des conneries du comité Moreau, et qu'on paie une deuxième fois. Il me paraît que c'est dangereux et qu'il faut y réfléchir à deux fois avant de faire cette démarche. Je demanderai donc au secrétaire délégué de répondre sur cet aspect des choses. D'autant que j'ai l'impression qu'à « La Tribune », la pression se fait de plus en plus importante par rapport à ça, je pense qu'aux « Echos », ça doit être le cas aussi, par rapport à cette bascule.

L'autre aspect, c'est : comment peut-on imaginer un plan qui concerne les ouvriers du Livre en imaginant qu'une partie de ces ouvriers du Livre en soit exclue? Qu'est-ce qui peut expliquer juridiquement que cela puisse se faire? Cela me paraît aberrant, c'est un plan maison ne concernant qu'une catégorie. En ce qui concerne le droit, ne sont conventionnels



que les plans qui concernent autant le prépresse que les imprimeries, les ouvriers du Livre cotisent aux mêmes caisses, il s'agirait de nous expliquer ce qu'a été faire le Syndicat des correcteurs, quelles ont été les négociations qu'il a portées. J'ajouterai que c'est assez grave qu'on ne puisse pas réaliser qu'il fallait des négociations âpres pour obtenir que le plan s'adresse à tout le monde et que, comme d'habitude, il y ait des remplacements.

Eric Zivohlava. – Je vais répondre à tes questions. Alors, pour Philippe. Philippe a un mandat du comité. On s'est réunis au comité et on a examiné qui était le plus apte à participer au Comité inter du livre parisien et il n'y a pas d'autres personnes qui se sont présentées. Donc on a – dans ce cas non prévu –, on a fait au mieux.

Chaâbane Lakel. – Oui mais...

Eric Zivohlava. – Non, je te réponds par rapport aux faits et non pas par rapport à des logiques de pensées qui se substituent aux réalités. Il y avait aussi des raisons pour que Philippe soit dans ce rôle, c'était le fait que cela assurait une continuité, y compris, avec nos camarades du Comité inter du livre parisien, qui ne sont pas habitués à cela avec le syndicat, c'est le moins qu'on puisse dire, depuis un certain nombre d'années. Une continuité aussi, parce qu'il est responsable de l'école et que le plan Imprime et les négociations dont j'ai parlé tout à l'heure, c'est quelque chose de très important pour l'ensemble des correcteurs pour les trois prochaines années. Enfin, rien dans les statuts n'interdit ce qu'on a fait, rien. Il faut les relire. Ainsi, qui est membre du bureau de l'Inter? C'est Isabelle Petit et Eric Zivohlava, et ils sont présents à toutes les réunions du Comité inter. Et ce sont eux qui représentent le Syndicat des correcteurs.

Quant au plan Imprime... Oui, le plan Imprime a été signé par le Syndicat des correcteurs et des professions connexes le 29 septembre, c'était la quatrième signature. Ce plan a été signé rapidement pour des questions budgétaires, c'est-à-dire que l'État était d'accord pour verser l'argent si c'était signé avant le 31, avant la fin du mois. Alors, tu poses la question : qu'avez-vous fait alors que ce plan ne touche pas tous les ouvriers du Livre? Mais enfin, tu le sais aussi bien que nous! Ce n'est pas il y a trois mois que nous sommes allés voir le représentant du SPQN à ce sujet, c'était il y a presque deux ans. Nous avons été, nous correcteurs, voir le représentant du SPQN, en lui disant ce que tu viens de dire... C'est-à-dire en disant : comment pouvez-vous saucissonner, comment pouvez-vous faire ça alors que les plans sociaux jusqu'à maintenant étaient des plans qui concernaient l'ensemble des ouvriers du Livre de la presse parisienne, donc, des plans industriels. C'était d'ailleurs la réponse qui avait été faite au Syndicat des correcteurs quand il avait essayé d'avoir une place particulière

au début du plan Recapp – ça nous ramène à il y a six ou sept ans – parce que la pyramide des âges du Syndicat des correcteurs faisait que le plan Recapp tel qu'il était prévu à l'époque décimait les cassetins, alors que pour d'autres catégories, qu'elles soient utiles ou pas à la production, il suffisait qu'elles aient de jeunes éléments pour qu'elles ne soient pas touchées par ses plans. On a donc essayé d'avoir une place particulière et on nous a fait la réponse que c'était un plan industriel et que ça toucherait tous les ouvriers du Livre. Bien, on a reposé ce genre de question il y a deux ans et on nous a répondu : « Oui, mais cette fois-ci, ça ne sera que les imprimeries, les industries qui impriment les journaux, et dedans, les métiers qui sont définis dans le plan Recapp comme appartenant au monde de l'imprimerie et non pas du prépresse. » C'est en fonction de cette réponse que nous avons élaboré, avec nos camarades rotativistes, une possibilité d'être de manière indirecte dans le plan. Cela, je l'explique dans mon rapport d'activité. Donc, ce n'est pas nouveau, on a été évincés de ce plan en tant que correcteurs, c'est un fait. Nous, on pense que c'est une erreur, au niveau de la politique syndicale du Comité inter. Et on a essayé d'infléchir ça, on a parlé chiffres, et on a obtenu que dans le plan Imprime il y ait la possibilité de reclassement de vingt personnes issues des imprimeries. C'est-à-dire que les imprimeurs se sont engagés à reclasser vingt personnes qui n'auraient pas de solutions professionnelles dans l'imprimerie, dans les sièges éditoriaux. Aujourd'hui, c'est là-dessus, entre autres, qu'on s'appuie pour dire : il est pour nous inacceptable en termes de défense de l'emploi qu'on assiste dans le même temps à des licenciements d'ouvriers du Livre correcteurs dans le même prépresse. Voilà, c'est la façon dont on a travaillé.

Annick Béjean. – Annick Béjean, secrétaire des retraités. Alors, en ce qui concerne Philippe, il avait été désigné par les retraités pour les représenter au comité syndical. Et en général, il est d'usage d'y coller ceux qui sont tout frais retraités parce qu'ils sont au courant des affaires, parce que, quand on est plus en activité, on a du mal à suivre, quand même. Parfois, moi je ne comprends pas... Y a des choses, quand même, que je voudrais dire à Eric, c'est que quand les gens ne sont pas dans le bain, les comptes rendus du Comité inter, c'est incompréhensible. On ne comprend pas de quoi vous parlez, vraiment... Ce serait peut-être bien de traduire un peu les résumés, parce que là on n'y comprend rien... Ce n'est pas un complot des retraités pour prendre le pouvoir, comme on les a souvent accusés de vouloir le faire. On a toujours donné un coup de main au comité, quand il y avait quelqu'un qui manquait, il a manqué un moment un trésorier, bon, ben, c'est José qui s'y est collé... on a toujours essayé de donner un coup de main... Pour Philippe, c'est vrai, il assure la continuité. Moi, j'ai été la première surprise quand j'ai vu qu'il était représentant à l'Inter. Et donc, j'ai téléphoné à Eric,

j'ai dit, c'est quoi ce truc, qu'est-ce qu'il fout là? Et il m'a dit le problème, c'est qu'il n'y a personne qui se sent assez costaud dans l'équipe pour représenter le syndicat à l'Inter et c'est mieux de mettre Philippe à l'Inter que la politique de la chaise vide... En plus, Philippe ne prend aucune décision, il y a des gens du comité syndical à l'Inter, Philippe ne prend aucune décision, mais il assure la continuité. Voilà, c'est aussi simple que ça. Par ailleurs, je voudrais parler du congrès de Nantes de notre chère confédération, ce n'est pas la première fois que nous ne sommes pas à un tel congrès. Il y avait Marc Peyrade qui était le secrétaire de la chambre typo et qui avait déjà un pied à la fédé... Ce qui l'intéresse le plus, c'est d'être permanent à la fédé, hein... Y a que ça qui l'intéresse... Et il nous avait demandé, comme nous on n'allait pas au congrès de la confédé, il nous avait demandé qu'on lui donne nos voix... je vous raconte pas comment on lui a répondu, il en a entendu parler... Là, les choses sont un peu différentes cette année pour la raison suivante. On a des tas de problèmes, entre autres parce qu'on a plus l'appui de nos alliés traditionnels qui sont les rotos. Les correcteurs, pour arrêter un canard, c'est pas facile... Bon, ça peut paraître avec des fautes... Donc, on avait nos alliés les rotos, qu'on a beaucoup aidés à un moment. Et puis maintenant, ils n'ont plus besoin de nous. Ils sont en train de régler leurs problèmes internes, et le plan Imprime leur sert d'abord à cela puisqu'il s'étend à toute la France et mêle à terme de fait le secteur travail.

Cette situation va à mon avis avoir pas mal d'importance pour la vie du Syndicat des correcteurs... Surtout que par ailleurs, nos postes sont proches de ceux d'Info'com, qui bientôt n'aura plus que des secrétaires de rédaction en presse quotidienne, alors que, dans peu de temps, ces postes seront eux-mêmes fragilisés... Donc, ce qui les intéresse, c'est de se placer. Quand aux journalistes CGT, c'est clair qu'ils ne nous aiment pas, Anne pourra vous dire ce qu'elle a entendu dire...

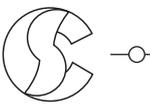
Nous sommes donc en position de fragilité, on a du mal à se défendre, parce que nous sommes tous seuls. En ce qui concerne la survie du syndicat... Ce que je perçois, c'est que ça fait un moment que la politique de la confédération, c'est de réunir plusieurs fédés en une seule fédé, surtout les fédés qui comme la nôtre sont en train de se vider de l'intérieur, puisque, avec la modernisation, on perd de plus en plus de postes partout... Ce qui explique pourquoi la Filpac un jour va être dissoute ou faire partie d'une plus grande fédé. Et ceux qui vont survivre, c'est ceux qui seront bien avec la fédé, c'est-à-dire Peyrade, Info'com. Les rotativistes ont été très affaiblis, ils continuent à perdre des postes aussi... Ils ont besoin d'une aide fédérale alors que... Et les correcteurs, qu'est-ce qu'ils font? Ils risquent de se retrouver seuls... C'est sûr que la situation n'est pas confortable. Alors, je suis très contente de voir que le Syndicat des correcteurs et des professions connexes, c'est pas seulement la presse quotidienne... Je suis

très contente de voir qu'il y a aussi des gens de l'édition... Alors, transformer le Syndicat des correcteurs en syndicat de l'édition et de la presse périodique? En se disant que de toute façon les postes en presse vont diminuer? Que ceux qui arriveront à tenir dans notre profession, ça sera surtout des gens qui ont travaillé dans les hebdomadaires, dans l'édition? Je pense que ce serait important que dans le prochain comité syndical, il y ait des gens de l'édition qui viennent et qui s'occupent de leurs affaires.

En ce qui concerne le congrès de Nantes, je pense que c'est un congrès très, très verrouillé. Comme vous le savez, il y a eu plein de conflits sociaux et la CGT a superbement ignoré les Contis, les sans-papiers – vous savez ce qui s'est passé à la Bourse du travail... Dans pas mal d'entreprises, les militants CGT avaient quand même une dent contre Thibault. Ceux qui sont en relation par Internet avec des tas de groupes de syndiqués voient bien qu'il y a du mécontentement. Et le seul opposant se présente comme individuel... il a aucune chance de passer et il le sait.

Il y a eu une interview de Thibault dans « Le Monde » et la seule chose qu'on en retient, c'est : « Compromis n'est pas compromission ». Mais à part ça, c'est de la langue de bois, y a trois colonnes où il dit rien du tout... Je pense que la CGT est restée très stalinienne et que tout va être verrouillé et que le congrès va être aussi chiant que les autres congrès, faut pas regretter de pas y aller. Mais moi, ce que j'aurais aimé, c'est qu'Eric y aille parce que, en ce qui concerne le congrès de Nantes, on n'aura comme compte rendu que la version autorisée, alors qu'avec Eric, au moins, on aurait eu la VO, la vraie version. Bon, maintenant, ce qu'il faut c'est tenir bien ce petit syndicat, défendre nos intérêts, mais faut pas trop compter sur la CGT, ni sur la fédé, voilà. Faut pas rêver, la CGT, moi, si j'avais pas été secrétaire des retraités... Je préfère encore donner mon fric à des sans-papiers, à des associations, des trucs comme ça... Mais il faut se serrer les coudes, et puis, il y a beaucoup de jeunes qui arrivent, des nouveaux, il faut que vous vous empariez du comité syndical et que vous preniez vos affaires en main, sans trop compter sur la CGT. Bon enfin, en ce qui concerne Cols, nous sommes innocents, nous n'avons rien fait et je pense qu'il valait mieux que ce soit un préretraité qui participe au Comité inter plutôt que la politique de la chaise vide.

Philippe Cols. – Bon, comme mon nom a été prononcé par plusieurs personnes, je vais relire ce qui figure dans « Cantonade », page 41, dans la note 1 du texte – qui n'est donc pas une tribune – de l'ami Franck, qui citait le compte rendu syndical du 26 mai, concernant donc le mandat de Philippe Cols. « La situation de Philippe au comité est donc la suivante : 'recappé' récent » – je l'étais depuis le mois de décembre 2008 – « il est mandaté par la section des retraités afin de les représenter au comité syndical. » C'est ce qui vient de rappeler Annick. « Il y a été



désigné représentant à l'Inter. » J'ai lu récemment sur la liste syndicale un rappel de cette affaire, un énième rappel de cette affaire de la part de Franck où il rappelle que je suis « non élu », exact, « c'est-à-dire sans mandat ». Qu'est-ce que c'est que cette pitrerie? Je vais vous citer un exemple bête : un délégué syndical, par exemple, n'est pas élu... il est désigné par sa fédération ou par son syndicat. J'ai un mandat désigné : j'ai été désigné par le comité. Fin de la discussion. En revanche, je veux bien reconnaître – avec Chaâbane – que la fin de son intervention incite bien à penser qu'il s'agit bien d'une motion. Et que donc il faut un vote, comme le demande Franck.

Candice Chemla. – Alors, nous allons procéder au vote de la motion de Franck Leclercq. Je vous lis donc cette motion : « En conséquence, les syndiqués demandent le remplacement immédiat du "représentant à l'Inter, Philippe Cols" par un syndiqué élu. » Qui est contre cette motion?

François-Georges Lavacquerie. – Je compte [*Il compte à haute voix*] alors... dix-huit contre, bien, c'est noté. Alors, combien de personnes sont pour la motion? Qui est pour? Une personne. Qui s'abstient? Une... deux... trois... quatre... cinq. Donc, cinq abstentions. Qui ne prend pas part au vote? Personne. Bon, donc la motion de Frédéric Leclercq est rejetée. La parole est au secrétaire délégué.

Eric Zivohlava. - Pour ce qui est du changement de statut. On a assisté, c'est ce que je mets dans mon rapport d'activité, à une sorte de patriotisme particulier, celui d'entreprise.

Les camarades des entreprises porteuses, des entreprises où il n'y a pas de souci de suppression de postes, sont devenus rédacteurs-réviseurs dans de très bonnes conditions. Et puis, il y a d'autres entreprises où les situations sont très variables, alors le problème pour le Syndicat des correcteurs et des professions connexes, qui est une collectivité, c'est de proposer un plus petit dénominateur commun, être capables de dire ce que nous voulons. Actuellement, notre priorité, c'est l'emploi, notre priorité c'est que pas une seule personne qui est utile à la production, qu'elle soit en CDI ou en CDD plein temps ou permanencière régulière ne doit disparaître en catimini. Qu'allons-nous réussir à faire, je n'en sais rien au niveau de l'année 2010, mais la réalité aujourd'hui c'est que nous avons des menaces de licenciement qui nous ont été formulées, et pas simplement à « La Tribune » pour des personnes qui ont le statut d'ouvriers du Livre de la presse parisienne. Il nous semble évident au comité syndical que le comité Inter, nos camarades du Livre, se doivent d'avoir une réponse par rapport à cela. Car en termes d'emploi, il est écrit dans l'accord Imprime, dont il reste encore deux annexes à négocier, que pas un seul salarié des imprimeries ne restera sur le bord de la route. Qu'il n'y aura personne pour qui on ne

trouvera pas de solution. Ce serait quand même étonnant qu'une semaine après, quinze jours après, un mois après ou trois mois après, des ouvriers du Livre, donc des personnes du même statut soient purement et simplement licenciées dans le prétexte!

Mais nous nous trouvons face à ce problème avec en même temps la nécessité de continuer à négocier par ailleurs dans un ensemble d'entreprises, de continuer à exister au sein du comité Inter du livre parisien. Et ce d'autant plus que le plan Imprime a une dimension de type national, ce que rappelait Annick autrement. C'est-à-dire que pour qu'il puisse exister, il faut se livrer à un jeu de Meccano à l'échelle nationale. Faire en sorte qu'il y ait un déplacement d'un certain nombre d'unités de personnes pour qu'on arrive à un compte qui soit bon. Tout ça, c'est très nouveau et c'est là-dedans que nous nous devons avoir en 2010 une réponse en tant que syndicat, en tant que collectif. Est-ce qu'on aura une réponse, est-ce qu'on en aura pas, est-ce qu'on attend que le temps passe, est-ce qu'on pense qu'on peut rester comme on est à la CGT in aeternam, alors que tout bouge à l'intérieur de l'organisation. Voilà des questions et il nous faut des réponses! Il faut que nous nous donnions des réponses, sinon on va tomber dans des débats : est-ce que la CGT est devenue vraiment trop réformatrice? Ce qui serait assez coquasse puisque c'est un syndicat qui a quand même aspiré à une institutionnalisation dès les années 1920, afin de cogérer même l'appareil d'Etat. Rien de nouveau donc. Ce ne sont pas des débats qu'on doit avoir parce qu'ils ne nous servent à rien en tant que salariés, en tant que correcteurs dans les entreprises où on travaille. Là où nous nous devons d'exister en tant que syndicat. Cette structure qui s'insère dans une CGT qui change et qui évolue. Comment faisons-nous aussi avec cette couche de personnes qui sont représentantes d'une fédération et peut-être, comme tu le dis Annick, bientôt d'une super fédération de la communication? Assisterions-nous à une addition de plusieurs fédérations pour un nouveau tout où il faudrait se répartir les postes? Assisterions-nous d'en bas aux débats stratosphériques de cette couche de personnes qui sont des permanents pendant que nous ne serions plus dans le même temps en mesure dans nos entreprises à représenter et donc défendre nos adhérents à travers des délégués du personnel, des membres du CHSCT, des délégués syndicaux, une activité syndicale interprofessionnelle? Voilà, c'est aussi simple que ça et je crois qu'on a à peu près une année où il faut qu'on se réunisse et qu'on donne des réponses. Parce que tout change et c'est inéluctable. On a peu détourné la tête depuis des années, mais bon maintenant, ça se fait. Merci.

Candice Chemla. - On vote le rapport d'activité?

(Interventions inaudibles dans la salle)

Candice Chemla. - Y a-t-il d'autres interventions? Oui, deux.

Philippe Cols. - Il y avait une très bonne question qui mérite réponse sur le fait que le plan Imprime, tu l'as rappelé mais on peut s'interroger sur ce que cela veut dire, est adressé de fait à une partie des personnels ouvriers du Livre de la PQN.

Il concerne très précisément les sociétés qui impriment la PQN. Qu'elles soient implantées en région parisienne ou en province. A l'exclusion donc des autres imprimeries et des sièges éditoriaux des journaux imprimés. Ca veut bien dire donc qu'il y a un traitement réservé à des ouvriers du Livre et pas à d'autres. Tu posais une question d'ordre juridique. Evidemment que les personnels qui ont ce statut peuvent très bien aller devant la justice réclamer. Je pense que d'ailleurs qu'il y a des syndicats qui certes n'ont pas encore mis leur signature sur le document qui se sentiront probablement prêts à faire un procès. En particulier un syndicat qui est au « Parisien ». Est-ce que des syndicats de la CGT sont prêts à faire procès pour aller justement trouver une place dans ce plan? Ce serait une stratégie qui à mon avis ne doit pas être une priorité. Pas uniquement parce qu'on est pas habitué dans le Livre à faire procès. La question est que je pense qu'on a pas épuisé les solutions dans le plan Imprime. Il y a bien, je crois qu'Eric l'a rappelé, la mention de postes à pourvoir dans les sièges éditoriaux qui aideraient à la reconversion des personnels visés. A supposé que les personnels n'en aient pas le besoin, cette phrase seule veut bien parler d'emplois dans les sièges éditoriaux d'autres personnes.

Chaâbane Lakel. - On se comprend bien, Philippe, que dans nos modes de fonctionnement à l'intérieur de la CGT, et j'espère que ça va continuer dans ce sens-là, il ne s'agit pas de saisie de la justice, je parle avec l'idée qu'aucun syndicat a fortiori ne pourrait se permettre ce genre de choses. J'avais rappelé à une assemblée générale extraordinaire que ce genre de fonctionnement est in-ter-dit par l'usage dans nos instances. Non, je posais une question par rapport au droit, je dirai du travail, etc. Il nous faut le détail de ce plan pour comprendre comment en partant d'une convention qui concerne un certain nombre de personnels on peut faire, je dirai du saucissonnage, et faire en sorte que par je ne sais quel moyen ça ne concerne qu'une catégorie ouvrière. C'est tout. Donc, il est hors de question d'entrer dans des logiques judiciaires, c'est pour ça que j'ai interpellé notre direction syndicale pour dire il me semble quel que soit je dirai la suite que c'est à elle en tant qu'instance syndicale de poser le problème par rapport à cette situation. Je dirai que ça passe par des négociations, par des discussions sur le plan, même s'il y a signature, la mise en place du plan ne va pas se faire du jour au lendemain. On le sait, le Recapp a pris énormément de temps pour être mis en place et il y en avait des discussions. Mais si! Je repose la question. il s'agit bien, dans des négociations... Le Recapp a été réfléchi par une direction syndicale a été mis en place par une autre et s'est déroulé sur une certaine période... là pareil, le fait

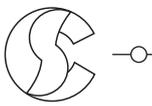
qu'il y ait mise en place d'un plan dans les imprimeries fait qu'il va y avoir un jeu de dominos qui va influencer l'ensemble de la presse. Donc, il s'agit bien de réfléchir sur le périmètre, le métier, la charge de travail. D'autre part, parler de licenciement, c'est un peu abusif pour ce qui concerne les plans c'est pas vraiment des licenciements, jusqu'à preuve du contraire. Quand on parle de la mise en place des plans, c'est bien des négociations qui font que.

Philippe Cols. - Chaâbane, j'ai été licencié, moi!

Chaâbane Lakel. - Non mais attend, arrête, c'est un plan!

Philippe Cols. - Au 31 décembre, j'ai été licencié...

Chaâbane Lakel. - Non, non, on va pas jouer sur les mots c'est un plan de portage! T'es porté jusqu'à ta retraite, etc. Donc, arrêtons! Faut pas se foutre de la gueule du monde! T'es pas un Conti, t'es pas, tu travailles pas dans un supermarché, t'es pas une caissière et tu te retrouves pas à la rue avec que dalle, alors faudra arrêter de se foutre de la gueule du monde. Ce que je suis en train de dire, les plans c'est pas la première fois. Je veux dire que l'on a fait une fixation sur le Recapp. J'ai précisé que si les choses s'étaient passées autrement et si on avait pas eu des zozos à la tête du syndicat à un moment donné, les remplacements se seraient effectués autrement. Il ne faut pas oublier les discussions en amont de la mise en place du Recapp. Par exemple, l'annexe 3 dont on a beaucoup parlé. Il s'agissait d'acter un chiffre précis qui était par exemple de trente-cinq ou quarante permanents pour pouvoir les enquiller en presse. Pourquoi la demande des patrons de presse a été de demander soixante, soixante-dix, cent vingt, cent cinquante permanents sur cette liste? La seule raison, c'était le pognon! Plus il y avait de permanents dans l'annexe 3, plus ils avaient de pognon de la part du gouvernement. Donc, à partir de là, qu'est-ce que ça a fait? Cela nous a foutus dans la merde, parce que nous nous sommes retrouvés avec je ne sais pas combien de noms, des gens, qui sont restés au bord de la route. Et cela même alors qu'existait la possibilité si le Recapp s'était appliqué de manière précise d'enquiller tout le monde! D'autre part, par rapport à cette histoire de l'annexe 3, un des éléments graves et qui va se poser à terme c'est qu'il fallait la rouvrir! Parce qu'on se retrouve dans des situations un peu problématiques dans la plupart des titres où il y a encore une permanence où des gens travaillent sans être dans l'annexe! A un moment donné ça va être le prétexte pour dire on ferme la boutique? Bien sûr que non, mais je veux dire qu'il y a tout un ensemble d'éléments. Donc je reviens à l'aspect principal qui est qu'avec le Syndicat des correcteurs, même si comme Annick le considère il est fragilisé, qu'il y a des charognards autour, etc., la question va être reposée. Est-ce que par un biais ou



un autre, et à travers des négociations je précise, est-ce que on pourra quand même avoir la mise en place je dirai pour les correcteurs du plan, avec des possibilités de remplacement chou pour chou ou à 80% par exemple. Voilà. Parce que je veux bien! Mais quand le secrétaire délégué dit on fait en sorte qu'il y ait une vingtaine de rotos ou plus qui vont venir dans le pré-presse... mais ils vont venir dans le pré-presse à la place de qui? D'autre part, on parle des journalistes, ça veut dire quoi? Ca veut dire qu'on va faire en sorte que des, pour le coup on va parler de licenciements, c'est-à-dire que des correcteurs vont être licenciés pour être remplacés en interne par des gens qui sont statut journaliste et d'autres syndicats que le Syndicat des correcteurs sous forme de passerelle? La tradition a été que à chaque fois qu'il y a eu des plans il fallait négocier la charge de travail, les remplacements et le fait que des permanents qui travaillent en presse puissent à un moment donné être piétonnés. Alors là on va être perdants sur tous les plans! C'est-à-dire d'un côté y a des gens qui vont partir sur certaines conditions avec peut-être des remplacements mais non seulement y a pas de départs? On nous annonce peut-être des licenciements, il n'y a pas de remplacements, il n'y a rien! C'est quoi? ça me paraît a-ber-rant quoi! Il est clair que chaque fois qu'il y a un plan c'est le moment où se joue à l'intérieur des syndicats ces possibilités-là. Donc que le secrétaire délégué fasse son boulot!

Eric Zivohlava. - Bon. J'essaye de ne pas me répéter, dire ce que j'ai déjà dit et redit.

C'est pas il y a quinze jours que nous sommes allés voir le SPQN, avec Philippe et avec Anne. Tu étais parfaitement au courant. On a communiqué là-dessus pour demander que nous soyons partie prenante du plan qui n'était pas à l'époque un plan Imprime. Il s'appelait à l'époque « Recapp bis ». Donc, là-dessus, les réponses ont été données. Elles ont été données par les directions, elles ont été données par nos camarades du Livre parisien. C'est non! et la réponse est unanime! Tu le sais! Tu nous donnes une solution? A l'époque, nous propositions d'être présents avec un remplacement chou pour chou!

Les plans sociaux, on en a connus. Je me souviens même avoir été, à l'occasion d'un d'entre eux, c'était en 1989, garanti d'emploi! A l'époque, une liste de 28 ou 26 permanenciers avait été élaborée et ceux qui s'y trouvaient était garantis d'emploi. S'ils ne travaillaient pas à temps plein, leur salaire plein devait même être pris en charge par les directions!

Cela a continué comme avant, c'est-à-dire tu étais permanencier, rouleur, puis suiveur. Tu avais du boulot tant mieux, tu n'en avais pas tant pis. Cette clause n'a jamais été mise en place. Le Syndicat des correcteurs était bien l'unique syndicat qui partageait le travail. Les autres catégories avaient elles des permanenciers qui travaillaient 26 services par mois et donc cette clause ne les intéressait pas. C'était il y a près de vingt ans. Mais récemment, c'est le plan Recapp. Et là, il apparaît une

notion de licenciement. Une notion! on est pas en train de... Philippe n'est pas en train de dire de manière populiste qu'il est un pauvre retraité qui ne peut pas se payer des repas décents. Il est très content d'être parti dans les conditions dans lesquelles il est parti! C'est simplement qu'il y a une notion de licenciement pour aboutir à une préretraite. Voilà. Maintenant, avec Imprime, nous passons encore à une autre étape. Le plan Imprime n'est plus une préretraite. Pour le lire, il y a soit le site actuellement de la Filpac qui est un rapport d'étape, mais en fait c'est quasi le plan. J'ai pas été vérifié page par page. Et le SPQN va le mettre en ligne intégralement. Ce qui reste à discuter c'est certains ajustements qui ne peuvent pas faire partie du plan payé par la puissance publique directement mais qui doivent être pris en charge par les entreprises. C'est-à-dire que l'Etat ne peut pas dire d'un côté qu'il n'y a plus de préretraite, c'est fini les préretraites, et, d'un autre côté, qu'il va garantir le salaire plein à des gens et ce jusqu'à même une onzième année. Il revient donc aux entreprises de prémunir les camarades qui partent dans ce plan, et certains le font à cinquante ans, contre tout changement de loi sur la retraite jusqu'à ce qu'ils partent. Que ce soit en nombres de trimestres ou de valeur de la rente.

Le plan Imprime, c'est pourtant bien d'abord un préavis de licenciement pour ceux qui sont concernés. Un préavis de licenciement qui dure trois ans. Avec soit des salariés cinquantenaire appelés « seniors », ils vont être portés jusqu'à leur retraite pleine à travers un montage assez sophistiqué. Et puis des moins de cinquante ans, les « juniors », destinés à une reconversion avec des formations. Leurs reclassements s'envisageant dans la branche jusqu'au niveau national. Enfin, il a la possibilité de départs négociés.

Nous, pendant ce temps, nous bataillons pour que personne ne se retrouve à Pôle emploi dans le pré-presse. Et ce que nous remarquons, ainsi à « La Tribune », c'est que la logique des départs touche tout le monde. Ici des départs négociés, mais d'abord et surtout l'exigence immédiate de la fin de la permanence.

Candice Chemla. – Des réponses? non. Donc, on procède au vote du rapport d'activité. Pour?

François-Georges Lavacquerie. - (Décompte) Trente-trois.

Candice Chemla. – Contre?

François-Georges Lavacquerie. - Un!

Candice Chemla. – Ne se prononce pas?

(Inaudible.)

Candice Chemla. – Le rapport d'activité est accepté par 33 voix pour 1 contre. Rien d'autre à rajouter? Personne? donc il est 16 h 35. L'assemblée générale est close.

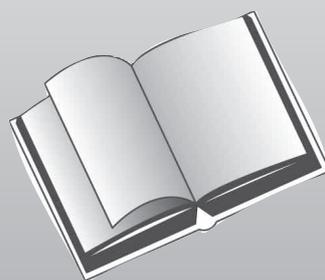
Rapport sur l'édition

Les choses ont mis à peu près un an et demi à se caler, période de reprise de contact entre les correcteurs et travailleurs à domicile (TAD) de l'édition et le syndicat. Ça a été un long travail, toujours en cours, loin d'être terminé et pour cause : sur les 8.000 à 10.000 TAD de l'édition en France, 170 sont actuellement abonnés à la liste de diffusion à eux consacrée, qu'ils soient TAD correcteurs, lecteurs-correcteurs, maquetistes, typos, iconographes, syndiqués ou pas. Cette liste est largement ouverte, et à chacun de relayer les infos qu'il y pioche, d'élargir le cercle. N'oublions pas que nous n'étions qu'une vingtaine deux ans en arrière. Sans rire, nous bâtissons une toile d'araignée, qui a déjà des effets : de nombreux éditeurs ont cessé de rémunérer leurs correcteurs en Agessa (sécurité sociale des auteurs), inquiets des menaces de condamnation pour travail dissimulés qui pèsent sur eux. Cela se traduit, et c'est un passage obligé, par l'arrêt de la fourniture de travail aux TAD, qui se retrouvent sans ressources. Sachez que la prescription prud'homale est de cinq ans, que la requalification en CDI sous la convention édition deviendra la norme avec les jugements qui vont tous dans ce sens. Ceux qui sont ou étaient rémunérés en Agessa doivent agir pour recouvrer leurs droits différés (chômage, maternité, maladie, retraite). Sans requalification de leur contrat de travail ils perdent tous ces droits, ils ont travaillé au noir. Ce qui semble bénin à un travailleur jeune et en bonne santé devient dramatique pour un correcteur plus âgé, qui perd parfois des années de droit à la retraite. Dans une configuration où il faudra bientôt avoir travaillé quasi quarante-cinq ans pour toucher une retraite à taux plein – mais sera-ce décent pour vivre ? – chaque mois, chaque trimestre cotisé prend de l'importance.

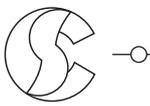
A l'heure où ces lignes paraîtront, un bureau de jugement aux **prud'hommes de Paris** se sera tenu contre Place des Editeurs, filiale d'Editis, pour rémunération en Agessa, travail dissimulé. Editis siège en bonne place à la commission sociale du SNE (Syndicat national de l'édition, patronal) ; il est paradoxal que ses pairs accueillent sciemment en leur sein un éditeur (loin d'être isolé) qui leur oppose une concurrence déloyale, car un éditeur passant par les Agessa supporte 1 % de charges quand celui qui respecte la convention de l'édition règle 23 % de charges sur un salaire.

Les travailleurs à domicile sont en train de prendre conscience de leur force. Ils sont maltraités car isolés et méconnaissant leurs droits et la force qu'ils représentent quand ils s'unissent. Mais cette réalité leur apparaît peu à peu, ils communiquent maintenant grâce à la liste de diffusion, ils se regroupent et prennent contact à l'intérieur des entreprises qui les emploient.

Édition



**La prochaine
commission de l'édition
aura lieu
le samedi 5 juin
à 10 heures
à la Bourse du travail,
salle Louise-Michel,
3, rue du Château-d'Eau,
Paris 10^e,
métro République.**



Que les choses soient claires : un correcteur à domicile doit être salarié, quels que soient les faux-fuyants utilisés, jusqu'au statut d'auto-entrepreneur, qui n'est pas adapté aux TAD, c'est juste un moyen pour les patrons de se débarrasser du fil à la patte du salariat, le contrat de travail. Celui qui se lance dans la micro-entreprise se retrouve à gérer tous les problèmes administratifs pour un maigre résultat, et est démuni lorsque le travail manque, puisque n'ayant pas droit aux indemnités de licenciement, chômage, etc. Ce statut est récent, et lorsque quelques affaires auront été portées devant la justice, il apparaîtra aux yeux de tous que c'est un trompe-l'œil.

Après la mobilisation vient le temps de l'action, avec les moyens légaux, c'est-à-dire investir les mandats dans les entreprises et dans le syndicat.

Les mandats dans les entreprises. Les TAD sont électeurs (à chacun d'entre vous de le vérifier chez ses employeurs) et éligibles après un an de présence dans l'entreprise. Quand des élections se présentent, et comme un élu est forcément écouté de la direction, à l'inverse d'un salarié non élu, il est primordial, pour continuer l'action, que les TAD se présentent, sur une liste syndicale de préférence, sur les listes de délégués du personnel et du comité d'entreprise, voire du CHSCT (comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail).

Le salarié élu est protégé, et a droit à des heures de délégation pour remplir son mandat.

Les mandats dans le syndicat. Le Syndicat des correcteurs est un outil vieux de plus de cent vingt ans, avec des locaux, des moyens, des réseaux, il est reconnu des employeurs.

Il faut compter trois années de syndicalisation pour pouvoir être élu au sein du comité syndical du SDC. Mais point n'est besoin de trois ans d'ancienneté pour agir efficacement au sein du syndicat.

Un mandat du syndicat permet de participer aux réunions paritaires du Syndicat national de l'édition (vous vous rappelez la manif du 20 mars 2009 et la prise de parole de quatre TAD devant la commission sociale du SNE), et d'agir au sein de la CGT pour les TAD.

Venez nombreux aux commissions de l'édition, et partagez le plus possible les infos. Le syndicat des correcteurs assistera systématiquement les travailleurs à domicile, par l'intermédiaire d'avocats, lors des prud'hommes, afin que le petit monde de l'édition soit bien prévenu : les TAD se sont réveillés, ils vont faire respecter leur travail et leurs droits. Pour preuve de la mobilisation qui commence à prendre forme chez les TAD, voyez ci-dessous deux exemples où ils ont pris leurs affaires en main. Ils se sont unis et commencent à obtenir des résultats, la reconnaissance de leur statut de salariés à part entière chez les éditeurs qui les emploient et essaient de leur imposer des normes discriminatoires.

Gallimard et le régime complémentaire santé

Récemment, les travailleurs à domicile salariés Gallimard (correcteurs, lecteurs, lecteurs-correcteurs et typographes) ont dû faire face au problème suivant : pour se mettre en conformité avec la directive Fillon du 30 janvier 2009 relative aux « modalités d'assujettissement aux cotisations et contributions de sécurité sociale des contributions des employeurs destinées au financement de prestations de retraite supplémentaire et de prévoyance complémentaire » (comprendre : la mutuelle frais de santé) et afin de bénéficier d'avantages sur les charges patronales concernant la mutuelle, la Direction n'a rien trouvé de mieux que de les parquer en « catégorie objective », les sortir du contrat collectif mutualiste qui avait cours jusqu'alors, et leur proposer d'adhérer soit à une mutuelle lambda, soit à la mutuelle à laquelle Gallimard est liée (Médéric), mais au tarif fort.

Résumé : de tout temps, les TAD Gallimard étaient traités comme leurs collègues en pied, donc le coût moyen de leur mutuelle était de 20 € par mois ; à partir d'avril 2010, et à la différence de leurs collègues en pied, si les TAD continuent avec Médéric il leur en coûtera quelque 100 € par mois à chacun. Deux problèmes : discrimination entre salariés du site et salariés à domicile, ce qui est en contradiction avec la Convention collective ; revenus sévèrement entamés si les TAD doivent payer leur mutuelle 80 € de plus qu'avant (il faut savoir qu'un certain nombre de correcteurs Gallimard plafonnent à 1000 €/mois).

Démarches entreprises : les TAD rencontrent l'inspectrice du travail, qui les encourage à s'opposer à ce nouveau contrat; saisissent le CE, qui se mobilise ; alertent le Syndicat, qui s'engage avec eux et le fait savoir à la Direction ; envoient des courriers de protestation à la DRH ; distribuent un tract aux portes de la maison Gallimard, pour informer leurs collègues du site ; écrivent au Premier ministre pour attirer son attention sur les effets pervers d'une directive à visée plutôt sociale ; prennent une avocate, qui étudie à fond le dossier, livre son analyse et dessine une stratégie.

La Direction sort un tour de passe-passe de son chapeau : augmentation unilatérale de 4 % du salaire horaire des correcteurs et des lecteurs-correcteurs. Mais cette mesure ne casse pas le caractère discriminatoire de la mise en « catégorie objective », et se révèle bien trop faible pour compenser financièrement le coût de la mutuelle pour la majorité des TAD.

Des élections professionnelles (CE, DP) ayant lieu en avril, plusieurs correcteurs et lecteurs-correcteurs, associés à des salariés du site, présentent leurs candidatures sur liste syndicale CGT. S'ils sont élus, ils tâcheront par leur action de faire entendre à leur employeur qu'il n'est pas question que les travailleurs à domicile se laissent repousser aux marges du salariat.

Tout n'est pas rose chez Harlequin

« Les correcteurs d'édition sont des professionnels isolés, rarement syndiqués, communiquant peu entre eux, au contraire des correcteurs de la presse quotidienne », lit-on dans l'article « Correcteurs à rude épreuve », paru le 6 janvier 2010 dans *Libération*. La démarche collective entamée par les correcteurs d'Harlequin – exerçant tous à domicile – apparaît donc originale et atypique.

Origines du conflit :

- confusion entre les 8,33 % et le 13^e mois qui a été supprimé aux correcteurs, alors que les autres salariés de l'entreprise perçoivent une prime équivalente à un mois et demi de salaire,
- non-prise en compte des espaces dans le décompte des signes, ce qui entraîne une perte de salaire de 20 %,
- bons de commande non conformes.

Ces points ont fait l'objet de questions posées au CE d'Harlequin dans le courant du premier semestre 2008. Dans ses réponses à ces questions, le directeur d'Harlequin, nouvellement nommé, précise qu'il « est tout à fait disponible pour recevoir les correcteurs afin de discuter sur ces différents points tant de manière individuelle que collective avec deux ou trois représentants ».

L'idée fait son chemin et, grâce à la mailing list créée par Anne Hébrard, des correcteurs d'Harlequin parviennent à nouer des contacts entre eux. Début 2009, un courrier portant la signature de quinze correcteurs (les deux tiers de l'effectif) est envoyé à la direction pour une demande de rendez-vous. Rendez-vous accordé en mars. Six correcteurs rencontrent la direction générale en présence des délégués du personnel. S'ensuivent d'autres réunions de négociation, aussi peu fructueuses les unes que les autres. Pour la direction, les correcteurs constituent une « catégorie objectivement différente », il est donc normal qu'ils ne soient pas considérés comme des salariés comme les autres, d'où un traitement inégal. Le comptage des espaces donne lieu à une discussion ubuesque : les « blancs » ne donnent pas de travail aux correcteurs, ils n'ont pas à intervenir dessus, donc, en substance, pas besoin de les payer à ne rien faire... Et puis, surtout... « la prise en compte des espaces dans le nombre de signes entraînerait une hausse brutale importante des rémunérations » (montant des bénéfices de la société Harlequin ? montant des dividendes versés aux actionnaires ?). A la limite, la direction veut bien les prendre en compte à condition de baisser le tarif horaire ! Il est vrai que les correcteurs

Harlequin sont scandaleusement bien payés (9,61 €/heure sur la base de 15 000 signes, espaces non comptés ; tarif brut, bien sûr).

En septembre 2009, les négociations sont au point mort, chacun campant sur ses positions. Ecœurés par la mauvaise foi de la direction, fatigués de déployer autant d'énergie en pure perte et surtout inquiets de constater nombre de désertions et d'« abonnés absents » parmi les quinze « insurgés » initiaux, sept correcteurs décident de se tourner vers les prud'hommes en octobre 2009, ils sont appuyés dans leur démarche par le syndicat des correcteurs qui se porte plaignant à leurs côtés. Les demandes portent sur le paiement des espaces, la prime d'entreprise et la mise en conformité des bons de commande. La réunion de conciliation n'a pas abouti, l'affaire est renvoyée en jugement.

Dans l'intervalle, deux autres correctrices ont repris les négociations avec la direction d'Harlequin en novembre, négociations qui aboutissent en février 2010 au projet d'accord suivant :

- au prix d'un savant calcul (basé sur l'ancienneté/fidélité/productivité), les correcteurs, qui ne sont pas des salariés comme les autres, rappelons-le, se verront attribuer une prime spécifique (non rétroactive, bien sûr) pouvant représenter un mois de salaire s'ils ont bon partout ! Rappelons également que les autres salariés de l'entreprise ont droit, eux, à une prime équivalente à un mois et demi de salaire
- « la rémunération sur la base d'un nombre de signes incluant les espaces n'est mise en œuvre qu'à l'égard des correcteurs acceptant une baisse de leur taux horaire. »

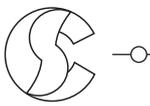
Eh bien, croyez-le si vous voulez : cet accord a reçu l'aval de plus de la moitié des correcteurs ! 14 oui, 7 non, 1 abstention. Le plus invraisemblable étant que le délégué syndical CFDT l'a cautionné ! Les signataires de l'accord vont avoir un avenant à leur contrat de travail. Quant aux sept rebelles, ils voient leur taux horaire maintenu mais ne seront pas payés pour les « blancs », na !...

Voici donc la peu reluisante situation actuelle : la coexistence de deux catégories de correcteurs au sein d'une même entreprise ! Et surtout une dangereuse stigmatisation des correcteurs à domicile (« catégorie objectivement différente des autres salariés de l'entreprise »), véritable porte ouverte à tous les abus de la part des éditeurs, à notre sens...

Des correcteurs d'Harlequin

La liste électronique de diffusion consacrée à l'édition est très active et permet à 170 travailleurs à domicile (TAD) d'échanger informations, conseils, soutien. Grâce à cette liste il est possible de réagir très vite et de mobiliser les TAD en cas de besoin.

L'adresse à contacter pour y être abonné : anne.hebrard@gmail.com



Correcteurs à rude épreuve

Edouard Launet (article paru dans *Libération*, 6 janvier 2010)

Discrets et isolés, les correcteurs employés par les maisons d'édition voient leur métier disparaître peu à peu.

Ils ne bloqueront pas les routes, ni les ports. Ils ne s'allongeront pas sur les voies ferrées. Ils ne paralyseront pas le pays. Ils n'en essaient pas moins, avec leurs pauvres moyens, de nous prévenir que notre langue - le vecteur de la pensée, de la création, de la liberté d'expression - est en danger parce qu'on les maltraite. Les correcteurs de l'édition sont les nouvelles victimes de la précarisation des professions intellectuelles. Victimes discrètes parce que travaillant pour la plupart d'entre eux à domicile, travailleurs invisibles puisque leur rôle est méconnu. Et pourtant maillons nécessaires de la chaîne du livre car, sans eux, la lecture de bien des auteurs, parfois très connus, serait une épreuve. Vous voulez des noms ? Nous verrons.

En mars dernier, le mal-être des correcteurs s'est fait moins discret lorsqu'une cinquantaine d'entre eux ont manifesté sur le boulevard Saint-Germain à Paris, devant le siège du Syndicat national de l'édition, aux cris de : « *La précarité, ça suffit !* » Salaires, protection sociale, volume de travail : tout est à la baisse. Ces dernières semaines, le conflit s'est cristallisé autour de la maison Gallimard. Non pas que cet éditeur soit pire que les autres en matière de correction, bien au contraire : la maison de la rue Sébastien-Bottin est connue comme l'une de celles qui, avec les éditions du Seuil, apportent un soin méticuleux à la préparation de copie. Mais justement : si le standard de qualité se met à baisser chez Gallimard, il est à craindre qu'il chutera partout. Sauf là où il est déjà nul. Des noms ? Plus tard peut-être.

Un paiement modeste et à la tâche

« *Nous sommes payés à la tâche, donc aléatoirement, et de surcroît bien modestement en regard des compétences que notre employeur et l'état de certains manuscrits exigent de nous* », clamait en novembre un tract distribué aux salariés de Gallimard par « *les lecteurs-correcteurs et correcteurs* » de la maison. Car notez qu'il y a deux familles de correcteurs. La première, celle qui s'occupe de la préparation de copie, est d'une certaine manière l'élite de la profession. Le lecteur-correcteur est, avec l'éditeur, la première personne à avoir le texte brut de l'auteur entre les mains. Il est chargé d'en vérifier la cohérence, la structure, les informations. Il doit l'alléger de ses lourdeurs, parfois le réécrire un peu et faire éventuellement au passage un premier travail de correction sur la syntaxe, la grammaire, l'orthographe, la typographie. Le correcteur, lui, travaille en aval sur les épreuves pour en chasser définitivement

toutes formes de fautes et veiller à ce que les corrections précédentes soient bien reportées.

Marie-Hélène Massardier, 52 ans, fait partie de la quinzaine de lecteurs-correcteurs qu'emploie Gallimard (en sus d'une soixantaine de correcteurs). C'est elle qui a préparé le texte du dernier Goncourt, *Trois femmes puissantes*, de Marie N'Diaye. Un manuscrit d'emblée presque parfait, sur lequel il y a eu très peu à faire, rapporte Marie-Hélène. « *Mais plus le texte est bon, plus j'ai envie de peaufiner*, poursuit-elle. *Je me mets à pinailler à un point inouï, par exemple sur des répétitions qui ne me semblent pas être intentionnelles.* » Elle constate : « *J'ai eu un dialogue passionnant avec Marie N'Diaye, qui est une femme magnifique.* »

Marie-Hélène Massardier a également travaillé, « *avec autant de bonheur* », sur le dernier roman de Patrick Modiano, qui est « *très à l'écoute, il y a chez lui une demande* ». Et Modiano a pensé - veuillez le noter, amis auteurs - à envoyer à sa première lectrice un exemplaire très gentiment dédié de son *Dans le café de la jeunesse perdue*. D'autres expériences sont plus rudes ; la préparation de copie s'apparente alors à un parcours du combattant. « *Le lecteur-correcteur doit être un caméléon qui s'imprègne d'une écriture afin de faire des propositions en accord avec le style de l'ouvrage, et non avec ce qu'il pense être la norme.* »

Dominique Froelich, 60 ans, dont vingt-cinq chez Gallimard, a passé quatre mois sur le manuscrit fleuve des *Bienveillantes*, de Jonathan Littell, prix Goncourt 2006. La phase de discussion avec l'auteur a duré « *trois semaines, à raison de huit heures par jour* ». Un travail « *ardu, heurté* » avec un romancier « *intransigeant* ». Celui-ci tonnait : « *Je ne veux pas faire de belles phrases !* » Sa lectrice rétorquait : « *Il y a des incorrections qui apportent du sang neuf à la langue, et d'autres qui sont inadmissibles.* » Voyez l'ambiance sur 800 pages ! Dominique Froelich résume : « *J'ai fait un immense trajet vers lui, et lui vers moi.* » Force est de constater que ni l'un ni l'autre n'ont eu à le regretter puisque l'auteur a obtenu le Goncourt, et la lectrice, euh... la satisfaction du travail bien fait. Car il est loin le temps où Gaston, puis Claude Gallimard distribuaient des enveloppes au personnel quand la maison décrochait un grand prix.

Dominique Froelich touche un salaire mensuel net de 1900 euros. C'est le seul lecteur-correcteur de la maison qui bénéficie d'un salaire fixe. Les autres sont « *travailleurs à domicile* », une catégorie spécifique dans la convention collective de l'édition, payés 13 euros net de l'heure (treizième mois et primes diverses comprises, sachant que le lecteur-correcteur

est censé travailler à la vitesse de 9 000 à 10 000 signes l'heure). Soit 1 800 euros net par mois pour des semaines de 35 heures, à supposer qu'il y ait suffisamment de copie pour travailler tout le mois. Les correcteurs, eux, sont encore moins bien lotis avec un salaire de 11 euros de l'heure, à raison de 12 000 signes par tour d'horloge. Et ce sont là les tarifs Gallimard, pas les pires du secteur. « *On fait passer les correcteurs pour des privilégiés, travaillant tranquillement à domicile, alors que la réalité du métier, c'est une course contre la montre pour avoir un revenu juste décent*, indique Marie-Paule Rochelois, correctrice pour Gallimard, Albin Michel et Robert Laffont. *Certains doivent cumuler les employeurs et travailler jusqu'à 250 heures par mois. Beaucoup touchent moins de 1 000 euros mensuels.* »

À l'origine, les correcteurs étaient attachés aux ateliers de typographie. Mais avec la naissance de l'édition moderne, vers la fin du XIX^e siècle, ils ont rejoint les maisons d'édition où « *leur culture générale et leur intelligence de l'écrit étaient des compétences centrales* », souligne Marie-Paul Rochelois, laquelle aime à rappeler que Victor Hugo comparait les correcteurs à de « *modestes savants habiles à lustrer la plume du génie* » (lui-même étant le génie, bien sûr!).

0,085 euro : le coût du correcteur par exemplaire

Aujourd'hui, les éditeurs chercheraient plutôt à s'en débarrasser. Au Seuil, le dernier plan social a décimé le service : le nombre de préparateurs de copie salariés en fixe est passé d'une douzaine à seulement quatre ou cinq, avec le renfort de travailleurs à domicile. Chez beaucoup d'éditeurs, le travail de lecture-correction est transféré vers les éditeurs et leurs assistant(e)s, en particulier dans les sciences humaines. Parfois les phases de correction deviennent des préparations de copie déguisées. Et fini le temps où les grandes maisons faisaient travailler deux correcteurs sur le même texte pour renforcer la qualité.

L'informatique fait, elle aussi, ses ravages. Certains textes ne connaissent plus qu'un « décoquillage » avec des logiciels comme ProLexis. Les ouvrages passant de l'édition brochée à l'édition poche ne sont plus corrigés, certaines premières éditions ne sont même plus relues du tout. En conséquence, le volume de travail proposé aux quelque 8 000 correcteurs et lecteurs-correcteurs de l'édition ne cesse de baisser. La correction représente pourtant un faible coût dans la chaîne de production du livre, selon les calculs faits par les correcteurs de Gallimard. Ils l'estiment en effet à 0,085 euro par unité pour un ouvrage tiré à 8 000 exemplaires, soit 0,47% du prix de vente (pour un prix moyen de 17,90 euros). Et c'est pour cela qu'on décimerait une profession ?

Il a fallu aux correcteurs se battre pour être payé en salaire et non en droits d'auteur (plus favorables pour l'employeur, qui paie alors moins de cotisations sociales). Au terme d'une procédure de près de dix ans, Gallimard, qui est allé jusqu'en cassation,

a été condamné en février 2007 pour cette pratique assimilée à du « *travail dissimulé* ». Aujourd'hui, c'est le recours croissant à des auto-entrepreneurs, qui eux aussi permettent de réduire le coût des charges sociales, qui inquiète les correcteurs.

Ceux-ci passent volontiers pour des emmerdeurs. On les dit névrosés, obsessionnels, sous-diplômés, dégoûtés de l'écrit. C'est généralement faux. Marie-Hélène Massardier et Dominique Froelich ont eu des parcours très semblables : études supérieures, enseignement, séjour à l'étranger (Nouvelle-Zélande pour l'une, Cameroun pour l'autre), puis retour un peu désenchanté dans l'enseignement français. L'une et l'autre entendent alors parler du métier de correcteur par un ami. Elles suivent une formation spécifique à Coforma (l'école du Syndicat des correcteurs, devenue Formacom en 1998), font leurs premières armes dans la presse et passent rapidement dans l'édition. A ces deux passionnées de littérature, le métier de lecteur-correcteur n'a pas fait passer le goût des romans. Au contraire, disent-elles, l'un des plaisirs du job est de découvrir (parfois) de beaux textes, ou d'aider à l'accouchement de l'écriture d'un auteur qui a vraiment quelque chose à dire.

Chaque préparateur de copie a sa propre approche. Marie-Hélène Massardier, par exemple, aime mettre des images sur les textes, les visualiser comme au cinéma, pour détecter d'éventuelles incohérences. Si Dominique Froelich travaille souvent avec de grands auteurs (Pierre Guyotat, Pascal Quignard, JMG Le Clézio), elle dit éprouver une joie particulière en découvrant des premiers romans de qualité. Au nombre desquels *Antibes*, de Corinne d'Almeida, à paraître ce mois-ci.

Préparateur de copie au Seuil depuis 1985, après une hypokhâgne et une formation au secrétariat de rédaction, Gilles Toubanc apprécie, lui, la diversité d'un métier qui le fait travailler aussi bien avec Maryline Desbiolles, « *très à l'écoute* » des propositions, qu'avec Antoine Volodine, qui remet des textes presque définitifs et avec lequel les discussions peuvent en conséquence être difficiles. Mais c'est souvent avec les traducteurs que les négociations sont les plus ardues, note-t-il. Par-dessus tout, les préparateurs redoutent le mauvais texte, mal écrit et sans intérêt, qui va demander beaucoup de travail pour finalement pas grand-chose, puisqu'un mauvais livre restera un mauvais livre.

Presse et Internet, vers un monde sans correcteurs

Les correcteurs sont des professionnels isolés, rarement syndiqués, communiquant peu entre eux, au contraire des correcteurs de la presse quotidienne. Il fut un temps où le Syndicat des correcteurs CGT gérait l'embauche dans les quotidiens, mais la presse, elle aussi, tend à se passer des correcteurs (*Libération* a été le premier quotidien sans correcteurs après la dissolution du



service au printemps 2007, déléguant désormais cette tâche aux éditeurs et aux chefs de service). Du coup, le Syndicat redéploie ses efforts vers l'édition : sa secrétaire générale, Anne Hébrard, a récemment créé une liste de diffusion sur Internet pour fédérer les isolés et faire circuler l'information : 150 travailleurs à domicile de l'édition y sont aujourd'hui inscrits, sans être nécessairement syndiqués. Le Syndicat songe à créer un prix de la Coquille d'or, décerné chaque année au livre le plus mal corrigé.

Avec Internet et les portables, la rapidité prime désormais sur la qualité. Sur le Web, seul

Lemonde.fr a des correcteurs. En mars dernier, quand Livreshebdo.fr, le site du magazine des libraires, a rendu compte de la manifestation des correcteurs, son article comptait trois fautes en cinq lignes ! La suppression progressive de la correction et de la préparation de copie dans le monde numérique comme sur le papier, c'est une accumulation de petites violences faites aux lecteurs, de microbarbaries en apparence anodines mais qui, en se multipliant, font du langage un véhicule plus incertain, charriant des idées imprécises. Et à terme une démocratie approximative ?



La verrière centrale placée au-dessus du patio central du complexe confédéral de Montreuil..

F ormacom

La structure centrale du complexe confédéral de Montreuil.

Nos projets, parlons-en

Le 30 janvier dernier, les adhérents de Formacom ont élu un nouveau conseil d'administration. Composé majoritairement d'anciens stagiaires, il a affirmé sa confiance dans notre action et dans notre pérennité.

Dans ce climat optimiste, et pour couper court à certains bruits, nous réaffirmons que Formacom est l'école des correcteurs, de presse et d'édition, sûre de sa qualité et de son professionnalisme, garante de la meilleure formation à un métier que nous défendons, et prête à agir pour continuer son action.

Nos objectifs :

- soutenir le stage lecteur-correcteur, malgré le désengagement financier de l'État et de la région ;
- garder sa valeur au diplôme lecteur-correcteur, qui doit rester la preuve d'une compétence reconnue dans la profession ;
- créer de nouveaux stages pour répondre aux besoins immédiats des correcteurs et des réviseurs. Des stages courts, peu onéreux et, si possible, pris en charge ;
- ouvrir l'école à d'autres secteurs que la presse et l'édition ; notre connaissance de la langue française peut être mise au service de tous les professionnels qui s'expriment par écrit (secrétaires, chefs de projet en communication, cadres d'entreprise...)

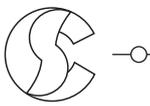
promouvoir nos activités, faire connaître l'école, par la diffusion régulière d'informations.

Pour ambitieux qu'il soient, ces objectifs ne relèvent pas de l'idéalisme. Tant que des textes écrits seront publiés, sur papier ou sur Internet, les réviseurs et correcteurs trouveront leur place. Nous devons nous adapter aux demandes changeantes du marché de l'emploi et, ainsi, nous rendre indispensables.

La mise en place de nos nouvelles formations ne se fera pas du jour au lendemain. En attendant, Formacom diffuse une lettre d'information dans laquelle figurent nos dates de stages et nos projets. Pour la recevoir, il suffit de nous envoyer une adresse e-mail.

Enfin, rappelons que Formacom est une association, à laquelle on peut adhérer si l'on souhaite soutenir son action. Tous les correcteurs qui sont passés par l'école, qui ont apprécié nos cours, ceux qui ont bénéficié de l'aide de nos intervenants pour trouver un emploi ou rédiger leur CV, et tous ceux qui croient qu'en encourageant l'école ils soutiennent le métier pour lequel, rappelons-le, nous sommes les seuls à délivrer un diplôme, peuvent contribuer à nos activités. La cotisation annuelle à l'association est de 46 €. Mais toute participation sera la bienvenue.

Patricia Nerre



Les membres du conseil d'administration

Élus par l'assemblée générale

Haoua Keita
Malika Mouaci
Patricia Nerre
Eric Raymond
Christophe Versailles
Tatiana Weimer

Désignés par le Syndicat des correcteurs et des professions connexes

Jocelyne Ginestet
Philippe Cols
Luc Le Digabel
José Nuevo
Isabelle Petit
Frédéric Vasquez

Désignés par les personnes morales

Xavier Didelot, Afir
Eric Zivohlava, Syndicat des correcteurs et des professions connexes
Françoise Janin, SNJ-CGT
Pascal Wright, SPPS

Pour nous contacter

Patricia Nerre, présidente : 06 81 67 59 45
Jocelyne Ginestet, trésorière : 01 48 10 07 88 (du lundi au vendredi, de 14 heures à 17 heures).
Luc Le Digabel, secrétaire : 06 80 38 09 13
Tatiana Weimer, secrétaire : 06 19 56 78 55
E-mail : secretariat@formacom.net
Site Internet : <http://www.formacom.net>

Nos formations actuelles

- Lecteur-correcteur (formation diplômante) – durée : 6 mois

Objectif : être capable d'effectuer la lecture critique et la correction d'un texte sur support papier et informatique.

Le stage 2010 a démarré le 22 mars avec 34 personnes.

- Réviseur-éditeur – durée : 3 mois

Objectif : permettre à des réviseurs et des correcteurs de se spécialiser dans la fonction d'éditeur : réécriture, qualité du texte et de la copie, vérification de l'information, intégration et cohérence texte/image.

Le prochain stage aura lieu en décembre 2010.

- Perfectionnement réécriture et correction, presse et édition

Objectif : corriger selon les nouvelles exigences rédactionnelles et techniques. Appréhender les problèmes de correction pour lesquels les outils de travail déjà disponibles (dictionnaires, grammaires)

n'apportent pas de réponse. Perfectionner la lecture critique en définissant précisément les critères d'intervention. Perfectionner sa pratique rédactionnelle.

- Les stages informatiques – durée : 1 semaine
 - InDesign (niveaux 1 et 2)
 - XPress (niveaux 1 et 2)
 - Word (niveaux 1 et 2)
 - ProLexis (dans InDesign, XPress ou Word)
 - Photoshop (niveaux 1 et 2)
 - Excel
 - XML
 - Illustrator

Les stages que nous voulons mettre en place en 2010

- Perfectionnement au secrétariat de rédaction – durée : 3 mois)

Objectif : parfaire ses connaissances en fabrication, réécriture et révision en presse périodique, PAO, organisation des rédactions (chemin de fer, rétro-planning).

- Les stages de mise à niveau – durée : 3 à 5 jours
 - Cours de français

Objectif : réviser les bases du français pour écrire sans faute.

- Réécriture et révision niveau 1

Objectif : savoir corriger des textes écrits dans un cadre professionnel (secrétaires, cadres d'entreprise...).

- Fabrication

Objectif : perfectionner ses connaissances de base pour faire imprimer un document.

- Secrétariat de rédaction (pigistes)

Objectif : se perfectionner dans les tâches spécifiques demandées aux pigistes.

- Editing

Objectif : apprendre à titrer ses documents

- Mise en page sur XPress et InDesign

Objectif : apprendre à présenter un document en respectant les règles de la maquette

- La correction spécifique, perfectionnement – durée : 3 à 5 jours

Ces stages s'adressent à des correcteurs et à des réviseurs professionnels qui souhaitent se perfectionner.

- Editing et révision sur le Web

- Préparation de copie

- Correction de poésie

- Correction en presse professionnelle

- Translittération

- Cartographie et infographie

- Veille documentaire

- Validation des compétences

- VAE

- Certification Formacom

- Entraînement aux tests d'embauche en édition

La formation est un droit

Chaque salarié, qu'il soit en CDI, CDD, TAD, temps plein ou partiel, bénéficie du droit individuel à la formation (DIF). Ce dispositif existe depuis 2004 et permet de se former tout au long de sa vie professionnelle.

Le DIF correspond à 20 heures de formation annuelle pour un temps plein, et se calcule au prorata temporis dans les autres cas. Les heures acquises peuvent être cumulées pendant 6 ans, donc 120 heures au maximum. Chaque année, l'employeur doit informer ses salariés des droits acquis, droits qui sont transférables d'une entreprise à l'autre en cas de licenciement. Un salarié démissionnaire peut demander à bénéficier de son DIF pendant sa période de préavis.

Les formations suivies dans le cadre du DIF sont rémunérées dans les deux cas de figure existants :

- la formation a lieu pendant le temps de travail, l'employeur prend en charge les frais de formation et le salarié continue de percevoir son salaire ;
- la formation a lieu en dehors du temps de travail, l'employeur prend en charge les frais de formation, les frais de transport et verse au salarié une allocation correspondant à 50 % de son salaire net.

La demande de formation est à l'initiative du salarié qui doit la présenter à son employeur 2 ou 3 mois (selon l'entreprise) avant la date de formation. L'employeur a alors 30 jours pour répondre, l'absence de réponse valant acceptation. Les CDD doivent faire leur demande avant la fin de leur contrat.

L'employeur peut refuser la demande de formation deux années consécutives. Dans ce cas, le salarié peut s'adresser directement à un Opacif, organisme gérant les fonds destinés à la formation. Les deux principaux, dans nos métiers, sont :

- Mediafor, 19-21, rue Poissonnière, 75002 Paris, 01.44.88.92.60, mediafor.org ;

- Fongecif, place Johann-Strauss, 75010 Paris, 2 ter, bd Saint-Martin, 75498 Paris Cedex 10, tél. : 01.44.10.58.58, fongecif-idf.fr.

Pour plus d'informations sur les cas particuliers, rendez-vous sur les sites de ces deux organismes, ou contactez-nous à Formacom. Nous proposons une large palette de formations courtes dans le domaine du prépresse qui peuvent être financées par le DIF. Faites-nous part de vos besoins, d'autres stages peuvent être organisés.

Calendrier été 2010 de stages courts

Index et table des matières : du 28 au 29 juin (2 jours)

Prise en main de son PC : 1er juillet (1 journée)

Prise en main de son Mac : 2 juillet (1 journée)

ProLexis : du 5 au 6 juillet (2 jours)

Translittération : le 8 juillet (1 jours)

Acrobat : du 8 au 9 juillet (2 jours)

Indesign : du 12 au 16 juillet (4 jours)

Préparation de copie : du 12 au 16 juillet (5 jours)

XML : du 19 au 23 juillet (5 jours)

Photoshop : du 23 au 27 août (5 jours)

Acrobat : du 30 août au 31 août (2 jours)

La rotative d'apprentissage de l'école des imprimeurs.





Au stand des publications de la CGT.

Tribune Libre

Mais où est donc ornicar?

Mais où est donc F. Leclercq? Dans un tribunal où il serait à la fois le plaignant, le juge et le procureur?

Mais qui est donc F. Leclercq? Un ornicar, un procédurier, un gérontophobe? Un moraliste qui « ne veut pas avoir l'air de donner des leçons »? Un poète spécialiste et maître du rejet? Un humoriste subtil et cultivé qui ne va pas jusqu'à « croire que le *retraité Devriendt* (incipit et leitmotiv d'un article où le mépris ostentatoire relie chaque alinéa : il « accuse », notre Zola de pacotille!) ait pu utiliser le mot quarteron dans son sens raciste (on ne sait jamais!), mais seulement dans sa « référence bidasse », qui s'apparente, sans conteste, avec une « cerise pour les gâteaux ».

A l'échelle de son syndicat, et non sans humour compte tenu de sa réelle influence, le *camarade Devriendt* voulait sans doute dénoncer, sous le nom de quarteron, un miniputsch qui installa « un comité de gangsters ». Il n'en reste pas moins que le quarteron en question désignait Salan et Jouhaud de sinistre mémoire (et les noms furent prononcés) qu'un général avait stigmatisés (qu'on le veuille ou non et pour des raisons qui ne sont pas les miennes) en évitant le pire. Je reste d'autant plus objectif pour le reconnaître qu'en 1958 nous avons créé, à la F.A., un « comité antifasciste » qui craignait une dérive totalitaire. Le *camarade Devriendt*, comme moi, en faisait partie.

Alors quand on s'est battu pendant des décennies, voire toute une vie, pour préserver l'identité d'un syndicat, au travers même d'un pragmatisme inévitablement affronté au concret, sans jamais renier les origines et les valeurs qui animent son combat, oui, on a le droit de protester contre « le caractère navrant » de ces assemblées où rien n'est proposé qui « puisse le sortir des difficultés qui l'assaillent et menacent son existence ».

Il y a plus de cinquante ans que j'ai rencontré André et que nous sommes amis. C'était bien avant que je devienne correcteur (il fut mon parrain au syndicat), mais je travaillais déjà dans l'imprimerie : j'étais manutentionnaire chez Desfossés et remplissais des paniers roulants de rognures de massicot... A la F.A., il s'occupait de la librairie Publico et du « Monde libertaire ». Je l'ai remplacé ce jour où il m'a dit être fatigué. Par amitié, parce que pas du tout doué pour ce travail.

Tout cela pour dire qu'à la lecture des articles de F. Leclercq, hors de moi, j'ai téléphoné à André qui m'a dit : « J'ai 89 ans, je suis fatigué. Je ne répondrai pas. L'énergie qui me reste ne doit pas être gaspillée. »

C'est du bon sens, André. Et je ne vois que cette raison-là pour qu'un retraité désigné par son syndicat soit représentant à l'inter.

Un autre article signé du même et dans le même « Cantonade », porte le titre où la subtilité le dispute à la délicatesse : « Souriez, on vous encule. »

Gérontophobe ? Procédurier ? Moraliste ? F. Leclerc ne serait-il pas un enculé qui s'ignore ?

Le retraité Kottelanne (depuis bientôt 20 ans) paye toujours ses cotisations, ne se tient pas pour gâteux et

considère qu'au-dessus d'un certain âge on a encore le droit d'ouvrir sa gueule. Et que les « actifs » auraient pu le faire en protestant par exemple contre l'expulsion par la C.G.T. de sans-papiers qu'hébergeait la Bourse du travail.

C. Kottelanne

Intervention au comité général Filpac du secrétariat d'Info'com-CGT

Tous les camarades intervenus précédemment ont souligné la violence de la politique imposée par Sarkozy et les conséquences des réformes engagées par la droite qui entend démembrer le modèle social français, socle de la nation. Cette intervention ne saurait faire mieux sur le sujet. Au même titre que l'ensemble des attaques portées sur l'ensemble du salariat et des entreprises françaises, nos secteurs d'activité ne sont pas épargnés. Après les Etats généraux de la presse écrite, où en est-on ? Les intentions premières du président de la République, visant à imposer deux ou trois groupes de médias nationaux influents régnant sans partage sur tous les secteurs de l'information et de la communication reste toujours le fil conducteur.

Bolloré, Dassault, Lagardère, LVMH et le Crédit Mutuel se sont partagé tous les organes de l'information et de la communication qui comptent dans le pays pour mieux influencer le débat idéologique en faveur de Sarkozy et de sa politique.

Ces groupes industriels et financiers développent leur emprise tentaculaire sur les secteurs de l'information et de la communication. Les investissements et les prises de participation de ces groupes sont éloquentes : mainmise sur les agences de publicité afin de mieux étrangler la concurrence, main basse sur pratiquement tous les quotidiens nationaux et régionaux afin d'offrir aux lecteurs une information aseptisée et monocorde, concentration des sites d'impression et attaques en règle contre les salariés de la distribution.

Le récent conflit qui oppose le Comité Inter CGT à Bolloré témoigne de cette volonté farouche qui anime ces nouveaux magnats de la presse : indépendance, pluralisme, presse d'opinion sont bannis du vocabulaire de ces capitaines d'industrie. Ce conflit

dépasse la seule question de la modernisation de l'imprimerie du « Monde ». L'expression de la CGT, mise en exergue par la diffusion de « Direct Malin I » et « Direct Malin II » au sein des sièges éditoriaux de la presse quotidienne nationale, a suscité un intérêt majeur de la part des rédactions sur la question vitale de l'indépendance de l'information.

Et puis un événement important, puisqu'il s'agissait d'une première ! Réunir dans une même salle

la CGT – les responsables et la délégation syndicale du SIP de l'imprimerie, les élus d'Info'Com-Cgt – des journalistes et les principaux responsables de la Société des rédacteurs du « Monde » autour de la problématique de l'indépendance du titre n'était pas acquise d'avance.

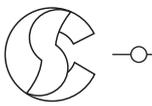
Le débat nourri et riche qui s'est engagé a permis d'expliquer posément que la modernisation du centre d'impression du « Monde » préserve aussi l'indépendance de la rédaction et du titre. Des points de convergence se sont exprimés sur la crainte de voir le groupe Bolloré, disposant de moyens colossaux, tenter d'asphyxier l'un des derniers titres indépendants et de placer encore

d'avantage le pluralisme de la presse sous tutelle. Il y a fort à parier qu'un tel échange permet dorénavant aux journalistes du « Monde » de mieux comprendre les actions engagées contre Bolloré par le Comité Inter CGT.

Autre problème criant pour les sièges éditoriaux. L'émergence du numérique, négligée dans un premier temps par les éditeurs, se traduit le plus souvent par des accords d'entreprise très en deçà des besoins qu'impose la conception d'un traitement multimédias qualitatif venant compléter l'offre proposée par le support papier. A ce jour, aucun lieu de négociation



Rapport du secrétaire général sortant, Michel Muller.



paritaire national, régional, voire dans la majorité des entreprises, ne permet de déterminer les schémas organisationnels des rédactions et des services confrontés à l'arrivée de ces nouvelles technologies. Les cursus de formation nécessaires en capacité de développer les compétences sont distillés à minima. Que dire alors sur de nouvelles qualifications ou de nouvelles grilles de rémunérations qui répondent aux abonnés absents.

A défaut d'un processus négocié en adéquation avec la profonde mutation en cours, la réponse des éditeurs est cinglante : depuis quelques mois la prolifération des plans de départs volontaires proposés par les directions rencontre un franc succès pour nombre de journalistes et de salariés des sièges éditoriaux.

Pourtant une alternative existe pour contrecarrer ces plans sociaux déguisés. L'un des premiers plans de départs volontaires en presse quotidienne nationale s'est concrétisé au « Monde ». Info'Com-Cgt n'a eu de cesse de revendiquer la négociation effective d'une GPEC en amont du plan souhaité par la direction. Cette revendication combattue par le directoire et rejetée par les autres organisations syndicales, s'est finalement traduite par un accord signé par l'intersyndicale et une partie de la CGT, favorisant 115 départs et ouvrant la possibilité de recourir à des licenciements secs dans le cas où le chiffre souhaité par la direction ne serait pas atteint. Les représentants syndicaux d'Info'Com-Cgt au sein du groupe Bayard Presse ont fait la démonstration contraire : la GPEC a permis de sauver une soixantaine d'emplois menacés par la restructuration que souhaitait dans un premier temps imposer la direction du groupe.

Pour sa part, Info'Com-Cgt inscrit totalement son action quotidienne dans les orientations et les revendications validées par une très large majorité de syndicats à l'occasion du 49^e congrès de la CGT et du 6^e congrès de la FILPAC. L'action engagée par Info'Com-Cgt visant au rassemblement de l'ensemble des salariés d'un même secteur d'activité se trouve ainsi confortée.

Notre syndicat est en parfaite symbiose avec les revendications phares que porte la CGT : statut du travail salarié, sécurité sociale professionnelle, GPEC, augmentations salariales, égalité hommes/femmes, pour ne citer que quelques-unes d'entre elles, sont de nature à rassembler largement autour de la CGT des salariés qui sont dans l'attente d'un contenu revendicatif clair.

Ce contenu revendicatif ambitieux nécessite la constitution de chartes revendicatives applicables dans les différents secteurs ou branches qui composent la FILPAC. Mais les aspirations revendicatives des salariés de la publicité sont-ils les mêmes que celles que souhaitent voir aboutir les salariés de la distribution ?

Info'Com-Cgt s'imprègne du changement sociologique qui touche l'ensemble du salariat afin de

rendre son action plus efficace en s'écartant d'un centralisme décisionnel.

Cependant, la division du rapport de forces CGT dans les sièges éditoriaux – poison uniquement présent dans les entreprises de la PQN – nuit gravement au rassemblement des salariés travaillant sur un même lieu de travail, dès lors que les intérêts particuliers et catégoriels l'emportent sur l'intérêt général.

Certains préalables que souhaitent imposer d'autres composantes de la CGT ne sont pas compatibles avec les orientations mises en œuvre par notre confédération et notre fédération. La FILPAC pour favoriser un rapprochement avec le SNJ-CGT – qui souhaiterait plutôt rejoindre la Fédération du spectacle? – doit-elle approuver que la fédération devienne un simple lieu d'accueil permettant au SNJ-CGT d'œuvrer en tant que syndicat national? Des syndicats CGT implantés dans les sièges éditoriaux peuvent-ils indéfiniment avoir un pied dans la FILPAC et un autre au SNJ-CGT. Promouvoir des listes d'union pour les élections professionnelles avec le SNJ autonome ou d'autres organisations syndicales, au détriment d'un rassemblement CGT, ne peut être une stratégie.

Autre aspect fondamental : les élections professionnelles. A l'heure des véritables choix et de la mise en œuvre des revendications phares de la CGT, des listes communes avec le SNJ autonome, FO ou la CFDT sont-elles compatibles avec le contenu revendicatif que porte la CGT? En ce qui nous concerne, nous ne pensons pas qu'un simple strapontin en tant que délégué du personnel ou délégué au CE fasse le contrepoint s'il s'agit d'abandonner pour une grande part les revendications que porte la CGT.

Dans le cadre de la nouvelle loi sur la représentativité, l'action de la CGT ne peut être diluée dans un magma plurisyndical qui ne reprenne pas les grandes thématiques revendicatives adoptées lors de nos congrès. Toute autre forme d'alliance ne pourrait avoir d'autre ambition que de vouloir affaiblir ou faire disparaître un syndicat CGT supposé concurrent. Nous ne pouvons nous résoudre à penser que de tels calculs puissent exister.

Quoi qu'il en soit, la profonde mutation engagée par notre syndicat est irréversible. Nous ne reviendrons pas à un type structurel datant du plomb. Au « Monde », à « La Tribune », à « L'Equipe », à Bayard Presse, nos propositions de constitution de listes communes avec nos autres camarades de la CGT sont restées vaines. Info'Com-Cgt a donc pris ses responsabilités en présentant des candidats sur l'ensemble des collèges.

Dans toutes ces entreprises la représentativité d'Info'Com-Cgt est acquise et lui permet de développer les axes revendicatifs fondamentaux impulsés par la FILPAC. Une seule certitude, l'ensemble de ces questions ne peut indéfiniment être occulté, sous peine de devoir établir encore pour longtemps le triste constat d'un éparpillement du rapport de forces CGT. Cette situation ne peut durer. L'effet repoussoir qu'elle provoque auprès

de sympathisants anéantit souvent de longs mois de travail effectué pour faire avancer nos idées.

Dans le respect des orientations que portent la CGT et la FILPAC, notre syndicat reste ouvert au rassemblement de toutes les forces de la CGT.

Les 28 et 29 mai prochain, un rendez-vous important se profile pour nos mandants : le 1^{er} congrès d'Info'Com-Cgt permettra de déterminer pour les quatre prochaines années l'orientation politique et syndicale que nous souhaitons proposer aux salariés des différents secteurs de l'information et de la communication.

Un nouveau champ de syndicalisation et d'action vient de s'ouvrir pour Info'Com-Cgt dans le secteur de la publicité. A l'heure des Bolloré, il devient urgent de pouvoir coordonner une action syndicale concertée avec des camarades CGT qui travaillent dorénavant dans ces nouvelles holdings de la communication et de l'information.

Après avoir rencontré nos camarades de Publicis, de DDB, intéressés par la démarche syndicale proposée par notre structure syndicale, les syndiqués de ces entreprises nous ont rejoints et d'autres s'apprêtent, sous peu, à le faire. Dans le cadre de la section syndicale d'entreprise, placer le syndiqué comme

l'artisan de la démarche revendicative, offrir à tous, quel que soit son statut, d'œuvrer solidairement pour faire aboutir les revendications est sans aucun doute le point de départ de cette histoire commune que nous commençons à construire. Pour ne pas décevoir, il nous faut être à l'écoute en apportant les moyens sans imposer de règles, qui peuvent par ailleurs être efficaces dans d'autres secteurs d'activité. Nous avons à apprendre des uns et des autres pour construire ensemble une charte revendicative qui réponde aux aspirations des salariés de la publicité.

Au sein d'une coordination regroupant les secteurs de l'information et de la communication, en totale osmose avec la FILPAC CGT, nous voulons agir, défendre les droits de tous les salariés – qu'ils soient journalistes, ouvriers, employés ou cadres – et en revendiquer de nouveaux. Certes, l'ensemble des actions à mener dans un contexte social difficile est ambitieux, mais une volonté de tous les instants anime tous les militants d'Info'Com-Cgt afin que les objectifs fixés par nos différents congrès deviennent réalité.

Merci de votre attention.

Olivier Blandin



L'explication des revendications de la CGT au sujet du système des retraites.

Aline Elmerich n'est plus

Aline Elmerich s'est éteinte le 12 octobre 2009 dans sa maison de Moutiers (Yvelines). Elle est partie comme elle a vécu, en toute discrétion. Une discrétion qui ne l'empêchait ni d'afficher ses convictions, ni de défendre ses idées, mais sans jamais considérer que son interlocuteur, quel qu'il fût, se trouvait par un quelconque droit d'a priori dans l'erreur. C'est de cette manière que, avec humilité, elle apporta sa pierre à l'édifice sans cesse en construction qu'est le Syndicat des correcteurs.

Ces derniers temps, ses problèmes physiques ne lui permettaient plus guère de se déplacer. Mais Aline avait conservé intactes son acuité intellectuelle et sa vivacité d'esprit ; plongée dans ses livres, elle continuait de porter un regard critique sur notre monde, avec la distance nécessaire de quelqu'un qui gardait en mémoire les drames du premier xx^e siècle : une grand-mère veuve de l'absurde Grande-Guerre, une petite enfance sur les « fortifs », où chacun savait se montrer solidaire aussi bien de l'immigré que du déserteur, l'exode, la mort de son seul cousin germain, résistant, dans le camp nazi de Dachau...

Comme nombre d'entre nous, Aline a suivi un chemin tortueux avant d'embrasser la profession de correctrice. Après des études de médecine embryonnaires, elle devint photographe de presse, dans une rue du Croissant où jamais les rotatives ne cessaient de tourner, où jamais les bistrotts ne fermaient leurs portes, où l'on croisait toutes sortes de personnages hauts en couleur. Son client quasi unique, une entreprise de photogravure, décida un jour de « rationaliser » sa production. La petite société « Aline Elmerich » ne se remit pas de cette décision... tout comme ladite entreprise de photogravure, qui déposa le bilan peu après. Soucieuse de son indépendance financière, Aline reprit ses études à l'approche de la quarantaine, et devint podologue.

En 1970, en ce moment où notre métier s'ouvrit enfin réellement aux femmes, elle passa brillamment le nécessaire test d'admission de l'époque et rejoignit donc le Syndicat des correcteurs. Elle commença par faire quelques piges pour l'*Encyclopædia Universalis*, puis fut titularisée en 1974. Dans ce cassetin, elle noua une profonde amitié avec ses collègues, Gilberte de Puytorac et Jacques Joly notamment. Au début des années 1980, elle fut une sorte d'« aimable référence » pour de multiples

correcteurs et correctrices quasi débutants engagés pour la première grande refonte de l'*Encyclopædia Universalis*. Certains ont appris avec elle le métier « sur le tas », d'autres se sont initiés aux vertus du travail en équipe et du syndicalisme... Aline prit sa retraite en 1989. Chacun de ses collègues, quel que soit son métier, quelle que soit sa sensibilité politique, quel que soit son engagement syndical, conserve d'elle un souvenir affectueux.

Dans le même temps, tout en soignant ses deux cancers, elle forma, entre deux séances de chimiothérapie, quelques apprentis-correcteurs. Forte de cette micro-expérience, Aline fut bien sûr séduite par le projet initié par François Donzel et Jacques Toublet et soutint, avec d'autres précurseurs de la rue Cauchois, la création de Coforma.

Aline fut aussi, à plusieurs reprises, élue au comité syndical. À cette époque de confrontations et de discus-

tions enflammées et constructives, Aline ne prenait que rarement la parole ; mais, à chaque fois, il s'agissait d'un problème essentiel : apporter un regard extérieur à la presse quotidienne dans ce moment où – déjà – les nouvelles technologies naissantes bouleversaient les métiers ; plus prosaïquement, trouver une solution urgente pour un camarade dans la difficulté. Aline assura notamment la permanence, et nombre de correcteurs lui doivent des piges, des services en presse toujours attribués avec rigueur et équité et, pour certains, leur carrière...

Jusqu'aux derniers instants de sa vie, Aline continua de parler du métier, vilipendant tel éditeur qui, visiblement, ne faisait pas relire ses publications par un correcteur professionnel – Aline était une grande lectrice, et publier une œuvre truffée de coquilles semblait pour elle une offense au lecteur, mais aussi à l'auteur, voire à la culture tout entière. À l'heure de l'apéro entre amis, quelques « à la ! » mémorables revenaient dans la conversation. La soirée avançant, les souvenirs de correctrice et de « comitarde » surgissaient. Comme nous tous, Aline a connu en salle de commission moult séances où fusaient les noms d'oiseaux... Mais, avec le recul, tout cela ne lui apparaissait plus que comme vaines et saines querelles sans grande importance, et le débat s'achevait sur l'évocation pleine de tendresse d'un camarade et, toujours, se terminait par une franche rigolade.



A Tania...

Nous nous étions croisées la première fois rue des Bois, Paris 19^e, dans un très modeste local qui accueillait le « Réseau ». Ça sonnait Résistance, et c'en était bien une puisqu'on résistait à l'industrie de la nourriture. Le Réseau était en relation avec des paysans de l'Orne et de la Manche qui « faisaient du bio », nous allions à tour de rôle le week-end avec un vieux camion nous ravitailler chez eux et le lundi on venait chercher les commandes au local. Je n'avais fait que t'y croiser mais ton visage aux yeux rieurs m'avait marquée. Tu faisais partie de l'équipe des correcteurs du *Parisien* au moment où éclata la grande grève qui devait durer deux ans. Un correcteur me raconta que tu étais de ceux, et de celles, qui assuraient la permanence de nuit pour garder les locaux. A ce moment-là, on ne s'est pas croisées, mais je t'ai retrouvée à l'équipe du *Monde*, qui fut pour toi la dernière avant la pré-retraite, les équipes changeaient, la photo-composition avait laissé le plomb sur le bas-côté. Tu aimais cette matière, ton père avait été imprimeur, l'amour des livres était ancré en toi, l'amour de l'écriture aussi, la musique dont tu avais jouée, tu aimais écrire ces drôles d'histoires pour les enfants que les adultes prenaient parfois pour des histoires pour les adultes. Tania, tes cheveux d'un beau cuivre chaud comme ton rire en larges perles.



Nous aimions bavarder dans notre brasserie préférée ou chez toi près de ton petit jardin aux mésanges et d'un thé parfumé, et tu sortais alors de tes boîtes de trésors ces sucreries qui mettaient d'un coup sur ta table des couleurs ocre de Sud, de la Provence que tu adoraies, et d'où tu éclairais des cartes postales d'une écriture couleur mauve, on aurait dit un champ de lavande qui penchait sous le vent chaud.

Tu avais écrit un texte sur ta maladie, qui je l'espère un jour paraîtra, tu en avais commencé un autre sur ta vie, mais le fil s'est coupé pour toi le premier soir de l'année. Tu as beaucoup lutté, Tania, contre cette bête qui refusait de lâcher prise malgré les durs traitements qu'endurait ton corps. La

parole, les amitiés, l'écriture, l'amour et l'humour de ton compagnon de toute la vie, Georges, les collages qui se sont succédé, exposés à Paris, à Bormes-les-Mimosas, et où dansaient une ronde visages d'artistes, clés des songes, morceaux de miroir brisé, petites chaînes de strass soulignant des sourires de bouddhas... tu auras embelli ces dernières années de lutte et tu as eu du cran, belle amie.

Tania Lehingue-Staquet, née Aprahamiantz en 1934, nous a quittés le soir du 1^{er} janvier 2010...

Martine Rousseau

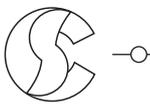
Lucien Paul nous a quittés...

Avant de dire qu'il était un très bon correcteur et, qui plus est, un excellent responsable, je voudrais préciser que c'était aussi un très bon camarade.

Que de plus, sinon que pendant les longues années passées au « Figaro », il a eu beaucoup d'amis qui appréciaient sa bonne humeur et sa parfaite régularité avec tous.

Au revoir Lucien. Nous te regrettons tu sais...

Roland Mangeret



Chronique

Histoires du syndicalisme

Les Editions CNT-Région parisienne continuent d'explorer l'histoire du mouvement social international en général et ses expressions anarchosyndicalistes en particulier, notamment en Amérique latine. Après avoir publié il y a peu un ouvrage sur « L'Anarchisme à Cuba », un autre sur l'explosion sociale de 2001 en Argentine, voici une nouvelle livraison, « L'Horizon argentin », qui revient sur ce pays et nous restitue le syndicalisme de 1860 à 2001.

Ce texte, fortement référencé, développe toutes les problématiques auxquelles a dû être confronté le mouvement syndicaliste révolutionnaire argentin. Les oppositions, les difficultés, les réussites, les divergences sont exposées tout comme certains portraits d'acteurs. Une telle abondance qui fait de ce livre en français une première pierre pour édifier une histoire de l'anarchosyndicalisme en Argentine.

Dans le même temps, les Editions CNT publient un recueil de contributions à un colloque tenu en 2006, à la bourse du travail de Saint-Denis ayant pour thème « Le syndicalisme révolutionnaire et la charte d'Amiens », afin de commémorer le centenaire de cette résolution. Sorti avant le 49^e Congrès de la CGT, il aurait dû éclairer nombre de délégués à ce congrès sur le contenu à donner au concept d'autonomie ouvrière, tant le débat est toujours actuel. Et trop souvent imparfaitement traité!

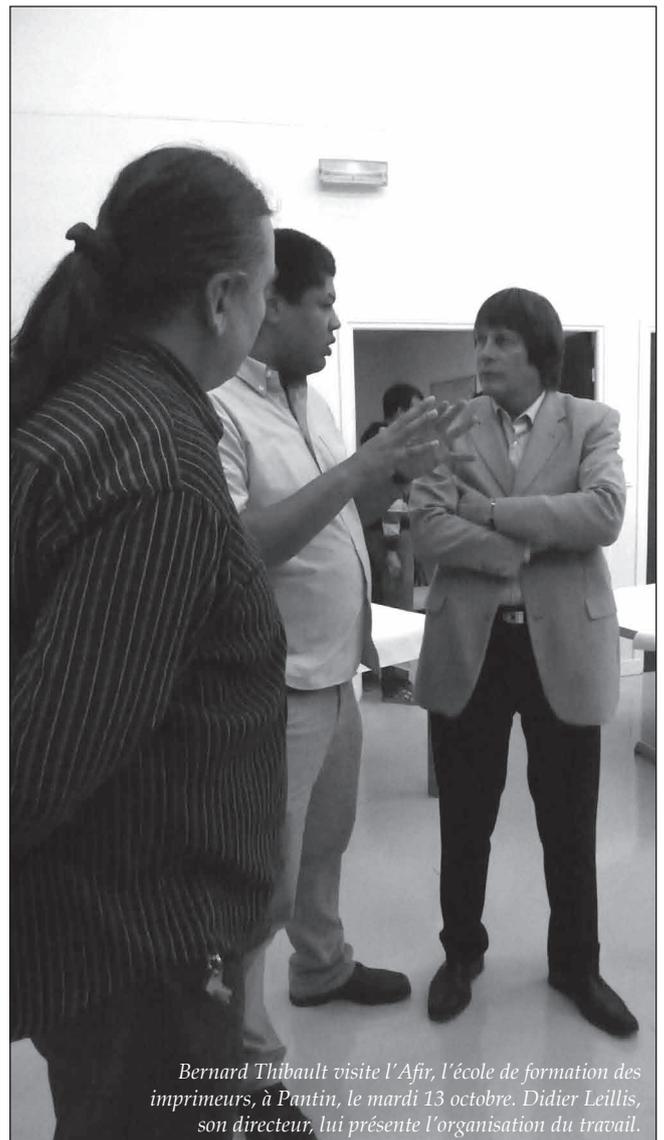
Parmi les multiples participations, relevons celle de notre camarade du Syndicat des correcteurs René Berthier, retraçant la démarche et le parcours de militants anarchosyndicalistes dans les années 1970, qui construisirent l'Alliance syndicaliste.

Mais également cette réflexion sur l'interprofessionnel et les bourses du travail, le rapport du syndicalisme au territoire, qui aurait pu là encore ouvrir des perspectives aux délégués du 49^e Congrès concernant certaines luttes actuelles et comment ces structures peuvent être utiles pour renforcer et étendre l'influence syndicale. Des interventions diverses qui enrichissent l'analyse critique du syndicalisme révolutionnaire.

Un livre qui accompagne d'autres rééditions, celle d'un texte d'Emile Pouget (« 1906, le congrès de la

charte d'Amiens »), de Pierre Besnard (« L'Ethique du syndicalisme »), de Maxime Leroy (« La Coutume ouvrière », deux volumes), des outils pour les militants syndicalistes utilisant leur histoire afin d'élaborer un projet social, imaginer un autre futur.

Richard Wilf



Bernard Thibault visite l'Afir, l'école de formation des imprimeurs, à Pantin, le mardi 13 octobre. Didier Leillis, son directeur, lui présente l'organisation du travail.



1



Bref aperçu des Philippines, île de Mindanao

1 – Le *barangay* (village) Mangagoy, dans la municipalité de Bislig (Surigao del Sur). Devant les maisons de pêcheur, les *bangka* attendent d'être mis à l'eau.

2 – Rue de Valencia (Bukidnon). Les *motorela* sont le moyen de transport le plus pratique dans les villes philippines, souvent engorgées par la circulation.

3 – Chutes de Tinuy-an (Surigao del Sur).

4 – L'île de Hagonoy (Surigao del Sur).

5 – *Jeepny* à l'arrêt au bord de la Sayre Highway (Bukidnon). Les chauffeurs rivalisent de fantaisie afin de décorer leur véhicule (peinture et chromes).

6 – Un grand bol de *Remember Me* (« Souviens-toi de moi »), ou *Soup n° 5*. Ingrédient principal de cette spécialité philippine au nom bien choisi : des testicules de taureau. C'est en effet une expérience inoubliable que d'y goûter. On y revient...



2



3



4



5



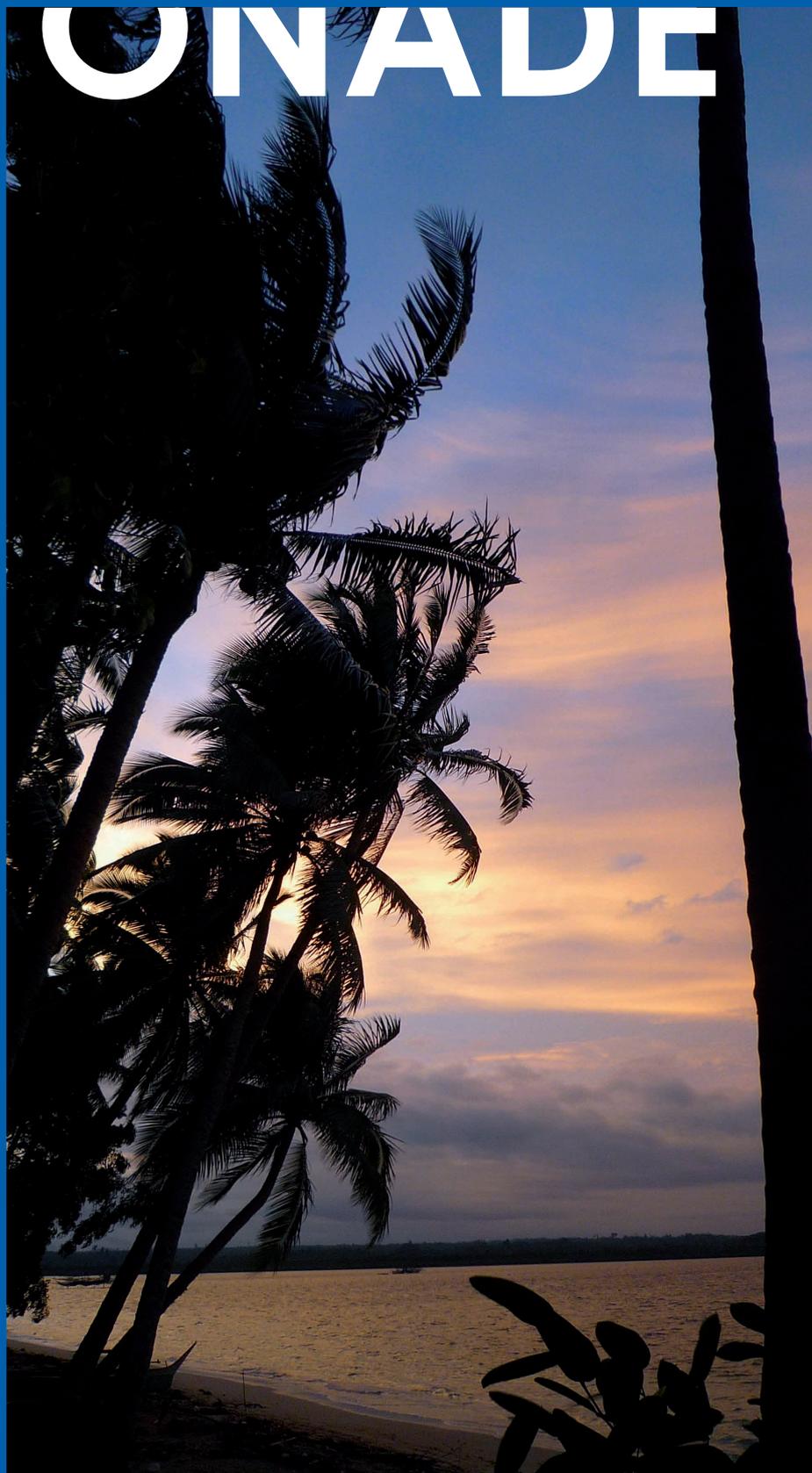
6

Syndicat des correcteurs et des professions connexes Filpac CGT
Directeur-gérant : Eric Zivohlava – ISSN 1148-2583
Bourse du travail – 3, rue du Château-d'Eau – 75010 Paris
Téléphone : 01 44 84 50 81 – Télécopie : 01 42 08 03 90
Courriel : correcteurscgt@yahoo.fr

218

CAN

ONADE



Journal officiel

Réglottes atelier : 01 40 58 77 25
Equipers atelier : 01 40 58 75 43
Réglottes rédaction : 01 72 69 62 24
Equipers rédaction : 01 72 69 62 22

Le Monde : 01 57 28 28 42

Lemonde.fr : 01 53 38 90 89
Courriel : cormia@lemonde.fr

L'Equipe : 01 40 93 25 47

Les Echos : 01 49 53 72 45

Le Figaro : 01 57 08 51 36

L'Humanité : 01 49 22 74 23

France-Soir : 01 56 21 00 30

Le Parisien : 01 40 10 31 13

La Tribune 01 40 13 13 21
Correction atelier 01 40 13 13 01

Investir : 01 44 88 49 28

Formacom : 01 56 96 07 20
Formation professionnelle des correcteurs
19, rue Honoré-d'Estienne-d'Orves
93500 Pantin
secretariat@formacom.net